



Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Finance

Chair:
The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, September 29, 2009
Wednesday, September 30, 2009

Issue No. 12

Fifteenth meeting on:
The 2009-2010 Estimates

First meeting on:
Subject-matter of Bill C-50, An Act
to amend the Employment Insurance
Act to increase benefits

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Finances nationales

Président :
L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 29 septembre 2009
Le mercredi 30 septembre 2009

Fascicule n° 12

Quinzième réunion concernant :
Le Budget des dépenses 2009-2010

Première réunion concernant :
La teneur du projet de loi C-50,
Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi
et augmentant les prestations

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Irving Gerstein, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Callbeck	Eggleton, P.C.
Carignan	Finley
* Cowan	* LeBreton, P.C.
(or Tardif)	(or Comeau)
De Bané, P.C.	Mitchell
Di Nino	Ringuette
Dickson	Robichaud, P.C.

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Robichaud, P.C., replaced the Honourable Senator Chaput (*September 30, 2009*).

The Honourable Senator Mitchell replaced the Honourable Senator Downe (*September 29, 2009*).

The Honourable Senator Dickson replaced the Honourable Senator Rivard (*September 29, 2009*).

The Honourable Senator Carignan replaced the Honourable Senator Nancy Ruth (*September 29, 2009*).

The Honourable Senator Downe replaced the Honourable Senator Mitchell (*September 28, 2009*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Neufeld (*September 28, 2009*).

The Honourable Senator Mitchell replaced the Honourable Senator Banks (*September 17, 2009*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Irving Gerstein

et

Les honorables sénateurs :

Callbeck	Eggleton, C.P.
Carignan	Finley
* Cowan	* LeBreton, C.P.
(ou Tardif)	(ou Comeau)
De Bané, C.P.	Mitchell
Di Nino	Ringuette
Dickson	Robichaud, C.P.

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Chaput (*le 30 septembre 2009*).

L'honorable sénateur Mitchell a remplacé l'honorable sénateur Downe (*le 29 septembre 2009*).

L'honorable sénateur Dickson a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 29 septembre 2009*).

L'honorable sénateur Carignan a remplacé l'honorable sénateur Nancy Ruth (*le 29 septembre 2009*).

L'honorable sénateur Downe a remplacé l'honorable sénateur Mitchell (*le 28 septembre 2009*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 28 septembre 2009*).

L'honorable sénateur Mitchell a remplacé l'honorable sénateur Banks (*le 17 septembre 2009*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, September 30, 2009:

The Honourable Senator Cowan moved, seconded by the Honourable Senator Fraser:

That, in accordance with rules 74(1) and 62(1)(i), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject-matter of Bill C-50, An Act to amend the Employment Insurance Act and to increase benefits, introduced in the House of Commons on September 16, 2009, in advance of the said bill coming before the Senate.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 30 septembre 2009 :

L'honorable sénateur Cowan propose, appuyé par l'honorable sénateur Fraser,

Que, conformément aux articles 74(1) et 62(1)(i) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier la teneur du projet de loi C-50, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et augmentant les prestations, présenté à la Chambre des communes le 16 septembre 2009, avant que ce projet de loi ne soit soumis au Sénat.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, September 29, 2009
(28)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 9:32 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Chaput, Day, Di Nino, Downe, Eggleton, P.C., Finley, Gerstein, Nancy Ruth, Ringuette and Rivard (11).

In attendance: Jean-François Nadeau and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 3, 2009, the committee continued its examination of the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2010. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

Privy Council Office:

Marilyn MacPherson, Assistant Deputy Minister (Corporate Services);

Yvan Roy, Deputy Secretary to the Cabinet and Counsel.

The chair made a statement.

Ms. MacPherson made a statement and, together with Mr. Roy, answered questions.

The committee discussed future business.

At 11:12 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, September 30, 2009
(29)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 6:40 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Carignan, Day, Di Nino, Eggleton, P.C., Finley, Gerstein, Ringuette and Robichaud, P.C. (9).

In attendance: Philippe Le Goff and André Léonard, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 29 septembre 2009
(28)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h 32, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Chaput, Day, Di Nino, Downe, Eggleton, C.P., Finley, Gerstein, Nancy Ruth, Ringuette et Rivard (11).

Également présents : Jean-François Nadeau et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 3 mars 2009, le comité poursuit son examen du Budget principal des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2010. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Bureau du Conseil privé :

Marilyn MacPherson, sous-ministre adjointe (Services ministériels);

Yvan Roy, sous-secrétaire du Cabinet et conseiller juridique.

Le président fait une déclaration.

Mme MacPherson fait une déclaration, puis avec l'aide de M. Roy, répond aux questions.

Le comité discute de ses travaux futurs.

À 11 h 12, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 30 septembre 2009
(29)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 18 h 40, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Carignan, Day, Di Nino, Eggleton, C.P., Finley, Gerstein, Ringuette et Robichaud, C.P. (9).

Également présents : Philippe Le Goff et André Léonard, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, September 30, 2009, the committee began its study of the subject-matter of Bill C-50, An Act to amend the Employment Insurance Act and to increase benefits.

WITNESSES:

Human Resources and Skills Development Canada:

Paul Thompson, Associate Assistant Deputy Minister, Skills and Employment Branch;

Louis Beauséjour, Director General, Employment Insurance Policy, Skills and Employment Branch.

Service Canada:

Philip Clarke, Director General, Benefits Processing.

The chair made a statement.

Mr. Thompson made a statement and, with Mr. Beauséjour and Mr. Clarke, answered questions.

At 8:12 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 30 septembre 2009, le comité entreprend son étude sur la teneur du projet de loi C-50, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et augmentant les prestations.

TÉMOINS :

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Paul Thompson, sous-ministre adjoint délégué, Direction générale des compétences et de l'emploi;

Louis Beauséjour, directeur général, Politique de l'assurance-emploi, Direction générale des compétences et de l'emploi.

Service Canada :

Philip Clarke, directeur général, Traitements des demandes de prestations.

Le président fait une déclaration.

M. Thompson fait une déclaration, puis avec l'aide de MM. Beauséjour et Clarke, répond aux questions.

À 20 h 12, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, September 29, 2009

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:32 a.m. to examine the Estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2010.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance to order. I thank all honourable senators for being prompt in arriving.

This morning, we return to our consideration of the Main Estimates for 2009-10. If honourable senators do not have a copy of the Main Estimates, we have extra copies here. In particular, you will want to look at section 21, which is the Privy Council Office. I expect there may be some questions in regard to some of the entries there.

[*Translation*]

We welcome this morning Ms. Marilyn MacPherson, Assistant Deputy Minister (Corporate Services), Privy Council Office, who is accompanied by Mr. Yvan Roy, Deputy Secretary to the Cabinet and Counsel.

[*English*]

I will invite our witnesses to make a few opening remarks, after which we will be open for questions. Following this session, honourable senators, we will have a short discussion on future business.

[*Translation*]

Marilyn MacPherson, Assistant Deputy Minister (Corporate Services), Privy Council Office: I am pleased to meet with members of the Senate Standing Committee on National Finance.

As you mentioned, I am accompanied by Yvan Roy and other officials from the Privy Council Office who are here to assist us.

My introductory comments pertain primarily to the 2009-2010 Main Estimates for the Privy Council Office. I will touch briefly on the Public Appointments Commission Secretariat. The Privy Council Office reports directly to the Prime Minister and is headed by the Clerk of the Privy Council and Secretary to the Cabinet.

The Prime Minister's overall responsibility is to provide leadership in creating and sustaining the unity of the Ministry required to maintain the confidence of Parliament. The Prime Minister demonstrates this leadership in two distinct ways:

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 29 septembre 2009

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, afin de procéder à l'étude du Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2010.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : La séance est ouverte. Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je vous remercie, mesdames et messieurs les sénateurs, d'être arrivés à l'heure.

Ce matin, nous reprenons notre étude du Budget principal des dépenses de 2009-2010. Si des sénateurs n'ont pas d'exemplaire du budget, nous en avons ici. Je vous invite à regarder de plus près la section 11, qui porte sur le Bureau du Conseil privé. Je m'attends à ce qu'il y ait des questions à propos de certains renseignements qui s'y trouvent.

[*Français*]

Nos témoins ce matin sont Mme Marilyn MacPherson, sous-ministre adjointe (services ministériels), du Bureau du Conseil privé; elle est accompagnée par M. Yvan Roy, sous-secrétaire du Cabinet et conseiller juridique.

[*Traduction*]

J'invite maintenant nos témoins à présenter leur déclaration préliminaire, après quoi nous commencerons la période de questions. Puis, mesdames et messieurs les sénateurs, nous terminerons par une brève discussion sur nos travaux futurs.

[*Français*]

Marilyn MacPherson, sous-ministre adjointe (services ministériels), Bureau du Conseil privé : C'est avec plaisir que je rencontre les membres du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Comme vous l'avez mentionné, je suis accompagnée de M. Yvan Roy, et nous sommes accompagnés d'autres officiels du Bureau du Conseil privé qui pourraient nous appuyer et que je vous présenterai au besoin.

Ma déclaration préliminaire se rapporte principalement au budget principal des dépenses pour l'année 2009-2010 pour le Bureau du Conseil privé. Je mentionnerai brièvement le Secrétariat de la commission des nominations publiques. Le Bureau du Conseil privé, qui est dirigé par le greffier du Conseil privé et secrétaire du cabinet, relève directement du premier ministre.

La responsabilité globale du premier ministre consiste à exercer le leadership nécessaire pour créer et maintenir l'unité requise au sein du conseil des ministres, afin de conserver la confiance du Parlement, ce qu'il peut faire de deux façons : par l'exercice des

through the exercise of unique authorities as head of government; and through the management and coordination of the Government's agenda, as Chair of Cabinet.

The core functions of the Clerk of the Privy Council and Secretary to the Cabinet and those of the entire PCO flow directly from these responsibilities. The strength of PCO is in large measure determined by its ability to concentrate its resources on supporting exclusively these two central responsibilities, in addition to helping the Clerk of the Privy Council and Secretary to the Cabinet fulfill his role as head of the Public Service.

[English]

The Privy Council Office, PCO, contributes significantly to the implementation of a clearly articulated government policy agenda, coordinates timely responses to issues facing the government and the country, and supports the effective operation of the cabinet and the government. PCO works to maintain the highest professional and ethical standards in the federal public service and to ensure that the Prime Minister and ministers within the Prime Minister's portfolio receive high-quality, consistent, appropriate and non-partisan policy and legal advice, and objective recommendations.

PCO's Main Estimates for 2009-10 total \$128.8 million. Resources are allocated as follows by program activity: 47 per cent of our resources are spent on providing professional, non-partisan policy advice to the prime ministers and portfolio ministers; 38 per cent is for internal services; 13 per cent is spent on providing policy advice and secretariat support to cabinet and cabinet committees; and 2 per cent is spent on providing overall leadership and direction to the Public Service in support of the government's agenda.

Up to fiscal year 2005-06, there was a separate program activity under PCO's program activity structure for the Prime Minister's Office, PMO. However, as of fiscal year 2004-05, as per the Treasury Board Secretariat guidelines, corporate services provided by PCO were allocated between program activities up to 2008-09. PCO implemented its amended program activity architecture in 2008-09 to better represent its activities. Under the new program activity, the PMO budget and expenditures are now part of the program activity "provide professional, non-partisan policy advice and support to the prime ministers and portfolio ministers." For 2009-10, PMO's budget, including statutory items in the Main Estimates, is in the amount of \$8.4 million.

Since 2007-08, for greater clarity and transparency, the ministers' expenditures, including the Prime Minister's, are disclosed in the *Public Accounts of Canada*, Volume III, Section 10, by nature of expenditures.

pouvoirs qui lui appartiennent en propre à titre de chef du gouvernement, et par la gestion et la coordination du programme d'action du gouvernement en sa qualité du président du cabinet.

Les fonctions centrales du greffier du Conseil privé et secrétaire du cabinet, de même que celles du BCP dans son ensemble, découlent directement de ces responsabilités. L'efficacité du Bureau du Conseil privé est dans une large mesure tributaire de sa capacité de concentrer ses ressources exclusivement sur ces deux responsabilités centrales tout en secondant le greffier dans l'exercice de son mandat en tant que chef de la fonction publique.

[Traduction]

Le Bureau du Conseil privé, le BCP, contribue de façon non négligeable à la mise en œuvre d'un programme clairement défini sur les politiques gouvernementales. Il coordonne les réponses en temps opportun aux questions qui touchent le gouvernement et la nation, et offre un soutien en vue d'assurer la bonne marche des activités du Cabinet et du gouvernement. Il s'efforce de maintenir les plus hautes normes professionnelles et éthiques au sein de la fonction publique fédérale et veille à ce que le premier ministre et les ministres du portefeuille du premier ministre obtiennent d'excellents conseils stratégiques et juridiques, à la fois impartiaux, cohérents et pertinents, et des recommandations objectives.

Le Budget principal des dépenses de 2009-2010 pour le BCP totalise 128,8 millions de dollars. Les ressources sont distribuées par activité de programme : 47 p. 100 des ressources serviront à fournir des conseils professionnels et impartiaux sur les politiques au premier ministre et aux ministres du portefeuille; 38 p. 100 aux services internes; 13 p. 100 à fournir des conseils stratégiques et des services de secrétariat au Cabinet et à ses comités; et 2 p. 100 à fournir un leadership et une orientation d'ensemble à la fonction publique afin de soutenir le programme du gouvernement.

Jusqu'à l'exercice 2005-2006, le cabinet du premier ministre, le CPM, était considéré comme une activité de programme distincte sous l'architecture des activités de programme du BCP. Par contre, depuis 2004-2005 et selon les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor, les services ministériels offerts par le BCP ont été répartis entre les différentes activités de programme, et ce, jusqu'en 2008-2009. C'est au cours de cet exercice que le BCP a revu son architecture d'activités de programme de façon à ce qu'elle corresponde mieux à ses activités. Sous la nouvelle architecture, le budget et les dépenses du CPM font maintenant partie de l'activité de programme « fournir des conseils professionnels et impartiaux sur les politiques et du soutien au premier ministre et aux ministres du portefeuille ». Pour l'exercice 2009-2010, le budget du CPM, y compris les éléments législatifs du Budget principal des dépenses, est de 8,4 millions de dollars.

Depuis 2007-2008, dans le but d'améliorer la clarté et la transparence, les dépenses des ministres, y compris celles du premier ministre, sont divulguées par type de dépenses dans le volume III, section 10 des *Comptes publics du Canada*.

As of 2009-10, internal services are represented as a separate program activity in the Main Estimates, in accordance with the Treasury Board Secretariat standard profile of the Government of Canada's internal services. In prior years, internal service budgets and expenses were pro-rated, based on the weight of each program activity.

For internal services, PCO operates in a highly centralized environment, where many costs, normally assumed by line managers, are covered by the corporate services and not reallocated to the individual program activities; for example, desktop computers, printers, BlackBerrys, furniture and equipment, et cetera.

The increase of \$5.6 million from the 2008-09 Main Estimates of \$123.2 million to \$128.8 million in 2009-10 pertains to a the following items: \$4.8 million is related to the funding for the operations of the Afghanistan Task Force, and that funding is expected until 2011-12, which is the last year of operation of the task force; \$2 million is related to the funding for the Privy Council Office of the Coordinator for the 2010 Olympics and G8 Security, and that funding is expected to continue until 2010-11, which is the last year of operation of the office; \$0.8 million is for collective bargaining agreements; and \$0.1 million is for statutory adjustments related to the salary and motorcar allowance for the Leader of the Government in the House of Commons.

This is offset by a number of decreases. One is \$1.3 million for the funding of the Commission of Inquiry into the Investigation of the Bombing of Air India Flight 182. It was originally anticipated that the commission would end its operations in 2008-09, so no amount was included in the 2009-10 Main Estimates. However, due to delays in hearings, in getting documents and in the production of the report, additional funding for this commission was sought in the 2008-09 Supplementary Estimates, and also through the 2009-10 Supplementary Estimates (A). Other decreases are \$0.5 million for statutory adjustments related to employee benefit plans and \$0.3 million for additional efficiency savings related to the procurement initiative.

I will now turn to the Public Appointments Commission Secretariat, PACS. It was created by order-in-council on April 21, 2006. The commission, once established, and its secretariat, are within the portfolio of the Prime Minister, reflecting the prerogative of the Prime Minister with respect to Governor-in-Council appointments. The Privy Council Office provides administrative support services to PACS.

The secretariat's main responsibility is to lay the groundwork for the establishment of the Public Appointments Commission that is provided for in the Federal Accountability Act and, once established, to provide ongoing support. Specifically, the secretariat will advise the commission on the development of a

À partir de 2009-2010, les services internes sont présentés comme une activité de programme distincte dans le Budget principal des dépenses, selon le profil normalisé du Secrétariat du Conseil du Trésor pour les services internes du gouvernement du Canada. Par le passé, les budgets et les dépenses des services internes étaient répartis au prorata de chaque activité de programme.

Pour les services internes, le BCP fonctionne dans un contexte hautement centralisé, où de nombreux coûts habituellement assumés par les cadres hiérarchiques sont plutôt assumés par les services ministériels et ne sont pas réalloués aux différentes activités de programme. Prenons par exemple les ordinateurs de bureau, les imprimantes, les BlackBerry, l'ameublement et l'équipement.

L'augmentation de 5,6 millions de dollars — les 123,2 millions de dollars pour le Budget principal des dépenses de 2008-2009 qui sont devenus 128,8 millions de dollars pour le budget de 2009-2010 — est attribuable aux postes suivants : 4,8 millions de dollars pour financer les activités du Groupe de travail sur l'Afghanistan, dont le financement est prévu jusqu'à la fin des activités du groupe en 2011-2012; 2 millions de dollars pour le financement du Bureau du coordonnateur de la sécurité des Olympiques de 2010 et du G8, dont le financement est prévu jusqu'à la fin des activités du bureau en 2010-2011; 0,8 million de dollars pour les conventions collectives; et 0,1 million de dollars pour les redressements législatifs concernant le traitement et l'allocation d'automobile du leader du gouvernement à la Chambre des communes.

Ces augmentations sont atténuées par diverses réductions. Il faut compter 1,3 million de dollars pour le financement de la Commission d'enquête relative aux mesures d'investigation prises à la suite de l'attentat à la bombe commis contre le vol 182 d'Air India, qui devait à l'origine terminer ses opérations en 2008-2009. Ainsi, aucun financement n'avait été approuvé dans le Budget principal des dépenses de 2009-2010. Cependant, les retards qui ont marqué les audiences, l'obtention des documents et la production du rapport ont nécessité du financement additionnel pour 2008-2009 dans le Budget supplémentaire des dépenses, et pour 2009-2010 dans le Budget supplémentaire des dépenses « A ». Il y a aussi une réduction de 0,5 million de dollars concernant les redressements législatifs des régimes d'avantages sociaux des employés et une de 0,3 million de dollars en gains d'efficacité additionnels associés à l'initiative en matière d'approvisionnement.

Parlons maintenant du Secrétariat de la Commission des nominations publiques, le SCNP. Il a été créé par décret le 21 avril 2006. La commission, une fois établie, de même que son secrétariat, font partie du portefeuille du premier ministre, compte tenu de la prérogative qui lui est accordée en ce qui concerne les nominations par le gouverneur en conseil. Le Bureau du Conseil privé offre un soutien administratif au SCNP.

Le secrétariat a pour principale responsabilité de préparer le terrain en vue de l'établissement de la Commission des nominations publiques, conformément à la Loi fédérale sur la responsabilité, et une fois que ce sera fait, de fournir à la commission un soutien continu. En particulier, le secrétariat doit

code of practice and associated guidance governing the selection process for Governor-in-Council appointments to the agencies, boards, commissions and Crown corporations; provide advice and support on implementing the code; provide advice and support to the commission in carrying out the mandate to conduct audits on compliance to the code; and provide advice and support to the commission on the preparation of an annual report to the Prime Minister and, through the Prime Minister, to Parliament.

It is anticipated that the commission's work will improve the quality and consistency of selection processes. This, in turn, will contribute to improved governance of agencies, boards, commissions and Crown corporations and also enhance public confidence in the integrity of the public appointment process.

During the last three years, an average of \$365,000 per year was spent by the secretariat in order to identify issues related to the appointments process, research into the development of a code of practice and establish the secretariat's organizational structure.

This is the end of my opening statement, and we would be pleased to take your questions.

[*Translation*]

The Chair: Would you care to add anything, Mr. Roy?

Yvan Roy, Deputy Secretary to the Cabinet and Counsel, Privy Council Office: I have nothing to add, Mr. Chair.

The Chair: Thank you very much. You are here to answer any questions that we may have.

[*English*]

Could I ask Ms. MacPherson for a clarification about page 3 of her presentation? Could you tell us first who "portfolio ministers" are?

Ms. MacPherson: The portfolio ministers include the Leader of the Government in the House of Commons. It also includes the President of the Privy Council, Ms. Verner.

Mr. Roy: Minister of State for Democratic Reform, Minister Fletcher, is also part of the portfolio, and we provide some support to the Leader of the Government in the Senate, Senator LeBreton.

The Chair: Are portfolio ministers those who do not have a portfolio, then? They are ministers of state that do not have a department, in effect.

Mr. Roy: No. When we talk about portfolio ministers, we are trying to describe that in the portfolio of the Prime Minister there are some ministers that fall under that umbrella, as opposed to them not having a portfolio. They have a portfolio; they have some responsibilities, if we are using portfolio in that sense.

However, in the umbrella that constitutes the Prime Minister's department, which is the department that we are representing here this morning that is supporting the Prime Minister, there are

conseiller la commission sur l'élaboration d'un code de pratique et de directives qui régiront le processus de sélection pour les nominations par le gouverneur en conseil au sein des organismes, des conseils, des commissions et des sociétés d'État; et donner à la commission des conseils et du soutien afin d'assurer l'application de ce code; afin de s'assurer qu'elle mène, selon son mandat, des vérifications de conformité au code; et afin d'appuyer l'élaboration d'un rapport annuel destiné au premier ministre et, par le fait même, au Parlement.

Les activités de la commission devraient améliorer la qualité et l'uniformité des processus de sélection, ce qui augmentera l'efficacité de la gouvernance des organismes, des conseils, des commissions et des sociétés d'État, et accroîtra la confiance du public dans l'intégrité de ce processus.

Au cours des trois dernières années, le secrétariat a dépensé en moyenne 365 000 \$ annuellement afin de cerner les problèmes liés au processus de nomination, de faire des recherches en vue d'élaborer un code de pratique et d'établir la structure organisationnelle du secrétariat.

Sur ce, je termine ma déclaration préliminaire. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

[*Français*]

Le président : Monsieur Roy, avez-vous quelque chose à ajouter?

Yvan Roy, sous-secrétaire du Cabinet et conseiller juridique, Bureau du Conseil privé : Non, monsieur le président.

Le président : Merci beaucoup. Vous êtes ici pour donner des réponses s'il y a des questions.

[*Traduction*]

J'aimerais demander à Mme MacPherson de préciser ce qu'elle entend par « ministres du portefeuille », terme qu'on retrouve à la page 3 de son document.

Mme MacPherson : Parmi les ministres du portefeuille se trouvent le leader du gouvernement à la Chambre des communes et la présidente du Conseil privé, Mme Verner.

M. Roy : M. Fletcher, ministre d'État à la Réforme démocratique, fait lui aussi partie du portefeuille, et nous offrons également un soutien au sénateur LeBreton, leader du gouvernement au Sénat.

Le président : Donc, est-ce que les ministres du portefeuille sont ceux qui n'ont pas de portefeuille? Ce sont en fait des ministres d'État qui n'ont pas la responsabilité d'un ministère.

M. Roy : Non. Quand nous parlons des ministres du portefeuille, nous voulons faire comprendre que le portefeuille du premier ministre contient des ministres qui entrent dans cette catégorie générale, plutôt que de dire qu'ils n'ont pas de portefeuille. Ils ont des responsabilités — ils ont donc un portefeuille, si on emploie le mot dans ce sens.

Cependant, dans la catégorie générale qui constitue le ministère du premier ministre — le ministère que nous représentons devant vous ce matin et qui soutient le premier ministre —, il y a des

those ministers that receive services from the PCO. I have identified them — Minister Hill, Minister Fletcher, Minister LeBreton, Minister Verner and, to a lesser extent, the whip of the government in the House of Commons, Minister O'Connor. They all have specific responsibilities. It is just that they are getting their services from us in support of their particular responsibilities.

The Chair: Okay. That is helpful. You indicated on that same page, the Prime Minister's budget and expenditures.

Ms. MacPherson: Yes.

The Chair: Where do we find that in an item in the Main Estimates, or is this just a figure you are giving us that is included in some larger figure?

Ms. MacPherson: That is correct. It is included under our program activity 1, which is to provide advice to the Prime Minister. It is a part of that.

The Chair: Therefore, it is at page 21-4 of the Main Estimates, "Provide professional, non-partisan policy advice and support to the Prime Minister and portfolio ministers."

Ms. MacPherson: Yes.

The Chair: That is \$61 million.

Ms. MacPherson: Yes, that is correct.

The Chair: Within that, the Prime Minister's aspect, budget and expenditures, you indicated to us are \$8.4 million; is that correct?

Ms. MacPherson: Yes, that is correct.

The Chair: I understand that now. Thank you.

Senator Ringuette: In the Main Estimates 2009-10, the Privy Council Office was appropriated \$128.8 million, which was an increase of \$5.6 million over the last year's budget. Considering that we are in a recession, there was an increase there of \$5.6 million. Then, in Supplementary Estimates (A), there was an additional increase of \$9.8 million. That is an overall average of 12 per cent increase from the previous year.

With respect to the different declarations that government will be cutting down on its expenses because of the huge deficit that you have, do you not think it is quite extraordinary that we would have a 12 per cent increase in the Office of the Prime Minister?

Ms. MacPherson: If I can clarify, the increase is primarily due to some specific initiatives. For example, for the Afghanistan Task Force that was established, \$4.8 million is included in this year's Main Estimates. It will terminate in 2011-12. It is very specific to the Afghanistan Task Force.

ministres qui reçoivent les services du BCP. Je les ai nommés. Il s'agit de M. Hill, de M. Fletcher, de Mme LeBreton, de Mme Verner et, dans une moindre mesure, de M. O'Connor, whip du gouvernement à la Chambre des communes. Ils ont tous des responsabilités bien précises. Seulement, ils s'adressent à nous pour obtenir des services à l'appui de leurs responsabilités particulières.

Le président : D'accord. Voilà qui est utile. À la même page, vous avez indiqué le budget et les dépenses du premier ministre.

Mme MacPherson : Oui.

Le président : Ce poste de dépenses figure-t-il au Budget principal des dépenses, ou s'agit-il d'une donnée faisant partie d'un montant plus important?

Mme MacPherson : C'est exact. Ce montant est prévu à l'activité de programme 1, c'est-à-dire conseiller le premier ministre. C'est là que s'inscrit ce montant.

Le président : Par conséquent, on le retrouve à la page 11-5 du Budget principal des dépenses, « Fournir des conseils professionnels et impartiaux sur les politiques et du soutien au premier ministre et aux ministres du portefeuille ».

Mme MacPherson : Oui.

Le président : C'est-à-dire 61 millions de dollars.

Mme MacPherson : Oui, c'est exact.

Le président : Dans ce montant, celui prévu pour le premier ministre, vous avez parlé de 8,4 millions de dollars pour le budget et les dépenses, est-ce bien cela?

Mme MacPherson : Oui, c'est exact.

Le président : Je comprends maintenant. Merci.

Le sénateur Ringuette : Dans le Budget principal des dépenses 2009-2010, le Bureau du Conseil privé s'est vu attribuer 128,8 millions de dollars, soit une augmentation de 5,6 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Nous sommes en période de récession, mais le Bureau du Conseil privé a vu son budget augmenter de 5,6 millions de dollars. Puis, dans le Budget supplémentaire des dépenses (A), on constate une augmentation supplémentaire de 9,8 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation moyenne de 12 p. 100 par rapport à l'année précédente.

À la lumière des différentes déclarations selon lesquelles le gouvernement compte freiner ses dépenses en raison de l'énorme déficit auquel il doit faire face, n'est-il pas un peu extraordinaire de consentir une augmentation de 12 p. 100 au Cabinet du premier ministre?

Mme MacPherson : Si vous le permettez, j'aimerais préciser. L'augmentation est principalement attribuable à quelques initiatives précises. Par exemple, dans le Budget principal des dépenses de l'année en cours, 4,8 millions de dollars sont affectés au Groupe de travail sur l'Afghanistan. Ce montant viendra à échéance en 2011-2012. C'est un montant propre au Groupe de travail sur l'Afghanistan.

Also an amount in the Main Estimates of \$2 million this year is for the coordinator of security for the Olympics 2010 and the G8. That is a very specific line item or amount that is included in the Main Estimates for this year. That also will disappear in the future. It is time limited, so it will disappear in 2010-11.

As far as the supplementary estimates are concerned, one of the major portions of the \$9.8 million that we are asking for in supplementary estimates has to do with the Oliphant commission. They were appropriated monies in the 2008-09 year of \$6 million. They only used approximately half; so we are, by and large, taking the money that they had last year, plus another \$3 million for them to finish their work. That is very specific to the commissions of inquiry, which is the prerogative of the Prime Minister. That is about \$12 million of very specific money.

Senator Ringuette: You mentioned the Afghanistan Task Force. They reported on Budget 2008-09. Is that still going on?

Ms. MacPherson: Yes. It will go until the finalization of our troops' current tour in 2011.

Senator Ringuette: Do they still have some reporting to do?

Ms. MacPherson: Yes, the Afghanistan Task Force still reports every quarter.

Senator Ringuette: Where is that report tabled?

Ms. MacPherson: It is tabled with Parliament.

Mr. Roy: One report that was tabled a couple of weeks ago in Parliament. It is available on our website and also in paper format.

Senator Ringuette: Is it the same people who are part of this task force?

Ms. MacPherson: That is correct. That is one of their functions; they do the quarterly report. They do a coordination function across government, so they consult with Foreign Affairs and International Trade Canada, National Defence, the Canadian International Development Agency and others and report against the benchmarks that have been set for our initiative in Afghanistan.

Senator Ringuette: In the five pages of your statement, just on page 3 alone, you have mentioned at least three times "non-partisan policy," non-partisan policy advice" and so forth.

I would like to bring to your attention a situation reported in *The Toronto Star* on September 25: "Tory-blue banners and logos received better placement than those of the Canadian Pork Council." It is in regard to an event that happened on the Hill.

En outre, dans le Budget principal des dépenses de l'année en cours, 2 millions de dollars sont affectés au Bureau du coordonnateur de la sécurité des Jeux olympiques de 2010 et du Sommet du G8. Il s'agit d'une dépense très précise prévue dans l'actuel Budget principal des dépenses. Ce poste budgétaire est appelé à disparaître dans les prochains budgets. Il s'agit d'une dépense circonscrite dans le temps, qui disparaîtra en 2010-2011.

Pour ce qui est du Budget supplémentaire des dépenses, une grande partie des 9,8 millions de dollars additionnels que nous cherchons à obtenir est liée à la Commission Oliphant. Il s'agit de fonds affectés à l'exercice 2008-2009, qui totalisent 6 millions de dollars. En gros, la moitié seulement de cet argent a été utilisée; nous reportons donc les fonds qui avaient été consentis l'an dernier et y ajoutons 3 millions pour permettre à la Commission de finir ses travaux. On parle d'une somme consacrée très précisément aux commissions d'enquête, soit une prerogative du premier ministre. Il s'agit d'un montant de quelque 12 millions de dollars, consacré à un poste très précis.

Le sénateur Ringuette : Vous avez parlé du Groupe de travail sur l'Afghanistan. Ce poste était inscrit au budget de 2008-2009. Ce groupe poursuit-il ses activités?

Mme MacPherson : Oui. Jusqu'à l'échéance de la période actuelle de service de nos troupes, en 2011.

Le sénateur Ringuette : Ont-ils encore des rapports à produire?

Mme MacPherson : Oui, le Groupe de travail sur l'Afghanistan produit encore un rapport chaque trimestre.

Le sénateur Ringuette : Où ce rapport est-il déposé?

Mme MacPherson : Au Parlement.

M. Roy : Un des rapports a été déposé il y a quelques semaines au Parlement. Il est disponible sur notre site Web et en version imprimée également.

Le sénateur Ringuette : Ce groupe de travail est-il toujours composé des mêmes personnes?

Mme MacPherson : Oui. Le groupe de travail est tenu de présenter des rapports trimestriels. Il exerce également une fonction de coordination dans l'ensemble du gouvernement et, pour cela, il doit consulter le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le ministère de la Défense nationale, l'Agence canadienne de développement international et d'autres organisations; de plus, il doit rendre compte de l'état de la situation en fonction des jalons posés à l'égard de l'initiative menée en Afghanistan.

Le sénateur Ringuette : Dans votre déclaration de cinq pages, aux pages 3 et 4, vous mentionnez au moins trois fois l'expression « conseils impartiaux ».

J'aimerais attirer votre attention sur une situation à laquelle le *Toronto Star* a consacré un article le 25 septembre, dont on pourrait ainsi traduire le titre : « Les bannières et les logos bleus des Conservateurs bénéficient d'une meilleure visibilité que ceux du Conseil canadien du porc ». L'article traitait d'un événement qui a eu lieu sur la Colline du Parlement.

The article stated that a photograph of Agriculture Minister Gerry Ritz serving a pork sandwich to Liberal Leader Michael Ignatieff was intentionally excluded from the Agriculture and Agri-Food Canada website, the article states:

As Murdoch rushed to post the pictures online after the event, she ordered a single photo of her boss to be featured prominently.

“All others (not the one with the opp leader) should go into the online photo album,” she wrote.

The government calls such things “message events,” and each one must be okayed at the highest levels of the federal bureaucracy by officials in the Privy Council Office.

Who would have been the official in the Privy Council Office to authorize or to give such partisan policy?

Mr. Roy: I am not familiar with this particular event reported in *The Toronto Star* last Friday.

You have public servants, like us, providing support on all sorts of things, including communications, but providing support mainly to the Office of the Prime Minister. I have no way of knowing the person in particular to whom they are referring in this article. However, these involve ongoing discussions as we are supporting our political masters in their effort to communicate the message of the government. This is not meant to be, in any way, shape or form, partisan on the part of the bureaucrats. Rather, we are here because we are neutral and non-partisan — and, we mean it when we say that — and we are supporting the government in place today. That is about as good an answer as I can give you.

Senator Ringuette: Is Meagan Murdoch a federal employee under your office?

Mr. Roy: I do not know, senator.

Ms. MacPherson: I do not know; I do not recognize the name.

Mr. Roy: That is not a name with which I am familiar.

Senator Ringuette: Could you check that and provide us with an answer?

This is not the first instance where we see such items, with respect to using taxpayer money, to be almost an indirect office of the party politics of the current government. From my constituency in New Brunswick, I have been hearing quite a lot during the summer. People are not pleased, especially right now, because of the current crisis. This is not acceptable.

Is the Privy Council responsible for printing the economic update that is given out by the Prime Minister?

Mr. Roy: The economic update is produced by the Department of Finance, but it would be misleading of me to tell you that we do not have a part in putting this together. There are ongoing

Dans l'article, il est dit qu'une photographie où on voit le ministre de l'Agriculture Gerry Ritz servir un sandwich au porc au chef libéral Michael Ignatieff a été intentionnellement exclue du site Web d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, comme l'indique le passage suivant, que je traduis pour vous :

Dans sa hâte à publier les photos sur Internet après l'événement, Mme Murdoch a demandé à ce qu'une seule photo apparaisse en évidence.

« Toutes les autres (sauf celles avec le chef de l'opposition) doivent être consignées dans l'album photo en ligne », a-t-elle écrit.

Ces événements dits « thématiques » doivent tous être approuvés aux plus hauts niveaux de la bureaucratie fédérale, par des fonctionnaires du Bureau du Conseil privé.

Dans ce cas-ci, quel aurait été le fonctionnaire du Bureau du Conseil privé appelé à donner l'autorisation ou à formuler des politiques partiales du genre?

M. Roy : Je ne connais rien de cet événement particulier dont a parlé le *Toronto Star* vendredi dernier.

Il y a des fonctionnaires qui, comme nous, se trouvent à appuyer toutes sortes d'activités, y compris les communications, mais qui soutiennent principalement le Cabinet du premier ministre. Je n'ai aucun moyen de savoir de qui parle en particulier cet article. Toutefois, pour pouvoir soutenir nos dirigeants politiques à l'égard du message qu'ils souhaitent communiquer, nous débattons continuellement de nombreuses questions. Cette façon de faire ne se veut nullement une manifestation de partialité de la part des bureaucrates. Nous sommes plutôt ici parce que nous sommes neutres et impartiaux — et je le dis sans ambages — et parce que nous appuyons le gouvernement en place. Je ne saurais vous répondre autrement.

Le sénateur Ringuette : Meagan Murdoch est-elle une fonctionnaire fédérale dont le Bureau du Conseil privé est responsable?

M. Roy : Je ne sais pas, madame le sénateur.

Mme MacPherson : Je ne sais pas; ce nom ne me dit rien.

M. Roy : Ce nom ne me dit rien non plus.

Le sénateur Ringuette : Pouvez-vous vérifier et répondre à cette question?

Pour ce qui est de l'usage réservé à l'argent des contribuables, ce n'est pas la première fois que nous voyons certaines situations se transformer en sorte de véhicule indirect des idéologies politiques du parti au pouvoir. Au cours de l'été, j'ai entendu beaucoup de choses de la part des électeurs de ma circonscription au Nouveau-Brunswick. Les gens sont mécontents, tout particulièrement à l'heure actuelle, en raison de la crise. C'est inacceptable.

Le Conseil privé a-t-il la responsabilité d'imprimer la mise à jour économique présentée par le premier ministre?

M. Roy : La mise à jour économique est produite par le ministère des Finances, mais ce serait vous induire en erreur que de prétendre en être dissocié. Le Bureau du Conseil privé

discussions between departments and the Privy Council Office when there is a major initiative of that nature going forward. However, the primary responsibility for the economic statement and the update lies with the Minister of Finance; his department has the prime responsibility for this.

Senator Ringuette: Are you also consulted about the advertising of the economic update and reports?

Mr. Roy: With respect to the advertisement, I am not sure I know exactly what you are talking about. Generally speaking, when an event of that nature is taking place, the Privy Council Office would be involved in supporting the Prime Minister. Indeed, he is very involved in the announcement of this and how things are being presented. However, again, the leadership remains in the hands of the Minister of Finance.

Senator Ringuette: With the costing of all this, is there any cost that is being absorbed by the Privy Council Office?

Mr. Roy: Do you mean the printing and things of that nature?

Senator Ringuette: Yes, the promotion, the advertising and all of that.

Mr. Roy: Again, I do not know what you mean by “advertising,” but I would be surprised if we in the Privy Council Office were paying for this. My knowledge is rather limited on this.

Senator Ringuette: Could you check on that and provide us with a definitive answer about whether you are involved in the printing of these full-page ads in different newspapers, also the radio announcements and TV advertising, and so on? Essentially, you are saying that most, if not all, of that advertising campaign would be done under the Minister of Finance?

Mr. Roy: Maybe I should give you a broader explanation of the role that we play in the Privy Council Office. The Privy Council Office, by and large, does not lead initiatives that are being put together around town. This is the responsibility of specific ministers, and their departments are supporting them. That is certainly true of the third report that we were just talking about.

The Privy Council Office will be part of the effort in that we are, for instance, challenging departments in order to get to the product that will be absolutely accurate. We will help with the coordination if there are other departments that should be involved and are involved; we will offer suggestions; and we will work with the departments to put together what we consider to be the best product possible. However, again, the leadership for these matters usually resides with the department that would be understood, generally speaking, as having the main responsibility.

For example, we were just talking about the Afghanistan Task Force. That group is helping with the coordination of what is happening. That group does not run the Canadian effort in

entretien continuellement des rapports avec les ministères concernés lorsqu’une grande initiative comme celle-ci est entreprise. Toutefois, le principal responsable de la mise à jour et de l’exposé économiques demeure le ministre des Finances.

Le sénateur Ringuette : Le Bureau du Conseil privé est-il également consulté à propos de la publicité liée à la mise à jour économique et aux rapports connexes?

M. Roy : Je ne suis pas certain de bien comprendre ce que vous entendez par « publicité ». En règle générale, dans le cadre d’une initiative comme celle-ci, le Bureau du Conseil privé aurait à appuyer le premier ministre. D’ailleurs, celui-ci participe activement aux annonces et se préoccupe grandement de la façon dont les choses sont présentées. Toutefois, ici encore, la responsabilité incombe au ministre des Finances.

Le sénateur Ringuette : Le Bureau du Conseil privé absorbe-t-il certains des coûts de cette initiative?

M. Roy : Vous voulez dire les coûts d’impression et les autres coûts du genre?

Le sénateur Ringuette : Oui, la promotion, la publicité et tout.

M. Roy : Je le répète, je ne sais pas ce que vous voulez dire par « publicité », mais je doute que le Bureau du Conseil privé paie pour ce genre de choses. Je n’en sais pas beaucoup à ce sujet.

Le sénateur Ringuette : Pourriez-vous vous renseigner et nous donner une réponse claire à savoir si vous jouez un rôle relativement à l’impression de ces annonces publicitaires d’une page dans différents journaux, à la présentation d’annonces publicitaires à la radio et à la télévision, et cetera? Essentiellement, vous dites que cette campagne de publicité relève en grande partie ou en totalité du ministre des Finances?

M. Roy : Je devrais peut-être vous expliquer de façon plus générale le rôle que joue le Bureau du Conseil privé. Dans l’ensemble, le Bureau du Conseil privé n’est pas en charge des initiatives qui sont présentées un peu partout dans la ville. Ces initiatives relèvent des ministres concernés, qui bénéficient du soutien de leur ministère. C’est certainement le cas du troisième rapport dont nous parlions à l’instant.

Le Bureau du Conseil privé y contribue, par exemple, en faisant appel aux ministères en vue d’en arriver à un produit d’une exactitude absolue. Nous aidons à la coordination si d’autres ministères doivent participer ou participent déjà; nous offrons des suggestions; et nous travaillons de concert avec les ministères pour produire un document de la meilleure qualité possible. Cependant, je le répète, dans ce genre de situation, le leadership relève du ministère qui, de façon globale, serait perçu comme le responsable principal du projet.

Par exemple, nous parlions du Groupe de travail sur l’Afghanistan. Ce groupe contribue à la coordination des activités. Ce groupe n’est pas à la tête de l’effort canadien en

Afghanistan. It is simply in the business of coordinating, of helping, challenging and ensuring that all of the bases have been covered. You would have the same type of involvement on a number of initiatives and that certainly includes the report to which Senator Ringuette was referring.

Senator Ringuette: You just said that you offer suggestions and that you challenge the department; I assume one of those issues would be non-partisanship advertising.

Mr. Roy: It is absolutely essential to our role as civil servants that we remain non-partisan, neutral and impartial. That was true when Mr. Lynch was in charge, and that is certainly true with Mr. Wouters in the chair of the Clerk of the Privy Council. That is something that is taught, that is absolutely pursued and that is vital to the role that we play in the system we have, namely, the Westminster system of government. That is not necessarily the case in other systems, but in ours, we consider that to be essential. In the advice that we give, we are careful not to cross the line and become partisan in any way, shape or form.

Senator Callbeck: Thank you for coming here this morning. I want to ask about the Public Appointments Commissioner. As you mentioned, an order-in-council set up this secretariat back in April of 2006. The legislation received Royal Assent in December of that year. We are talking three years down the road. My questions are to find out where we are right now with this secretariat.

You mentioned in your opening remarks that it has spent, on average, \$365,000 a year in the last three years. However, in the Library of Parliament information, it says that since its inception in 2006, the secretariat has spent about \$1 million. I was assuming that that was \$1 million a year, but it is \$1 million in total. Therefore, I assume that that figure of \$365,000 includes all the costs.

Ms. MacPherson: That is right.

Senator Callbeck: Has the Prime Minister ever nominated anyone under the provisions of the Federal Accountability Act?

Ms. MacPherson: Yes, Gwyn Morgan was nominated. He was the CEO of EnCana Corporation at one time. He went before committee in Parliament and was rejected. At that point in time, I do not believe anyone else was proposed for the position.

Senator Callbeck: Has PCO been involved in vetting potential candidates?

Ms. MacPherson: Not that I am aware of.

Senator Callbeck: Why is there such a delay? This has been three years.

Ms. MacPherson: The only response I can give you is that these appointments, the appointment of this commissioner or other commissioners under the Public Appointments Commission, are

Afghanistan. Il ne fait que coordonner, aider, motiver et veiller à ce que tout ait été prévu. C'est la forme que prend notre contribution à un certain nombre d'initiatives, comme le rapport auquel le sénateur Ringuette faisait référence.

Le sénateur Ringuette : Vous venez tout juste de dire que vous offrez des suggestions et que vous faites appel aux ministères; je suppose que, parmi les aspects que vous abordez, il y a la publicité non partisane.

M. Roy : Pour remplir notre rôle en tant que fonctionnaire, il est essentiel que nous demeurions non partisans, neutres et impartiaux. C'était le cas à l'époque de M. Lynch, et ce l'est toujours depuis que M. Wouters est le greffier du Conseil privé. C'est quelque chose que l'on enseigne, que l'on doit absolument viser et qui est essentiel pour le rôle que nous jouons dans notre système, à savoir le système de gouvernement britannique. Ce n'est pas nécessairement le cas dans d'autres systèmes, mais dans le nôtre, nous considérons que c'est essentiel. Lorsque nous donnons des conseils, nous prenons soin de ne pas aller trop loin et de ne pas faire preuve de partialité de quelque façon que ce soit.

Le sénateur Callbeck : Merci d'être ici ce matin. Mon intervention concerne le commissaire aux nominations publiques. Comme vous l'avez dit, ce secrétariat a été constitué par décret en avril 2006. La législation a reçu la sanction royale en décembre de la même année. C'était il y a trois ans. J'aimerais savoir où nous en sommes maintenant à l'égard de ce secrétariat.

Vous avez indiqué dans votre exposé que le secrétariat avait dépensé, en moyenne, 365 000 \$ par année au cours des trois dernières années. Or, dans les documents de la Bibliothèque du Parlement, on peut lire que, depuis sa création en 2006, le secrétariat a dépensé environ 1 million de dollars. Je pensais qu'il s'agissait d'un million de dollars par année, mais c'est 1 million de dollars au total. Par conséquent, je suppose que le montant de 365 000 \$ comprend tous les coûts.

Mme MacPherson : C'est exact.

Le sénateur Callbeck : Le premier ministre a-t-il proposé la nomination de quelqu'un en application des dispositions de la Loi fédérale sur la responsabilité?

Mme MacPherson : Oui, la candidature de Gwyn Morgan a été proposée. Il a déjà été président-directeur général de EnCana Corporation. Il s'est présenté devant le comité au Parlement et sa candidature a été rejetée. À ce moment-ci, je ne crois pas qu'une autre candidature ait été proposée pour ce poste.

Le sénateur Callbeck : Est-ce que le BPC a pris part à l'évaluation des candidatures?

Mme MacPherson : Pas à ma connaissance.

Le sénateur Callbeck : Pourquoi y a-t-il un retard si important? Cela fait trois ans.

Mme MacPherson : La seule réponse que je peux vous donner est que ces nominations, la nomination de ce commissaire ou celles d'autres commissaires à la Commission des nominations

the prerogative of the Prime Minister. We continue to put \$1 million into our estimates on the premise that there will be an appointment, but I have no idea when that might be.

Senator Callbeck: Therefore, you have nothing really to say about the delay or the reasons?

Ms. MacPherson: No, it is the Prime Minister's prerogative.

Senator Callbeck: You mentioned \$1 million. This year you are asking for \$1 million. That assumes you are fully staffed?

Ms. MacPherson: That is correct.

Senator Callbeck: When you get the commissioner, will your budget be roughly the same?

Ms. MacPherson: Yes.

Senator Callbeck: Does vote 25 represent all the notional costs associated with the operation of the office, such as the space, telecommunications and so on? Are costs included in other votes?

Ms. MacPherson: Costs are included in other votes. For example, all of our space is provided by Public Works and Government Services Canada, so when you look at our financial statement at the end of the year, you will always see recognition of costs for that and their services without charge. When we do our financial statements at the end of the year, we pick up those types of costs.

Senator Callbeck: What other costs are there? You mentioned the rent. Is there anything else outside of those?

Ms. MacPherson: Outside of those, other types of accrual entries would be such things as payables for severance pay, and so on.

Senator Callbeck: What is the cost of that office space?

Ms. MacPherson: Only two people are in the office space at this point in time. I would have to go and check the occupancy instrument to find out the actual cost of that particular space. Because the commission is not established and because the secretariat is working but not fully staffed, we have only two people there: one is a secondment from another department and one is temporary help. We are only housing two people.

Senator Callbeck: I would like to know how much space is taken up and what the cost is, if I could, please.

Ms. MacPherson: Okay.

Senator Callbeck: Two people are in the office?

Ms. MacPherson: That is correct.

Senator Callbeck: What are their classifications?

Ms. MacPherson: The executive director, who is the public servant, is an EX-3. Her name is Christine Miles. I am unsure of the level of the temporary help person, but I would expect an administrative services individual at the AS-2 or 3 level, which is probably around \$45,000 a year.

publiques, sont une prérogative du premier ministre. Nous continuons de prévoir 1 million de dollars à notre budget des dépenses en partant du principe qu'il y aura une nomination, mais nous ne savons absolument pas quand cela va se produire.

Le sénateur Callbeck : Par conséquent, vous n'avez donc pas grand-chose à dire à propos du retard ou des raisons qui le justifient?

Mme MacPherson : Non, c'est la prérogative du premier ministre.

Le sénateur Callbeck : Vous avez dit 1 million de dollars. Cette année, vous demandez 1 million de dollars. Cela suppose un effectif complet?

Mme MacPherson : C'est exact.

Le sénateur Callbeck : Lorsque vous aurez un commissaire, votre budget sera-t-il à peu près le même?

Mme MacPherson : Oui.

Le sénateur Callbeck : Le crédit 25 englobe-t-il tous les coûts notionnels associés au fonctionnement du bureau, comme les locaux, les télécommunications, et cetera? Des coûts sont-ils inclus dans d'autres crédits?

Mme MacPherson : Des coûts sont inclus dans d'autres crédits. Par exemple, tous nos locaux nous sont fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Ainsi, nos états financiers de fin d'année font état de ces coûts et des services fournis gratuitement. Lorsque nous préparons nos états financiers à la fin de l'exercice, nous devons tenir compte de ces types de coûts.

Le sénateur Callbeck : Quels sont les autres coûts? Vous avez parlé du loyer. Y a-t-il autre chose?

Mme MacPherson : Il y a d'autres types d'inscriptions d'exercice, par exemple les sommes à payer pour les indemnités de départ.

Le sénateur Callbeck : Quels sont les coûts associés aux locaux?

Mme MacPherson : À l'heure actuelle, le bureau compte uniquement deux personnes. Il faudrait que j'aie vérifié l'accord d'occupation de locaux pour connaître le coût réel associé à l'espace utilisé. Étant donné que la commission n'est pas encore établie et que le secrétariat fonctionne mais que son effectif est incomplet, il n'y a que deux personnes : l'une est en détachement d'un autre ministère et l'autre est un employé temporaire. Nous logeons uniquement deux personnes.

Le sénateur Callbeck : Si vous me le permettez, j'aimerais savoir quelle est la superficie utilisée et ce qu'il en coûte.

Mme MacPherson : D'accord.

Le sénateur Callbeck : Il y a deux personnes dans le bureau?

Mme MacPherson : C'est exact.

Le sénateur Callbeck : Quelle est leur classification?

Mme MacPherson : La directrice exécutive, qui est la fonctionnaire, est un EX-3. Elle s'appelle Christine Miles. Je ne suis pas certaine du niveau de l'employé temporaire, mais je suppose qu'il fait partie du groupe Services administratifs et qu'il est de niveau AS-2 ou AS-3, dont le salaire est probablement d'environ 45 000 \$ par année.

Senator Callbeck: We are three years down the road, and we only have two people. That is pretty slow progress. Was there ever a plan for staffing the office? Do you have one?

Ms. MacPherson: In the estimates, we are assuming we would have four full-time staff to support the commission when it is actually established.

Senator Callbeck: At what level was this plan approved?

Ms. MacPherson: It would have gone through the deputy minister. It assumes that that secretariat will have a deputy minister.

Senator Callbeck: Were there positions here that were filled with people who then left and went elsewhere?

Ms. MacPherson: I believe in the first year more folks were staffed in those positions. The average is a bit misleading, so I will give the exact amounts spent in the secretariat over the three years. In the first year, they spent \$633,000, and I believe they were staffed up to three or four people at that time.

Then they went into abeyance, and it was not staffed for the first part of 2007-08. It was re-staffed with the temporary individuals in October or November of 2007, and they spent \$113,000 in that year. In 2008-09, with the same two individuals, they spent \$347,000.

Senator Callbeck: Why do we have \$633,000 in the first year?

Ms. MacPherson: A deputy was appointed in the first year, and someone was in place, and they had more staff in place.

Senator Callbeck: Why have they left? I thought the government was anxious to get this Federal Accountability Act passed — and this is part of it — and, as I say, we are three years down the road with less staff than we had three years ago.

Ms. MacPherson: They have done a great deal of work and research. I am not sure that having a staff of greater number would necessarily give us more information to be able to support the secretariat.

Senator Callbeck: Therefore, you do not know how many people transferred out.

Ms. MacPherson: No. It was three or four.

Senator Callbeck: Could you give me a list of those with the other information that you will provide?

Ms. MacPherson: Do you want the levels of the individuals?

Senator Callbeck: Yes.

Le sénateur Callbeck : Trois années se sont écoulées, et il n'y a que deux personnes. C'est une progression plutôt lente. Y a-t-il déjà eu un plan de dotation pour le bureau? En avez-vous un?

Mme MacPherson : Dans le budget des dépenses, nous supposons qu'il nous faudra quatre employés à temps plein pour appuyer le travail de la commission une fois que celle-ci sera établie.

Le sénateur Callbeck : À quel niveau ce plan a-t-il été approuvé?

Mme MacPherson : C'est le sous-ministre qui l'aurait approuvé. Cela suppose que le secrétariat aura un sous-ministre.

Le sénateur Callbeck : Y a-t-il des postes qui étaient occupés au début par des gens qui sont partis ailleurs?

Mme MacPherson : Je crois que, la première année, le bureau comptait plus d'employés. La moyenne est un peu trompeuse; je vais donc vous donner les montants exacts dépensés au secrétariat au cours de ces trois ans. La première année, 633 000 \$ ont été dépensés, et je pense qu'il y avait trois ou quatre personnes à l'époque.

Puis les travaux du secrétariat ont été mis en veilleuse, et il n'y a pas eu de dotation de postes pendant la première partie de 2007-2008. Les employés temporaires ont été embauchés en octobre ou en novembre 2007, et 113 000 \$ ont été dépensés cette année-là. En 2008-2009, pour les deux mêmes personnes, 347 000 \$ ont été dépensés.

Le sénateur Callbeck : Pourquoi disposait-on de 633 000 \$ la première année?

Mme MacPherson : Un sous-ministre a été nommé au cours de la première année et il y avait quelqu'un en poste. L'effectif était plus garni.

Le sénateur Callbeck : Pourquoi les gens sont-ils partis? Je croyais que le gouvernement avait hâte de faire adopter la Loi fédérale sur la responsabilité, qui incluait cet élément. Comme je l'ai déjà dit, trois années se sont écoulées et nous nous retrouvons avec moins d'employés qu'au départ.

Mme MacPherson : Beaucoup de travail et de recherche ont été accomplis. Je ne suis pas sûre qu'avec un plus grand nombre d'employés au sein de l'effectif, nous aurions nécessairement plus d'information pour appuyer le secrétariat.

Le sénateur Callbeck : Vous ne savez donc pas combien de personnes sont parties.

Mme MacPherson : Non. Trois ou quatre.

Le sénateur Callbeck : Pourriez-vous me fournir une liste de ces personnes et des autres renseignements que vous nous présenterez?

Mme MacPherson : Voulez-vous que le niveau du poste de ces gens soit indiqué?

Le sénateur Callbeck : Oui.

On page 21-4 of the Main Estimates under “Programs by Activities,” in the budget in 2008-09, you do not have internal services, yet you have broken it out for 2009-10, which makes it impossible for us to compare the other figures. Why have you done that?

Ms. MacPherson: That was a government-wide requirement established by the Treasury Board Secretariat, and in the Main Estimates for this year, we were required to actually pull out our internal services and show them separately. I believe the secretariat expects to be able to do some comparative analysis of internal services across departments.

Senator Callbeck: For example, it is providing professional support to the Prime Minister and portfolio ministers. Can you give us the figure that would be in there for 2009-10 if internal services were removed?

Ms. MacPherson: I would have to do a calculation and pull them back out. I do not have that information.

Senator Callbeck: I would appreciate receiving that information as well.

The Chair: Ms. MacPherson, could you check on another point? It is my recollection that the process with respect to Mr. Morgan was before this legislation was passed. Since this legislation came into force, has there been any nomination by the Prime Minister? Can you confirm that? That would be helpful to us as well.

Ms. MacPherson: There has not been any, but I will confirm it.

[Translation]

Senator Rivard: In response to Senator Ringuette’s question, you enlightened the committee as to the reasons for the increase in PCO’s budget. If I understand correctly, the budget increase is due in large measure to the Afghanistan Task Force, the 2010 Games and G8 security.

Another matter that concerns me is government advertising. One example cited was a new initiative, the Economic Action Plan. However, under previous administrations, were you ever involved in advertising, even when the initiative originated with the Department of Finance? Putting it another way, did you ever do for previous governments what you are now doing for this administration?

Mr. Roy: What you call government advertising is certainly viewed as a legitimate government activity. To the extent that the government wants to do some advertising, the bureaucracy, the Privy Council and other departments will support the government’s efforts in that regard. However, as I indicated in response to Senator Ringuette’s questions, our involvement is non partisan, neutral and impartial. We endeavour to inform Canadians about the services that are available to them. This is not something new. We have been seeing this type of media advertising for some time now.

À la page 21-5, sous la rubrique « Programme par activités », le Budget principal des dépenses 2008-2009 ne fait pas état des services internes, mais le budget de 2009-2010 présente les différentes dépenses qui s’y rattachent; il nous est donc impossible de comparer avec les autres chiffres. Pourquoi avez-vous procédé de cette façon?

Mme MacPherson : Le Secrétariat du Conseil du Trésor a établi une norme qui s’applique à l’ensemble du gouvernement, si bien que nous avons dû faire état de nos services internes et présenter les différentes dépenses séparément dans le Budget principal des dépenses de cette année. Je crois que le secrétariat envisage de comparer les services internes d’un ministère à l’autre.

Le sénateur Callbeck : Entre autres exemples, le Bureau du Conseil privé fournit un soutien professionnel au premier ministre et aux ministres du portefeuille. Quelle proportion des ressources serait allouée à cette fonction pour 2009-2010 si les services internes étaient retirés?

Mme MacPherson : Il faudrait que je fasse le calcul pour pouvoir vous répondre. Je ne dispose pas de cette information.

Le sénateur Callbeck : J’aimerais que vous me fournissiez aussi cette information.

Le président : Madame MacPherson, pourriez-vous faire une autre vérification? Si je me souviens bien, l’affaire entourant M. Morgan a eu lieu avant l’adoption de la loi. Depuis son entrée en vigueur, le premier ministre a-t-il procédé à des nominations? Pourriez-vous me le confirmer? Cette information nous serait également utile.

Mme MacPherson : Il n’y a eu aucune nomination, mais je vous reconferme le tout.

[Français]

Le sénateur Rivard : Vous avez très bien éclairé le comité sur les raisons de l’augmentation budgétaire, suite à la question du sénateur Ringuette. Si je comprends bien, c’est l’Afghanistan, les Jeux de 2010 et le G8 qui ont pris la grande part de l’augmentation du budget.

Une autre question capte mon attention à savoir celle de la publicité gouvernementale. On a cité comme exemple le Plan d’action économique, qui est un élément nouveau. Toutefois, sous les gouvernements précédents, vous arrivait-il de participer à la publicité, même si cette initiative venait du ministère des finances? En d’autres mots, ce que vous faites présentement pour le gouvernement actuel, vous le faisiez pour le gouvernement précédent?

M. Roy : Ce que vous appelez la publicité gouvernementale, c’est certainement considéré comme une activité légitime d’un gouvernement. Dans la mesure où le gouvernement en place veut en faire, la bureaucratie, le Conseil privé et les autres ministères vont soutenir le gouvernement dans cet effort. Toutefois, comme je le disais, suite aux questions de Mme le sénateur Ringuette, notre contribution est non partisane, neutre et impartiale. Il s’agit de faire connaître aux Canadiens les services qui leur sont offerts; et ce n’est pas nouveau, c’est dans le portrait médiatique depuis déjà un bon bout de temps.

Senator Rivard: So then, you provided the same kind of services to the previous government. I would now like you to tell us about some of the Privy Council's efforts in the area of public service renewal, especially the renewal of the senior public service.

[English]

Ms. MacPherson: It is fair to say that, in general, the efforts to renew the public service are ongoing. We still face the same labour crunch that we all know will happen with the baby boomers retiring. We have made much effort through the clerk's continued support of the renewal of the public service in integrating our human resource planning with our business planning.

I think that now the effort is actually turning more from recruitment, which continues to be extremely important, to the retention of staff. That means we need to do more career development; we need to look at the skills and abilities of our new recruits and ensure that they move up through the ranks to fill those positions that are really critical.

As you know, most of our vulnerabilities tend to be at the higher levels. Therefore, the more senior executives also tend to be the oldest and approaching retirement, so we need to be fast-tracking our best and brightest folks to be able to take their place.

As I say, the clerk continues to support those efforts. Over the last two or three years, every time he has made a report to the Prime Minister, there has been an action plan with very specific requirements for departments to actually make concrete efforts in order to ensure that we are renewing our public service.

Senator Nancy Ruth: I was interested in the Conference Board of Canada's comment last week on Canada and poverty, that we are slipping a bit. Therefore, I am always interested in budgets and estimates and how they impact poverty.

For me, part of that corrective is understanding the function that gender-based analysis plays in all our decisions and in our financial decisions. I will ask you questions about the Auditor General's report as released to the Privy Council Office and here, sir, are the tabs.

In Chapter 1 of the Auditor General's spring report, to the House of Commons. The PCO agreed that it would work with Status of Women Canada and Treasury Board to "identify departments facing challenges in meeting their gender-based analysis (GBA) commitments with a view to holding formal discussions."

Have any of those discussions started, and where are they right now?

Le sénateur Rivard : Donc vous le faisiez autant pour le précédent gouvernement que pour l'actuel gouvernement. Maintenant j'aimerais que vous nous parliez des initiatives que le Conseil privé mène pour le renouvellement de la fonction publique — la haute fonction publique entre autres.

[Traduction]

Mme MacPherson : On peut dire que de façon générale, on s'efforce constamment de renouveler la fonction publique. La menace d'une pénurie de main-d'œuvre — et nous le savons tous — nous guette à l'aube de la retraite des baby boomers. Notre greffier a déployé de grands efforts pour contribuer au renouvellement de la fonction publique en conciliant les fonctions de planification des ressources humaines et de planification des activités.

Je crois que désormais, nous concentrons davantage nos efforts sur le maintien en poste de l'effectif que sur le recrutement, qui demeure malgré tout un aspect extrêmement important. Pour ce faire, nous devons favoriser le perfectionnement professionnel, cerner les compétences et les forces de nos nouvelles recrues et faire en sorte qu'elles montent dans la hiérarchie et qu'elles en viennent à combler les postes qui sont vraiment essentiels.

Comme vous le savez, ce sont surtout les postes de niveau supérieur qui semblent être les plus touchés. Du coup, les cadres les plus haut placés sont souvent les plus âgés et sur le point de prendre leur retraite; nous devons donc repérer rapidement les meilleurs, qui seront les plus aptes à prendre la relève.

Comme je l'ai dit précédemment, le greffier contribue à ces efforts. Au cours des deux ou des trois dernières années, dans chacun de ses rapports à l'intention du premier ministre, il a proposé un plan d'action, à savoir des mesures très précises que les ministères devaient prendre concrètement pour assurer le renouvellement de notre fonction publique.

Le sénateur Nancy Ruth : Le commentaire qu'a fait le Conference Board du Canada la semaine dernière sur le Canada et la pauvreté, à savoir que notre situation s'est quelque peu détériorée, a captivé mon intérêt. C'est pour cette raison que j'aime toujours être au courant des budgets et de leur incidence sur la pauvreté.

Selon moi, une partie de la solution repose sur la compréhension du rôle que l'analyse comparative entre les sexes, l'ACS, joue dans toutes nos décisions, y compris celles d'ordre financier. Je vais vous poser des questions au sujet du Rapport de la vérificatrice générale qui a été présenté au Bureau du Conseil privé. Voici le document, monsieur.

Au premier chapitre du Rapport de la vérificatrice générale du Canada du printemps, qui a été déposé à la Chambre des communes, le Bureau du Conseil privé a convenu de collaborer avec Condition féminine Canada pour « détermin[er] quels ministères ont plus de difficultés à respecter leurs engagements en matière d'ACS dans le but d'organiser des discussions informelles à ce sujet ».

Ces discussions informelles ont-elles débuté, et si oui, où en sont-elles?

Mr. Roy: The whole issue of gender-based analysis continues to be at the forefront of the general analysis that we are conducting with respect to whatever government policy there is. Since you were good enough to give me the report of the Auditor General earlier, I noticed there was a reference in there to the Department of Justice Canada. I happened to have been at Justice doing policy work in the 1990s when gender-based analysis was very prominent in what we were doing.

The Auditor General has noted that you first need to have that as being prominent in your analysis and, over time, it becomes parts of the work that you are actually doing. As you are doing analysis, you are taking into account gender-based analysis. However, other issues also need to be considered. Certainly, this is how we were doing that work at Justice when I left a few years ago. I understand they are still doing it.

Therefore, the reason the work is not being done is not because it has not been identified very specifically as we are conducting our analysis of policies.

I will answer your question very precisely. Had I known yesterday, for instance, that you would ask me those questions, I would have checked to see what progress we have made with respect to the report of the Auditor General.

Senator Nancy Ruth: I will look forward to your written response, then.

Mr. Roy: I will do that with pleasure upon my return to the office this morning.

Senator Nancy Ruth: Yesterday afternoon, I heard a Justice official say that intuition was sufficient to do gender-based analysis. Justice Canada was badly hit in the Auditor General's report, and so were other departments. For example, Indian and Northern Affairs Canada received many recommendations from the Auditor General. Different departments are doing different things.

However, it is part of the responsibility to have Privy Council Office, with Treasury Board, to ensure that this has at least some practice in all departments.

Therefore, have those discussions started?

Mr. Roy: Senator, if I left you with the impression that I meant intuition, I expressed myself poorly. Intuition would not be enough.

Senator Nancy Ruth: I have heard twice now from Justice. One person said, "We have over 51 per cent of employees who are female; therefore, we do not need to do GBA." Yesterday afternoon,

M. Roy : L'analyse comparative entre les sexes demeure à l'avant-plan de notre analyse générale qui porte sur l'ensemble des politiques du gouvernement. Comme vous avez eu la gentillesse de me remettre le Rapport de la vérificatrice générale tout à l'heure, j'ai pu constater qu'on y parle du ministère de la Justice du Canada. J'ai justement travaillé dans le domaine des politiques au ministère de la Justice dans les années 1990, et à cette époque, on se servait beaucoup de l'analyse comparative entre les sexes dans notre travail.

La vérificatrice générale a souligné qu'il faut d'abord mettre cet aspect au premier plan dans les analyses; au fil du temps, il en vient à s'intégrer au travail. Lorsqu'on fait une analyse, on tient compte des différences qui existent entre les sexes. Toutefois, d'autres aspects doivent être pris en considération. En tout cas, c'était la façon de faire au ministère de la Justice à mon départ il y a quelques années. Je crois comprendre qu'on procède encore de cette façon.

Donc, si le travail ne se fait pas, ce n'est pas parce qu'il n'a pas été clairement défini dans le cadre de notre analyse des politiques.

Je vais répondre à votre question de façon très précise. Si j'avais su, par exemple hier, que vous me poseriez ces questions, j'aurais vérifié les progrès que nous avons réalisés à propos du Rapport de la vérificatrice générale.

Le sénateur Nancy Ruth : Je devrai alors attendre votre réponse par écrit.

M. Roy : Je m'en chargerai avec plaisir à mon retour au bureau ce matin.

Le sénateur Nancy Ruth : Hier après-midi, j'ai entendu un représentant du ministère de la Justice dire qu'il suffisait de se fier à son intuition pour mener une analyse comparative entre les sexes. Le ministère a d'ailleurs été durement critiqué dans le Rapport de la vérificatrice générale; c'est aussi le cas d'autres ministères, par exemple Affaires indiennes et du Nord Canada, qui a fait l'objet de nombreuses recommandations. Les ministères ne procèdent pas tous de la même façon.

Cependant, l'une des responsabilités du Bureau du Conseil privé consiste à veiller, de concert avec le Conseil du Trésor, à ce que certains éléments d'un cadre d'analyse comparative entre les sexes soient mis en œuvre dans tous les ministères.

Alors, est-ce que ces discussions ont débuté?

M. Roy : Madame le sénateur, si j'ai laissé entendre qu'il s'agissait là d'intuition, c'est que je me suis mal exprimé. L'intuition ne suffit pas.

Le sénateur Nancy Ruth : J'ai entendu deux commentaires de ce genre du ministère de la Justice jusqu'à maintenant. L'une des deux personnes a dit que plus de 51 p. 100 des employés étaient

another rather senior official said that intuition is sufficient. Younger men and women who are employed, who have no formal GBA training, think they know it. That is what I was told.

Is the senior position for gender-based analysis at the PCO currently filled? As I understand it, that officer is responsible for coordinating annual training for PCO policy analysts.

How many analysts do you have? How many have received training to date? Over what timeline will all or most receive GBA training, and how often will it be renewed in light of the staff turnover?

Ms. MacPherson: We do have a champion for gender-based analysis, namely, Neil Bouwer, Assistant Secretary to the Cabinet, Social Development Policy.

It is just by happenstance I saw an email that he sent out broadly to the department inviting analysts to identify themselves, to come and receive training. I do not know how many of these he has done or what his plan is, but I do know who the champion is, and I know he is making contact inside the department.

Senator Nancy Ruth: Is it compulsory for the analysts to go through the training?

Ms. MacPherson: I do not know. I would have to find out the details, and I am certainly willing to do that.

Senator Nancy Ruth: The Auditor General stated in the final paragraph of her report:

Departments and agencies lack clear guidance about how they are to apply gender-based analysis. The Treasury Board of Canada Secretariat and the Privy Council Office thus far have not clearly communicated their expectations.

Given that the PCO has had some time to reflect on the Auditor General's report, are there any new developments since she gave out her report? Also, in particular, of the initiatives that Status of Women Canada agreed to undertake in consultation with PCO, as outlined in paragraph 1.57 of the report, what work is PCO currently involved in?

Mr. Roy: For the benefit of the committee, I would note that, as part of the response of the government, and, in particular, Status of Women Canada, to recommendation 1.79, the report says:

Privy Council Office has developed a template that outlines how GBA should, when appropriate, be considered throughout each step of the policy and program development process. This template is shared with line departments and serves as guidance.

des femmes et qu'il n'était donc pas nécessaire d'avoir recours à l'analyse comparative entre les sexes, et hier après-midi, un autre représentant du ministère, qui occupe un poste de niveau assez élevé, a allégué qu'il était suffisant de se fier à son intuition. Les jeunes employés, tant les hommes que les femmes, qui n'ont pas suivi de formation officielle sur l'analyse comparative entre les sexes, croient la connaître. C'est ce qu'on m'a dit.

Est-ce que le poste de cadre responsable de l'analyse comparative entre les sexes au Bureau du Conseil privé est pourvu, à l'heure actuelle? Si j'ai bien compris, ce fonctionnaire est chargé de coordonner la formation annuelle dispensée aux analystes des politiques du BCP.

Combien d'analystes travaillent pour vous? Combien parmi eux ont suivi cette formation? D'ici combien de temps auront-ils tous ou presque tous suivi la formation sur l'analyse comparative entre les sexes et, compte tenu du roulement du personnel, à quelle fréquence sera-t-elle donnée?

Mme MacPherson : Nous avons bel et bien une personne responsable de l'analyse comparative entre les sexes : il s'agit de Neil Bouwer, secrétaire adjoint du Cabinet, Politique du développement social.

C'est par pur hasard que j'ai vu le courriel qu'il a envoyé à l'ensemble du ministère et dans lequel il invitait les analystes à s'identifier, à se présenter et à recevoir une formation. Je ne sais pas combien de courriels semblables il a envoyés ni quel est son plan. Je connais toutefois l'identité du porte-drapeau, et je sais qu'il établit des contacts à l'intérieur du ministère.

Le sénateur Nancy Ruth : Les analystes sont-ils obligés de suivre la formation?

Mme MacPherson : Je ne sais pas. Il faudrait que je m'informe, et je suis tout à fait prête à le faire.

Le sénateur Nancy Ruth : La vérificatrice générale a écrit dans le dernier paragraphe de son rapport :

Les ministères et les organismes du gouvernement fédéral n'ont pas d'orientations claires sur la façon dont ils doivent mener une analyse comparative entre les sexes. Jusqu'ici, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et le Bureau du Conseil privé n'ont pas communiqué clairement leurs attentes.

Étant donné que le BCP a eu le temps d'examiner le rapport de la vérificatrice générale, savez-vous s'il y a des développements depuis le dépôt du rapport? De plus, à quelles initiatives de Condition féminine Canada, réalisées en consultation avec le BCP tel que mentionné au paragraphe 1.57 du rapport, le BCP participe-t-il?

M. Roy : Au bénéfice du comité, j'aimerais souligner que, dans le cas de la réponse du gouvernement à la recommandation 1.79, et en particulier de celle de Condition féminine Canada, le rapport mentionne que :

Le Bureau du Conseil privé a mis au point un gabarit qui explique comment faire, au besoin, pour prendre en compte l'ACS à chaque étape du processus d'élaboration des politiques et des programmes. Ce gabarit a été mis à la disposition des ministères axiaux et il leur sert de guide.

Work is ongoing; this has not fallen through the cracks.

Senator Nancy Ruth: Is it measured and tested in terms of its effectiveness? Are you satisfied with the template? Does it need revision? Poverty is a bigger problem. It is all connected to poverty — Canadian families, men and women and children.

Mr. Roy: This is not something to be taken lightly. The Privy Council Office is following up on these instruments, and if they are found to be lacking, it is our job to correct them.

Senator Nancy Ruth: I look forward to your written statement.

[Translation]

Senator Chaput: My question concerns the Privy Council Office secretariats. If I understand correctly, there are currently 19 secretariats. In recent years, has the number increased, decreased and remained the same?

[English]

Ms. MacPherson: Since I have been there from January 2007, I think the organization has been stable; however, there have been the additions of the Afghanistan Task Force and also the coordinator of the 2010 Olympics and G8 security. Other than that, I think we have remained pretty much the same, at least for the last two or three years.

[Translation]

Mr. Roy: The organization of the Privy Council Office is centred on issues that have a certain importance at a given period of time. Ms. MacPherson spoke to you earlier about the Afghan Task Force, which has a limited lifespan. The same is true of the position of Olympic Games coordinator. Once the Olympic Games are over, the requirements with respect to this item will decrease.

You will also note that staff levels within the Privy Council Office fluctuate. In recent years, staff levels declined somewhat in light of requirements and the organization of the workload. Staff levels within the Privy Council Office have not increased in quite some time. The number of employees has remained the same, or even decreased slightly in the past three and a half years.

Senator Chaput: I understand that there was once an official languages secretariat within the Privy Council Office. If I am not mistaken, the secretariat was transferred to the Department of Canadian Heritage.

Mr. Roy: That is correct.

Senator Chaput: Who was responsible for the decision to transfer a Privy Council secretariat to a department? What happens to the operating funds associated with that secretariat? For example, did the transfer to the Department of Canadian Heritage include the transfer of additional operating funds, or is it assumed that the department will find its own operating funds?

Le travail est en cours. Il n'a pas été mis de côté.

Le sénateur Nancy Ruth : Son efficacité est-elle mesurée et mise à l'essai? Êtes-vous satisfait du gabarit? Doit-il être révisé? La pauvreté est un problème plus important. Tout est en lien avec la pauvreté : les familles canadiennes, les hommes, les femmes et les enfants.

M. Roy : Ce n'est pas quelque chose à prendre à la légère. Le Bureau du Conseil privé assure un suivi de ces instruments. S'il constate qu'il y a des lacunes, notre travail consiste à les corriger.

Le sénateur Nancy Ruth : J'ai hâte de lire votre déclaration écrite.

[Français]

Le sénateur Chaput : Ma question concerne les secrétariats à l'intérieur du Bureau du Conseil privé. Si je comprends bien, vous en avez présentement 19. Au cours des dernières années, y a-t-il eu augmentation, diminution ou le nombre est resté stable?

[Traduction]

Mme MacPherson : J'occupe ce poste depuis janvier 2007 et je crois que l'organisation a toujours été stable. Il y a toutefois eu l'ajout du Groupe de travail sur l'Afghanistan ainsi que du coordonnateur des Jeux olympiques de 2010 et de la sécurité du G8. Outre ça, je crois que nous n'avons pas changé, du moins au cours des deux ou trois dernières années.

[Français]

M. Roy : Le Bureau du Conseil privé est organisé autour de sujets qui ont une certaine importance à un moment donné. Mme MacPherson vous parlait plus tôt du Afghan Taskforce, qui a une durée de vie limitée. Il en va de même en ce qui a trait au coordonnateur pour les Olympiques. Une fois les Jeux olympiques terminés, le besoin à cet égard sera réduit.

Par ailleurs, on remarque que le nombre de personnes au sein du Conseil privé n'est pas stable. Au cours des dernières années on a vu une certaine diminution étant donné que les besoins et l'organisation du travail ne requéraient pas plus de personnes. Le personnel du Conseil privé n'a pas augmenté depuis un bon bout de temps. Il est stable et même légèrement à la baisse depuis environ trois ans et demi.

Le sénateur Chaput : D'après ce que j'ai lu, il y avait auparavant un secrétariat des langues officielles à l'intérieur du Conseil privé. Ce secrétariat a été transféré, si je comprends bien, au ministère du Patrimoine.

M. Roy : C'est exact.

Le sénateur Chaput : Lorsque cela se produit, qui décide de transférer un secrétariat du Conseil privé à un ministère? Et qu'arrive-t-il aux dépenses de fonctionnement reliées à ce secrétariat? Le transfert à Patrimoine canadien inclut-il, à titre d'exemple, des argents additionnels pour le fonctionnement, ou on tient pour acquis que le ministère trouvera ces fonds au fonctionnement?

Mr. Roy: Speaking from my experience with that secretariat, as I recall, the transfer occurred either at the start of 2006 or at some point in the middle of the year. The clerk at the time had decided that some of the secretariat issues were more the responsibility of that particular department.

In answering some earlier questions, I said that the lead on certain timely questions should be taken up by the responsible department. In the case of official languages, that responsibility should clearly fall to the Department of Canadian Heritage. The clerk at the time indicated that it would be more appropriate to refocus the Privy Council on its role as a coordinating body and on related challenges, and to leave it up to the departments to assume their proper roles. That is how the secretariat came to be transferred by the then clerk to the department that was deemed appropriate, namely to the Department of Canadian Heritage.

I believe the secretariat was transferred along with its budget, but Ms. MacPherson would be better able to answer that question.

Ms. MacPherson: You are quite right. When we transferred the different secretariats to the other departments, we did some calculations and transferred their funding as well.

Senator Chaput: Does the Privy Council still have a role to play or any responsibilities in terms of the development or review of official languages policies, or is this now the sole responsibility of Treasury Board and the Department of Canadian Heritage? Do you continue to play a role in the area of official languages policy review or formulation?

Mr. Roy: Privy Council closely monitors any matters in which interest is high. I can certainly tell you that Privy Council is interested in any issues pertaining to official languages.

I would just like to remind the committee that the Prime Minister's portfolio includes IGA, or Intergovernmental Affairs, which has a keen interest in official languages. We continue to closely monitor this area and it remains one of our areas of concern.

At least once, if not twice a year, the Clerk invites the Commissioner of Official Languages, Mr. Fraser, to come and meet with deputy ministers to discuss his annual report and to voice his concerns to them.

[English]

Senator Di Nino: First, if I can clarify a point for your information, the staffer that Senator Ringuette was asking about, Meagan Murdoch, is a staffer to Minister of Agriculture and Agri-Food Gerry Ritz, for the record.

Returning to the questions asked by Senator Ringuette about the non-partisanship and the non-political role that PCO plays, I recall that in 2004, the Liberal government set up a war room that

M. Roy : Je peux parler d'expérience au sujet du secrétariat auquel vous référez. Si je ne m'abuse, ce transfert fut effectué soit au début ou vers le milieu de l'année 2006. Le greffier à l'époque avait décidé que certains de ces sujets relevaient davantage du ministère compétent.

En répondant à certaines questions un peu plus tôt, je disais que le « lead » pour les questions ponctuelles devrait revenir au ministère compétent. Pour ce qui est des langues officielles, c'est certainement le ministère du Patrimoine qui devrait avoir cette responsabilité. Le greffier du temps a donc indiqué qu'il serait plus approprié de recentrer le Conseil privé sur son rôle de coordination et les défis s'y rattachant, et de laisser aux ministères compétents la tâche de faire leur travail. C'est ainsi que ce secrétariat a été transféré là où le greffier de l'époque l'estimait, soit au ministère du Patrimoine.

Je crois que le budget qui l'accompagnait a suivi, mais Mme MacPherson serait mieux placée pour répondre plus spécifiquement.

Mme MacPherson : Vous avez tout à fait raison. Quand nous avons transféré les différents secrétariats aux autres ministères, nous avons fait le calcul et transféré les fonds.

Le sénateur Chaput : Le Conseil privé a-t-il encore un rôle ou une responsabilité à l'égard du développement ou de la révision des politiques relatives aux langues officielles, ou cette responsabilité est-elle uniquement celle du Conseil du Trésor et de Patrimoine canadien, par exemple? Avez-vous encore un rôle dans la révision ou l'élaboration de politiques à l'égard des langues officielles?

M. Roy : Le Conseil privé suit de près toute question d'intérêt élevé. Je puis certainement vous dire que le Conseil privé a un intérêt tout particulier pour toute question relative aux langues officielles.

J'aimerais juste rappeler au comité que le portefeuille du premier ministre comprend le groupe mieux connu en anglais sous le sigle IGA, Intergovernmental Affairs, qui a à cœur toute cette question des langues officielles. C'est donc une chose qui continue de faire partie de nos préoccupations et sur laquelle nous gardons l'œil.

À tout le moins une fois par année, si ce n'est pas deux fois, le commissaire aux langues officielles, M. Fraser, est invité par le greffier à venir rencontrer les sous-ministres pour leur exposer le contenu de son rapport annuel et leur faire part de ses préoccupations.

[Traduction]

Le sénateur Di Nino : Tout d'abord, j'aimerais clarifier un point concernant Meagan Murdoch, l'agent de dotation sur laquelle le sénateur Ringuette s'est enquis. Elle est agente de dotation pour Gerry Ritz, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Pour en revenir aux questions posées par le sénateur Ringuette concernant le rôle non partisan et non politique du BCP, je tiens à rappeler qu'en 2004, le gouvernement libéral a mis sur pied un

cost at least \$1 million to monitor media and provide strategic advice on the fallout of the Gomery inquiry. I believe that was operated under the PCO. Is that correct?

Ms. MacPherson: It is before my time. I am sorry I do not have any information on that.

Mr. Roy: I am familiar with the fact that there was a secretariat in PCO composed of three or four people who were following what was happening before the Gomery commission. Once the commission was dismantled after they finished their work, so was that secretariat. However, with respect to a war room, I would not be able to help you with this. I do not know.

Senator Di Nino: As far as you know, has this continued since those days, that there would be a group of people set up in the PCO to give advice that would be more of a political nature? Can you comment on that?

Mr. Roy: I would like to make the point as forcefully as I can: We are not partisan. We are neutral, and we are impartial. We do not give advice of a political nature. That would be something that if the clerk found out about it, he would be very unhappy.

Senator Di Nino: I appreciate that.

Who sets the mandate for PCO? How is that established? Is it by law? Is it by regulation? Does it change from time to time? If so, how does that happen?

Mr. Roy: That is a good question. We do not have a piece of legislation, such as the Department of Justice Act or the Department of Foreign Affairs and International Trade Act, that provides the framework, and that is usually a very broad framework. If the question is of a legal nature, it is more the prerogative of the Crown, which allows the creation of organizations in government, through orders-in-council or otherwise, in order to support particular ministers and support these ministers in their responsibility.

However, that is a question I should probably know the answer to, but I cannot help you more than this. I am the clerk's counsel, after all. I will look it up. That is a very good question.

Senator Di Nino: I really want to know the answer to that. I am totally familiar with this and I am 100 per cent in concert with you. As far as I know, the Privy Council has never been a political entity and does not play a partisan role in any way. I want to applaud your organization for that. It was an interesting question that has been going through my mind for a while. Thank you for that answer.

I wish to ask Ms. MacPherson a question related to Senator Callbeck's question on staffing of the appointments secretariat. The answer was partially given by Mr. Roy when he said that the departments will increase costs when it is necessary and decrease costs when it is not. Would that not be one of those examples where, since the secretariat is not active, he would not need to keep as many people on staff? Therefore, he would reduce those

centre d'opérations d'au moins 1 million de dollars afin de surveiller les médias et de fournir des conseils stratégiques sur les répercussions de la Commission d'enquête Gomery. Je crois qu'il relevait du BCP. Est-ce bien ça?

Mme MacPherson : Ça a eu lieu avant mon arrivée. Je suis désolée, mais je n'ai pas d'information à cet égard.

M. Roy : Je sais qu'il existait un secrétariat au sein du BCP qui était composé de trois ou quatre personnes qui suivaient le déroulement de la Commission d'enquête Gomery. Une fois la Commission démantelée à la fin des travaux, ce secrétariat a également été supprimé. Cependant, je ne peux pas vous parler du centre d'opérations. Je ne suis pas au courant.

Le sénateur Di Nino : Selon vous, est-ce que cette situation a persisté jusqu'à aujourd'hui? C'est-à-dire, est-ce qu'un groupe de personnes a été constitué au BCP dans le but de donner des conseils qui seraient davantage de nature politique? Pouvez-vous me parler de ça?

M. Roy : Je veux être très clair sur un point : nous ne sommes pas partisans. Nous sommes neutres et impartiaux. Nous ne donnons pas de conseils de nature politique. Ce serait quelque chose que le greffier serait très mécontent de découvrir.

Le sénateur Di Nino : Je l'apprécie.

Qui établit le mandat du BCP? Comment est-il établi? Est-il établi par la loi ou par des règlements? Est-ce que le mandat change de temps à autre? Si oui, de quelle manière cela se fait-il?

M. Roy : C'est une bonne question. Nous ne disposons pas de mesures législatives comme la Loi sur le ministère de la Justice ou la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international qui fournissent un cadre qui est habituellement très général. Si la question est de nature juridique, elle relève davantage de la Couronne qui, au moyen de décrets du Conseil ou d'autres outils, permet la création d'organisations au sein du gouvernement qui visent à appuyer des ministres et à s'assurer qu'ils mènent à bien leurs responsabilités.

C'est une question dont je devrais sans doute connaître la réponse, mais je ne peux vous aider davantage. Je suis après tout le conseiller du greffier. Je vais me renseigner. C'est une très bonne question.

Le sénateur Di Nino : Je veux vraiment connaître la réponse à cette question. Je connais très bien ça et je suis entièrement d'accord avec vous. Selon les informations dont je dispose, le Conseil privé n'a jamais été une entité politique et n'est en aucun cas partisan. Je tiens à en féliciter votre organisation. C'était une question intéressante à laquelle je pensais depuis un certain temps. Merci pour cette réponse.

J'aimerais poser une question à Mme MacPherson en lien avec la question du sénateur Callbeck sur la dotation du secrétariat des nominations. M. Roy a en partie répondu à cette question lorsqu'il a dit que les ministères augmentent les coûts lorsque nécessaire et les réduiront lorsque cela ne le sera plus. Puisque le secrétariat n'est plus actif, ne serait-ce pas là un de ces cas où il n'est pas nécessaire de conserver un effectif si important? Par

costs until such time as a secretariat was re-established or reactivated, and then the costs may go up again? Would the way I understand it be correct?

Ms. MacPherson: I think you are absolutely right from a practical point of view. When we do the Main Estimates, however, we only have one time frame in which to do that, so we continue to put in a million dollars because we do not have any knowledge that a commissioner will not be appointed. However, the actual expenditures in the secretariat are limited to the services of a couple of individuals who wait for the establishment of the commission.

Senator Di Nino: Is the budget prepared on the expectation that the department will fully need those funds?

Ms. MacPherson: Yes.

Senator Di Nino: However, will the actual costs reflect the expenses incurred by that department?

Ms. MacPherson: That is correct.

Senator Downe: Following up on my colleague Senator Di Nino's comments: For greater clarity, we have spent roughly \$350,000 for the last three years for a total of close to \$1 million on a secretariat that does not exist and has not done anything.

Ms. MacPherson: The secretariat exists; the actual commission does not. We do have a secretariat composed of the individuals working there. In the first year, it was the three or four people there; currently, it is the two people who are there.

Senator Downe: Right, but the Public Appointments Commission Secretariat is the title. They have not actually screened, as Senator Callbeck indicated, any appointments at all.

Ms. MacPherson: That is correct.

Senator Downe: They have prepared for a future appointment that may or may not happen. That has cost taxpayers \$1 million.

If you do not have these figures, could you send us the amount you have budgeted in the Privy Council Office for public opinion polling and research for this fiscal year, and the amount you spent in the Privy Council Office for the last fiscal year? I assume you do not have those here.

Ms. MacPherson: No, I do not.

Senator Downe: Over 95 per cent of public servants at the deputy minister level receive, in addition to their salary every year, a bonus. How many employees of the Privy Council Office receive a bonus every year?

Ms. MacPherson: At the deputy level or at the executive level?

Senator Downe: In the Privy Council Office.

conséquent, il réduirait ainsi les coûts jusqu'à ce qu'un secrétariat soit rétabli ou mis sur pied? À ce moment, les coûts augmenteraient de nouveau. Est-ce que je comprends bien la situation?

Mme MacPherson : Je crois que vous avez tout à fait raison d'un point de vue pratique. Lorsque nous produisons le Budget principal des dépenses, nous n'avons qu'une période pour le faire. Nous continuons donc à investir 1 million de dollars parce que nous ne savons pas qu'aucun commissaire ne sera nommé. Cependant, les dépenses réelles du secrétariat se limitent aux services de deux personnes qui attendent l'établissement de la commission.

Le sénateur Di Nino : Le budget est-il préparé en tenant compte du fait qu'on s'attend à ce que le ministère ait besoin de tout cet argent?

Mme MacPherson : Oui.

Le sénateur Di Nino : Est-ce que les coûts réels refléteront toutefois les dépenses encourues par le ministère?

Mme MacPherson : Oui.

Le sénateur Downe : J'aimerais revenir sur les commentaires de mon collègue, le sénateur Di Nino, qui a dit : « Pour être plus clair, nous avons dépensé environ 350 000 \$ au cours des trois dernières années, soit un total de près de 1 million de dollars, pour un secrétariat qui n'existe pas et qui n'a rien fait ».

Mme MacPherson : Le secrétariat existe, la commission non. Nous avons un secrétariat au sein duquel travaillent certaines personnes. Au cours de la première année, il y avait trois ou quatre personnes. À l'heure actuelle, deux personnes y travaillent.

Le sénateur Downe : Bien, mais il porte le nom de Secrétariat de la Commission des nominations publiques. Comme l'a dit le sénateur Callbeck, ils n'ont pas examiné de nominations.

Mme MacPherson : C'est bien ça.

Le sénateur Downe : Ils se sont préparés pour une nomination éventuelle qui peut ou non se concrétiser. Ça a coûté 1 million de dollars aux contribuables.

Si vous n'avez pas ces chiffres, pourriez-vous nous envoyer le montant que vous avez prévu au Bureau du Conseil privé pour la recherche et les sondages d'opinion pour cette année financière, et le montant qui a été dépensé au Bureau du Conseil privé au cours de la dernière année? Je présume que vous n'avez pas ces chiffres en main.

Mme MacPherson : Non.

Le sénateur Downe : Plus de 95 p. 100 des fonctionnaires qui occupent un poste au niveau de sous-ministre reçoivent une prime en plus de leur salaire chaque année. Au Bureau du Conseil privé, combien d'employés reçoivent une prime chaque année?

Mme MacPherson : Au niveau des sous-ministres ou des cadres supérieurs?

Le sénateur Downe : Au Bureau du Conseil privé.

Ms. MacPherson: For the executives, less than 5 per cent get a bonus, but I am not sure about the deputy ministers.

Senator Downe: For greater clarity, I will repeat the following: Of the total number of employees in the Privy Council Office, how many received a bonus last year? Could you tell me the range of the bonus, the maximum, the minimum, the average?

Ms. MacPherson: A variance exists between EX-1s and EX-3s and then EX-4s and EX-5s. I will provide you the information.

Senator Downe: We would call it “bonus” in civilian language; the government calls it “at-risk pay.” There is a minimum at-risk pay, a maximum at-risk pay and another separate category called “bonus.” It is all a significant amount of money.

Ms. MacPherson: Yes.

Senator Downe: The last figures I received indicate that the government paid over \$68 million in fiscal year 2007-08 in that area. I would like to see those numbers for the Privy Council Office.

Ms. MacPherson: Yes.

Senator Downe: Could you advise or send us in writing how many employees are budgeted for the Office of the Prime Minister for fiscal year 2009-10; how many were budgeted for fiscal year 2007-08; and what the salary budget was for those two fiscal years as well?

Ms. MacPherson: Okay.

Senator Downe: I understand from reports in the newspapers that numerous pictures and photos of the Prime Minister and other politicians were on the Canada’s Economic Action Plan website. That was against Treasury Board guidelines. The media report indicated that after this was raised in the media, the Office of the Prime Minister removed a number but not all of those photos.

Is that website coordinated by the Privy Council Office?

Ms. MacPherson: The website itself was certainly established with efforts from the Privy Council Office. We dealt with all of the different departments to get the input for the website. However, I am not well enough versed in the website to know what pictures were there or what ones were taken off.

Senator Downe: I have not looked at the website myself, but I understand, from media reports and from others who have looked at it, that these photos were on that site. As you know, that is against Treasury Board guidelines. Who insisted that these photos be on the government website when it was against the rules? If some of the photos were taken off, why were not all the photos taken off the website if it is against policy? That would seem to be a role of the Privy Council Office, namely, to supervise

Mme MacPherson : Moins de 5 p. 100 des cadres supérieurs touchent une prime, mais je ne sais pas exactement ce qu’il en est au niveau des sous-ministres.

Le sénateur Downe : Pour bien me faire comprendre, je vais répéter ma question : Parmi l’ensemble des employés du Bureau du Conseil privé, combien ont touché une prime l’année dernière? Pourriez-vous me donner un ordre de grandeur, et me dire quel était le montant de la prime en moyenne, et le montant le plus élevé et le moins élevé?

Mme MacPherson : Il y a une différence entre les EX-1 et les EX-3, les EX-4 et les EX-5. Je vous donnerai l’information.

Le sénateur Downe : Dans la langue courante, nous parlerions de prime; au gouvernement, on parle de « rémunération conditionnelle ». Il y a une rémunération conditionnelle minimale, une rémunération conditionnelle maximale, et une autre catégorie distincte, les « primes ». Mais on parle de montants substantiels.

Mme MacPherson : Oui.

Le sénateur Downe : D’après les derniers chiffres que j’ai reçus, le gouvernement a versé plus de 68 millions de dollars de cette façon en 2007-2008. J’aimerais voir ces chiffres dans le cas du Bureau du Conseil privé.

Mme MacPherson : D’accord.

Le sénateur Downe : Pourriez-vous nous dire ou nous préciser par écrit combien d’employés sont prévus au Cabinet du Premier ministre pour l’année financière 2009-2010, combien étaient prévus en 2007-2008, et quel était le budget salarial pour ces deux années?

Mme MacPherson : D’accord.

Le sénateur Downe : La presse a rapporté que de nombreuses photos du premier ministre et d’autres politiciens avaient été affichées sur le site Web du Plan d’action économique du Canada. Ça allait à l’encontre des lignes directrices du Conseil du Trésor. Selon un reportage, après que cette question ait été soulevée dans les médias, le Cabinet du Premier ministre a retiré certaines photos, mais pas toutes.

Est-ce que ce site Web est coordonné par le Bureau du Conseil privé?

Mme MacPherson : Le Bureau du Conseil privé y a travaillé. Nous avons sollicité tous les ministères pour le mettre au point. Mais je ne le connais pas assez bien pour savoir quelles photos s’y trouvaient et quelles photos ont été enlevées.

Le sénateur Downe : Je n’ai pas vu le site, mais ce que je comprends, d’après les médias et d’après d’autres personnes qui l’ont vu, c’est que ces photos s’y trouvaient. Comme vous le savez, ce n’est pas conforme aux lignes directrices du Conseil du Trésor. Qui a demandé à placer ces photos sur le site Web du gouvernement alors que c’était contre les règles? Si on a enlevé certaines photos, pourquoi avoir laissé les autres, puisque ça contrevient à la politique? On penserait que c’est le rôle du Bureau

government departments. If you did not do it directly yourself, you still would be responsible for the overall communications to the government.

Mr. Roy: I am familiar with the controversy because I have seen the media reports to which you are referring. It is not clear in my mind that whatever may have taken place was in breach of government policy. That is something that we need to confirm.

Senator Downe: Is it not government policy, though, that you cannot promote individual parliamentarians on a government website when it is taxpayers' money that is paying for that? It is not their money; it is the taxpayers' money. That is the principle underlying the Treasury Board policy. It has been that way for decades, going back to Prime Ministers Trudeau and Mulroney, right through until the current government.

The question for the Privy Council Office — and, you spoke many times about how non-partisan you are — is why that was allowed to happen. Why was the Clerk of the Privy Council not supervising that? When it came to their attention, why were only some and not all of the photos removed?

The Chair: I want to make sure that the witnesses got all the questions down.

You will do your best to provide answers to those questions? Thank you.

You indicated at page 5, Ms. MacPherson, that the Public Appointments Commission Secretariat will advise the commission on the development of a code of practice. Over the past three years and the million dollars, has a code of practice been developed?

Ms. MacPherson: I understand there are options for a code of conduct, but any actual code of conduct would need the approval of the commission itself.

The Chair: When, ultimately, the commission is created?

Ms. MacPherson: That is correct, yes.

Senator Gerstein: Ms. MacPherson, as you indicated, this government tried to bring forward an appointments commission naming Gwyn Morgan as the chair. As you also mentioned, Mr. Morgan is the former chair and CEO of EnCana Corporation, one of Canada's great corporations; I must say a gentleman of impeccable credentials. Instead, the opposition preferred to smear the reputation of Mr. Morgan, and he was not appointed.

Would you recall, had Mr. Morgan been confirmed, what his salary was to be?

Ms. MacPherson: I am sorry. I have no idea. I can ask senior personnel to find out.

Mr. Roy: I think it was a dollar or not getting paid at all. A dollar is not getting paid, so either way, it was to be minimal, shall we say.

du Conseil privé, entre autres, de superviser les ministères. Même si ce n'est pas quelque chose que vous avez fait directement, vous devriez être responsables de l'ensemble des communications, devant le gouvernement.

M. Roy : Je suis au courant de cette controverse, parce que j'ai vu les reportages en question. Il n'est pas clair à mes yeux que ce qui a été fait va à l'encontre de la politique du gouvernement. C'est à vérifier.

Le sénateur Downe : Mais n'est-il pas interdit dans la politique du gouvernement de promouvoir des parlementaires sur un site Web du gouvernement en utilisant l'argent des contribuables? Ce n'est pas leur argent; c'est l'argent des contribuables. C'est le principe qui sous-tend la politique du Conseil du Trésor. Ce principe existe depuis des décennies — on peut remonter à des premiers ministres comme M. Trudeau et M. Mulroney — et c'est encore valide pour le gouvernement actuel.

Ce que j'aimerais savoir du Bureau du Conseil privé, après avoir entendu dire maintes fois que vous étiez neutres, c'est comment vous avez pu laisser cette situation se produire. N'y avait-il pas de supervision de la part du greffier du Conseil privé? Quand la question a été portée à leur attention, pourquoi n'ont-ils pas enlevé toutes les photos?

Le président : Je voudrais être sûr que les témoins ont noté toutes les questions.

Ferez-vous votre possible pour nous fournir des réponses? Je vous remercie.

Madame MacPherson, vous dites à la page 5 que le Secrétariat de la Commission des nominations publiques devra conseiller la Commission sur l'élaboration d'un code de pratique. Trois ans et 1 million de dollars plus tard, est-ce qu'il existe un code de pratique?

Mme MacPherson : Je sais qu'on dispose d'options pour le code de conduite, mais tout code devrait être approuvé par la Commission.

Le président : Une fois la Commission sur pied?

Mme MacPherson : C'est bien cela.

Le sénateur Gerstein : Madame MacPherson, comme vous l'avez dit, le gouvernement a tenté de créer une commission des nominations en nommant Gwyn Morgan à sa tête. Vous avez aussi mentionné que M. Morgan a déjà été président-directeur général d'EnCana, une grande société canadienne. Son dossier est impeccable. Mais l'opposition a sali sa réputation, et il n'a pas été nommé.

Si M. Morgan avait été nommé, quel aurait été son salaire? Vous en souvenez-vous?

Mme MacPherson : Je l'ignore, je suis désolée. Je peux le demander à mes collaborateurs.

M. Roy : Je crois que c'était un dollar, ou rien du tout. Un dollar, ce n'est pas un véritable salaire, donc on peut dire que c'était minime.

Senator Gerstein: Yes. We did clearly lose a great opportunity to move this commission forward with one of Canada's great citizens. Thank you.

The Chair: To clarify the record, all of that took place before this legislation was in place, so that would have been an initiative by the government before the legislation was passed. I think it is important to clarify that. You will clarify that for us, Ms. MacPherson, as well.

Senator Gerstein: It is always good to be ahead of the curve.

Senator Ringuette: Have you seen the television, radio and paper advertisements from the government that states "stay the course"?

Mr. Roy: No, I have not.

Ms. MacPherson: No. I think that is the title of the latest report, is it not, for the economic update?

Senator Ringuette: "Stay the course"?

Ms. MacPherson: I think so.

Senator Ringuette: As I have looked at supplementary estimates for last year, 2008-09, and I have looked into 2008-09 Supplementary Estimates (B) and (C), I find it interesting that nowhere in there do we have an item under the Privy Council department that is called "funding related to government advertising programs (horizontal item), \$500,000" for this year. This is new spending; advertising from the Privy Council is new spending.

Ms. MacPherson: Yes, the \$500,000 is new spending.

Senator Ringuette: It is new spending. It has never been done before within the Privy Council.

You have the book in front of you. Would you go to page 86, please?

The Chair: Which book is this?

Senator Ringuette: This year's Supplementary Estimates (A).

Ms. MacPherson: We do not have the supplementary estimates.

The Chair: You will have to tell everyone what is there.

Senator Ringuette: I will tell everyone what is there so we will be on the same page. The page heading is "Horizontal Items included in these Supplementary Estimates," which we are dealing with today.

It says:

Funding related to government advertising programs

(This funding will support advertising campaigns and initiatives intended to provide information to Canadians on a variety of government programs and services. More specifically, this funding relates to the implementation of 10 advertising campaigns: "Canada — Vancouver 2010

Le sénateur Gerstein : Oui. Cette commission aurait pu être créée et dirigée par un citoyen de grande valeur, et nous avons perdu cette occasion. Merci.

Le président : Pour clarifier les choses, disons que ça s'est produit avant que cette loi soit mise en place; c'est une initiative gouvernementale qui remonte avant l'adoption de la loi. Je pense que c'est important de le souligner. Madame MacPherson, vous pourrez aussi mettre les choses au point pour nous, je crois.

Le sénateur Gerstein : C'est bien de s'y prendre à l'avance.

Le sénateur Ringuette : Avez-vous vu les annonces diffusées par le gouvernement à la télévision, à la radio et dans les journaux, où on parle de « Maintenir le cap »?

M. Roy : Non.

Mme MacPherson : Non. N'est-ce pas le titre du dernier rapport concernant la mise à jour économique?

Le sénateur Ringuette : « Maintenir le cap »?

Mme MacPherson : Il me semble que oui.

Le sénateur Ringuette : J'ai consulté le Budget supplémentaire des dépenses de l'an dernier, c'est-à-dire 2008-2009, et les Budgets supplémentaires des dépenses (B) et (C), et je trouve intéressant que, pour le Conseil privé, on ne trouve pas de « fonds consacrés aux programmes de publicité gouvernementale (poste horizontal), 500 000 \$ » pour cette année. Ce sont de nouvelles dépenses; la publicité du Conseil privé correspond à de nouvelles dépenses.

Mme MacPherson : Oui, les 500 000 \$, ce sont de nouvelles dépenses.

Le sénateur Ringuette : Effectivement. Ça n'avait jamais été fait auparavant au Conseil privé.

Pourriez-vous aller voir à la page 87, dans le livre devant vous?

Le président : De quel document parlez-vous?

Le sénateur Ringuette : Du Budget supplémentaire des dépenses (A) de cette année.

Mme MacPherson : Nous n'avons pas ce document.

Le président : Alors, vous devrez nous lire le passage en question.

Le sénateur Ringuette : Je vais le lire à tout le monde, pour qu'on s'y retrouve. La page s'intitule « Postes horizontaux inclus dans le présent budget supplémentaire des dépenses », ce dont nous parlons aujourd'hui.

Voici ce qui est écrit :

Fonds consacrés aux programmes de publicité gouvernementale

(Les fonds appuieront des campagnes et des initiatives de publicité ayant pour but de fournir de l'information aux Canadiens à propos d'une variété de programmes et de services gouvernementaux. Plus particulièrement, ces fonds concernent la mise en œuvre de 10 campagnes publicitaires :

Olympics”, “Canada’s Economic Action Plan”, “Canada’s Economic Action”, “Economic Action — Infrastructure”, “Economic Action — Helping Canadian Workers”, “Economic Action — Home Initiatives”, “Remembrance Day Vignette”, “Service to New Canadians”, “Advertising Corporate Identity”, and “Emergency Preparedness (72 hours)”.)

These advertising programs are for over \$44 million, and in them, the Privy Council, for the first time, is a participant in this advertising program to the tune of \$500,000; Canada Revenue Agency \$7 million; Canadian Heritage, \$10 million; Citizenship and Immigration, \$2 million; Finance, \$7 million; Human Resources and Skills Development, \$7 million; Office of Infrastructure of Canada, \$8 million; Public Safety and Emergency Preparedness, \$414,000; Veterans Affairs, \$2.5 million. Therefore, you are a part of this advertising campaign.

Ms. MacPherson: The \$500,000 apportioned to PCO is specifically attached to advertising corporate identity. The purpose of those funds is to design a new corporate identity for government advertising. It is to cover print media, broadcast, out-of-home and new media. Right now in PCO, a statement of work is being drawn up to actually do the redesign work, and that money will also cover concept testing.

Senator Ringuette: Is that being done in-house or through a contract?

Ms. MacPherson: We are doing a statement of work right now, and it will go out to contract.

Senator Ringuette: Therefore, you do not know how much it will cost you.

Ms. MacPherson: No, I am sorry; I do not.

Senator Ringuette: However, you have estimated it will cost \$500,000.

Ms. MacPherson: Yes.

Senator Ringuette: Within that, because you are looking at the corporate identity as the Government of Canada, then I suppose that, as you have mentioned earlier, you do some consultation with other departments in regard to their government advertising?

Ms. MacPherson: I am not sure what the level of consultations is, particularly on this initiative.

Senator Ringuette: Is the \$500,000, as part of this horizontal funding related to government advertising programs, solely for what you have just said, the corporate identity?

Ms. MacPherson: Yes, that is correct. That is the initiative for which we are responsible in PCO.

« Canada — Les Jeux olympiques de 2010 à Vancouver », « Le Plan d’action économique du Canada », « L’action économique du Canada », « Action économique — Les infrastructures », « Action économique — L’aide aux travailleurs canadiens », « Action économique — Les initiatives nationales », « Capsule du Jour du Souvenir », « Services pour les nouveaux arrivants », « Promotion de l’image de marque ministérielle » et « Préparation aux situations d’urgence (72 heures) ».)

Ces programmes de publicité totalisent plus de 44 millions de dollars, et le Conseil privé y contribue pour la première fois en allouant 500 000 \$; l’Agence du revenu du Canada, 7 millions; Patrimoine canadien, 10 millions; Citoyenneté et Immigration, 2 millions; le ministère des Finances, 7 millions; Ressources humaines et Développement des compétences, 7 millions; le Bureau de l’infrastructure du Canada, 8 millions; Sécurité publique et Protection civile, 414 000 \$; Anciens Combattants, 2,5 millions. Vous participez ainsi à cette campagne publicitaire.

Mme MacPherson : Les 500 000 \$ alloués au Bureau du Conseil privé visent plus particulièrement à publiciser l’image de marque. Ces fonds serviront à élaborer une nouvelle image de marque pour la publicité gouvernementale, ce qui englobe la presse écrite, la radiodiffusion, la publicité extérieure et les nouveaux médias. Les gens du BCP rédigent actuellement un énoncé des travaux en vue de la nouvelle conception, et cet argent s’appliquera aussi aux tests de concepts.

Le sénateur Ringuette : Cela se fera-t-il à l’interne ou au moyen d’un contrat?

Mme MacPherson : Nous préparons actuellement un énoncé des travaux qui fera l’objet d’un contrat.

Le sénateur Ringuette : Vous ne savez donc pas ce qu’il vous en coûtera.

Mme MacPherson : Non, je suis désolée; je ne sais pas.

Le sénateur Ringuette : Cependant, vous avez estimé ces coûts à 500 000 \$.

Mme MacPherson : Oui.

Le sénateur Ringuette : Puisque vous vous penchez sur l’image de marque du gouvernement du Canada dans le cadre de ce contrat, je suppose que, comme vous l’avez mentionné plus tôt, vous menez certaines consultations auprès des autres ministères en ce qui a trait à leur publicité gouvernementale?

Mme MacPherson : J’ignore dans quelle mesure sont consultés les autres ministères, particulièrement en ce qui a trait à cette initiative.

Le sénateur Ringuette : Ces 500 000 \$, qui font partie du financement horizontal lié aux programmes de publicité gouvernementale, servent-ils uniquement à financer ce dont vous venez de parler, l’image de marque?

Mme MacPherson : Oui. C’est l’initiative dont nous sommes responsables au BCP.

Senator Ringuette: Not one dollar will go from your department to the Economic Action Plan, the infrastructure, the Olympics, all of that, all of the other programs that are mentioned here in these estimates.

Ms. MacPherson: That is correct. This \$500,000 is for the advertising of corporate identity. That does not mean that PCO will not have ongoing discussions and consultations with departments around the Economic Action Plan, how it is advertised, but these funds are for the design of that corporate identity.

Senator Ringuette: In regard to how it is advertised, I think you already know what the general public feeling is, as was expressed here. I look forward to the corporate plan, if and when it is done, and who does it, because I am assuming that you will put it out for tender.

Ms. MacPherson: Do you mean the corporate design?

Senator Ringuette: Yes.

Ms. MacPherson: I would assume so. I do not know the level of the contract.

Senator Ringuette: Five hundred thousand dollars is a nice contract.

Ms. MacPherson: If that is the amount, but I do not know if that covers the entire contract or if there are people costs in there, as well. I am not sure.

Senator Ringuette: I thought the Government of Canada already had a corporate design. This logo is a corporate design in regard to advertising, printing and so forth. I am puzzled about what this \$500,000 is really for.

Ms. MacPherson: I think they are looking for a design for printing but also for new media. More than that, I cannot tell you.

Senator Ringuette: I suppose, Mr. Chair, we will need to look into this issue.

In Supplementary Estimates (C) of last year, you have an item in regard to public opinion research expenditure in the amount of \$296,751. In this year's Supplementary Estimates (A), you have the same item for the same amount of money.

Ms. MacPherson: Yes. It is an ongoing reduction. In February 2008, the President of the Treasury Board and the Minister of Public Works and Government Services imposed some reductions on public opinion research. Our portion is \$300,000.

Senator Ringuette: Yes, but it should have been out permanently; it is a permanent reduction.

Ms. MacPherson: Yes, it is.

Senator Ringuette: It should have been out permanently. I do not see why it is being restated again this year. If the reduction is gone, it is gone.

Le sénateur Ringuette : Pas un seul dollar alloué par votre ministère n'ira au Plan d'action économique, aux infrastructures, aux Olympiques, et cetera, à tous les autres programmes qui sont mentionnés dans ce budget.

Mme MacPherson : C'est exact. Ces 500 000 \$ servent à publiciser l'image de marque. Le BCP pourrait quand même mener régulièrement des discussions et des consultations avec les ministères concernant le Plan d'action économique et la manière dont il est publicisé, mais ces fonds sont pour la conception de l'image de marque.

Le sénateur Ringuette : En ce qui concerne la manière dont c'est annoncé, je crois que vous connaissez déjà le sentiment du public à ce sujet, comme on nous l'a exposé ici. J'ai hâte de voir le plan directeur, lorsqu'il sera établi — s'il y en a un —, et qui le réalisera, parce que je suppose qu'il y aura un appel d'offres.

Mme MacPherson : Parlez-vous de la signature visuelle?

Le sénateur Ringuette : Oui.

Mme MacPherson : J'imagine que oui. Je ne connais pas le niveau du contrat.

Le sénateur Ringuette : Cinq cent mille dollars, c'est un beau contrat.

Mme MacPherson : Si c'est là le montant dont il s'agit, mais je ne sais pas si cela couvre l'entièreté du contrat ou s'il faut ajouter les coûts liés aux ressources humaines. Je ne suis pas certaine.

Le sénateur Ringuette : Je croyais que le gouvernement du Canada avait déjà une signature visuelle. Ce logo est une signature visuelle pour la publicité, les publications, et cetera. Je me demande à quoi serviront réellement ces 500 000 \$.

Mme MacPherson : Je crois qu'ils cherchent un modèle pour les publications, mais aussi pour les nouveaux médias. Je ne saurais vous en dire plus.

Le sénateur Ringuette : Je suppose, monsieur le président, que nous devons nous pencher sur cette question.

Dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) de l'an dernier, vous aviez un élément relatif aux recherches sur l'opinion publique qui s'élevait à 296 751 \$. Dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) de cette année, vous avez le même élément associé au même montant.

Mme MacPherson : Oui. Il s'agit d'une réduction permanente. En février 2008, le président du Conseil du Trésor et le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux ont imposé certaines réductions sur les recherches sur l'opinion publique. Notre part s'élève à 300 000 \$.

Le sénateur Ringuette : Oui, mais elle aurait dû être retirée une fois pour toutes; c'est une réduction définitive.

Mme MacPherson : Oui.

Le sénateur Ringuette : Elle aurait dû être retirée de façon permanente. Je ne vois pas pourquoi elle est recalculée cette année. Si la réduction n'existe plus, c'est terminé.

Ms. MacPherson: Our Main Estimates would already have been printed or ready to go. It was the timing. It was in Supplementary Estimates (C). We had to put it in both the supplementary estimates and here.

Senator Ringuette: In Supplementary Estimates (C) of last year, you found out at that time.

Ms. MacPherson: Right. We were preparing those about the same time as we were doing the Main Estimates for the next year.

The Chair: So that all honourable senators understand the documents with which we have been dealing, the Main Estimates come out at the end of a fiscal year for the next fiscal year. Then we have Supplementary Estimates (A), (B) and (C). We have already dealt in this fiscal year with Supplementary Estimates (A). We dealt with that in the spring. They are extra funds needed for the government to implement its policy that were not fully developed at the time that the Main Estimates came out. Supplementary Estimates (A) came out to fill out some of those policy issues and give parliamentary approval through the supply bill that goes along with these.

Honourable senators will know that we should be expecting Supplementary Estimates (B) sometime in the near future, which will be this fall, and then Supplementary Estimates (C), which typically comes out in February, just before the end of the fiscal year, to clean up the fiscal year.

Those are the various documents.

Senator Nancy Ruth: In the *Ottawa Citizen* in June this year, Kathryn May interviewed your former boss, Kevin Lynch. It was around the appointments issue, among other things.

As I remember, he said that the appointments process had been improved since this government came to power in 2006 and that the commission has spent around a million dollars developing standards and a code of practice, but the improvements were there.

Would you agree with his statement, and can you tell us a bit about how that is still ongoing within the PCO?

Ms. MacPherson: First, I know that, inside the department, PCO has developed and distributed a document entitled *A Guide to Managing the Governor-in-Council Appointments Process*. It focuses on key elements required for a rigorous process.

Second, it was also recognized that vacancy management was an issue. Therefore, PCO has been working with departments and providing a monthly report on vacancy rates to try to improve management of that and to get positions filled.

Mme MacPherson : Notre Budget principal des dépenses devait avoir été imprimé ou être prêt à l'être. C'était une question de coordination. Ça figurait dans le Budget supplémentaire des dépenses (C). Nous devons en tenir compte tant dans le Budget supplémentaire des dépenses de l'an dernier que dans celui de cette année.

Le sénateur Ringuette : Vous vous en êtes rendu compte au moment de présenter le Budget supplémentaire des dépenses (C) de l'an dernier.

Mme MacPherson : En effet. Nous le préparions à peu près en même temps que le Budget principal des dépenses de l'année suivante.

Le président : Pour que tous les sénateurs comprennent les documents que nous examinons, le Budget principal des dépenses est déposé à la fin d'un exercice financier en vue de l'exercice financier suivant. Nous avons ensuite les Budgets supplémentaires des dépenses (A), (B) et (C). Nous nous sommes déjà occupés du Budget supplémentaire des dépenses (A) au cours du présent exercice financier. C'était au printemps. Il s'agit des fonds supplémentaires dont le gouvernement a besoin pour mettre en œuvre les politiques qui n'étaient pas pleinement élaborées au moment où le Budget principal a été déposé. Le Budget supplémentaire des dépenses (A) a été présenté pour régler certaines de ces questions stratégiques et obtenir l'approbation du Parlement par le biais du projet de loi de crédits qui l'accompagne.

Les sénateurs doivent savoir que le Budget supplémentaire des dépenses (B) devrait être présenté dans un futur proche, à savoir cet automne, et que le Budget supplémentaire des dépenses (C), qui est normalement présenté en février, juste avant la fin de l'exercice financier, devrait suivre pour mettre les choses au point.

Ce sont donc les divers documents sur lesquels nous nous penchons.

Le sénateur Nancy Ruth : Dans l'*Ottawa Citizen* de juin dernier, Kathryn May interrogeait votre ancien patron, Kevin Lynch, notamment sur la question des nominations.

Si je me rappelle bien, il a dit que le processus de nominations avait été amélioré depuis l'élection de ce gouvernement en 2006, et que la commission avait dépensé environ 1 million de dollars pour élaborer des normes et un code de pratique, mais que les améliorations étaient tangibles.

Êtes-vous d'accord avec cette déclaration, et pouvez-vous nous en dire plus sur la manière dont cela se perpétue au BCP?

Mme MacPherson : Premièrement, je sais que le BCP a rédigé et distribué le *Guide de la gestion des nominations par le gouverneur en conseil*, qui met l'accent sur les éléments clés d'un processus rigoureux.

Deuxièmement, il a aussi été reconnu que la gestion des postes à pourvoir posait problème. Par conséquent, le BCP collabore avec les ministères et leur présente un rapport mensuel sur le taux de postes vacants afin d'essayer d'améliorer la gestion et la dotation de ces postes.

Third, they wanted to address upcoming expiries. Therefore, rather than waiting for positions to become vacant, they are trying to be proactive in ensuring ministers are taking account of that.

The fourth change is related to increasing transparency and access to the Governor-in-Council appointments process. In April 2006, the government launched the Governor-in-Council appointments website so that those positions that are available are very visible to the general public.

A fifth change was the rigour of the appointments process, where the government broadened the scope of the recruitment efforts for leadership and quasi-judicial positions.

The sixth change was the need for enhanced training and orientation for both stakeholders and appointees. There are one-on-one orientation sessions for new chairs, heads of agencies and CEOs of Crown corporations, and regular workshops, on how to implement the appointments process.

Senator Callbeck: I have a brief question on the ministry summary. I noticed that the Leader of the Government in the House of Commons' salary — motorcar allowance — is in this budget but was not there last year. Where was it last year?

Ms. MacPherson: Previously, it was considered to be a Minister of State and therefore covered off by voted funds. However, it is now considered to be a full minister, so it is a statutory item. It has just moved from the status of being in the vote 1 to being covered off by statute.

The Chair: I have one question, and I will put it in a historical perspective. This committee has been asking for a breakout from the Privy Council Office of the PMO's expenses and the number of employees. We have been asking for a number of years why you cannot separate that. We accept the professionalism of the entire public service, in particular the heart of the public service, being the Privy Council Office. You have a global operation budget that has a bunch of partisans in that non-partisan activity.

Would it not make sense to have a separate item for those who are expected to be partisan in their approach — separate from those who are expected to be non-partisan? On page 3 of your presentation, you were able to give us the dollar figure.

Ms. MacPherson: Yes.

The Chair: If I look in the government telephone book, I can identify who is in the Privy Council Office and who is in the Office of the Prime Minister. Why can you not do that for us in the estimates each year?

Troisièmement, on a voulu régler la question des prochains départs. Ainsi, au lieu d'attendre que les postes deviennent vacants, on essaie d'être proactif en veillant à ce que les ministres en tiennent compte.

La quatrième modification visait à accroître la transparence du processus de nominations par décret du gouverneur en conseil et à faciliter l'accès à ces postes. En avril 2006, le gouvernement a lancé le site Web relatif aux nominations par décret du gouverneur en conseil, de façon à ce que les postes disponibles soient portés à l'attention du public.

Le cinquième changement touchait la rigueur du processus de nominations. Le gouvernement a élargi la portée de ses efforts de recrutement pour les postes de direction et les fonctions quasi-judiciaires.

Le sixième changement touchait les besoins en formation et en orientation, tant chez les intervenants que les personnes nommées. Les nouveaux présidents, dirigeants d'organisation et PDG de sociétés d'État bénéficient maintenant de séances d'orientation individuelles et d'ateliers réguliers sur la mise en œuvre des processus de nominations.

Le sénateur Callbeck : J'ai une brève question concernant le sommaire du portefeuille ministériel. J'ai remarqué que le traitement du leader du gouvernement à la Chambre des communes — l'allocation pour automobile — figurait dans ce budget, alors qu'il n'y était pas l'an dernier. Où se trouvait-il alors?

Mme MacPherson : Avant, on considérait qu'il s'agissait d'un ministre d'État et, par conséquent, son traitement faisait partie des dépenses votées. Cependant, comme il est maintenant considéré comme un ministre à part entière, il s'agit maintenant d'un poste législatif. Il est simplement passé du crédit 1 à un poste législatif.

Le président : J'ai une question, mais j'aimerais d'abord rappeler les faits. Le comité a demandé au Bureau du Conseil privé de lui fournir la ventilation des dépenses du CPM et le nombre d'employés. Cela fait plusieurs années que nous nous demandons pourquoi il vous est impossible de séparer les deux. Nous reconnaissons le professionnalisme de toute la fonction publique, mais en particulier du cœur de la fonction publique, c'est-à-dire le Bureau du Conseil privé. Votre budget de fonctionnement global a son lot de partisans pour une activité impartiale.

Ne serait-il pas plus logique de séparer ceux qui ont une approche partisane — de ceux qui se doivent d'être impartiaux? À la page 3 de votre présentation, vous nous donnez un aperçu en dollars.

Mme MacPherson : Oui.

Le président : Si je regarde l'annuaire téléphonique du gouvernement, je peux savoir qui fait partie du Bureau du Conseil privé, et qui fait partie du Cabinet du Premier ministre. Pourquoi ne pouvez-vous pas faire ça pour nous dans vos estimés annuels?

Ms. MacPherson: We probably could. However, over a number of years, the Treasury Board continues to refine the documents that we present to Parliament in order to be more representative of results. When you present results on an organization, it does not really map what it is that we are doing. We have refined our program activity structure, and that is why the PMO is included in that provision of advice to the Prime Minister's program activity.

However, that being said, now, with the change in the public accounts, the expenditures of the PMO and all ministers is quite visible, and we can break out for you the actual budget — as we have this year — of \$8.4 million for the Prime Minister.

With respect to full-time equivalents, FTEs, it is not much different than it is with departments. It is a notional number. We actually manage according to the salary budget. The number of people in any given organization may fluctuate; many interns may be employed for the summer, so the number of people in the actual seats is greater, and then that will die off. Therefore, again, it is a notional number, and we are constrained by the salary limit. However, we can certainly provide you the salary budget and the non-salary budget.

The Chair: That would be appreciated, if you can do that over the past five years and track it. We would be interested in seeing what is happening in relation to that particular activity.

In the future, if you do not break it out in the Main Estimates, will we have to call the Clerk of the Privy Council in each year to give us that figure?

Ms. MacPherson: It will not be shown in the Main Estimates because we get the program activity structure that we have and use to present to Parliament approved through the Treasury Board. Therefore, it would not be part of the Main Estimates.

The Chair: You cannot do it because of the process?

Ms. MacPherson: That is correct. It also does not fit with the rationale behind having the program activity structure.

The Chair: However, you are estimating how much it will cost each year.

Ms. MacPherson: Yes. We do the same with all the organizations inside PCO. The total amount of money that you see spread over our program activity structure as we present it to Parliament in order to represent results is definitely broken out by organization inside the department every year.

The Chair: Do we have to go to public accounts after the fact to find out exactly what the figure is? Is that the way we trace this?

Ms. MacPherson: I do not think so.

The Chair: The other way is to bring the Clerk of the Privy Council in and ask him or her.

Mme MacPherson : Nous pourrions probablement. Toutefois, au fil des ans, le Conseil du Trésor a continué de raffiner les documents que nous présentons au Parlement pour qu'ils soient davantage représentatifs des résultats. Quand nous présentons les résultats d'une organisation, ça n'illustre pas réellement ce que nous faisons. Nous avons amélioré notre structure d'activités de programme, et c'est pourquoi le CPM est inclus dans la prestation de conseils sur les activités de programme du Premier ministre.

Toutefois, ceci étant dit, avec tous les changements aux comptes publics, les dépenses du CPM et de l'ensemble des ministres sont plus transparentes, ce qui nous permet maintenant de ventiler pour vous le budget réel — comme nous l'avons fait cette année — de 8,4 millions de dollars pour le Premier ministre.

En ce qui concerne les équivalents temps plein, les ETP, ça ne varie pas tellement des ministères. Il s'agit d'un nombre représentatif que nous gérons selon le budget salarial. Le nombre d'employés d'une organisation peut varier beaucoup; certaines personnes sont parfois embauchées pour l'été seulement, ce qui fait que le nombre d'employés peut grimper et chuter considérablement en peu de temps. Je le répète, il s'agit d'un nombre représentatif, et nous sommes restreints par les limites salariales. Par contre, nous pouvons certainement vous fournir le budget salarial et le budget non salarial.

Le président : Ce serait apprécié, si vous pouvez le faire pour les cinq dernières années et remonter jusqu'à aujourd'hui. Nous serions intéressés à prendre le pouls sur cet aspect en particulier.

À l'avenir, si vous ne ventilez pas ces montants dans le Budget principal des dépenses, devons-nous communiquer avec le greffier du Conseil privé chaque année pour obtenir ces chiffres?

Mme MacPherson : Cette information ne figurera pas au Budget principal des dépenses parce que la structure d'activités de programme que nous avons adoptée et que nous utilisons pour présenter ces chiffres devant le Parlement, avec l'approbation du Conseil du Trésor, ne le permet pas. Par conséquent, cela ne figurera pas au Budget principal des dépenses.

Le président : Vous ne pouvez le faire en raison du processus?

Mme MacPherson : C'est exact. De plus, ça irait à l'encontre de la raison d'être de la structure d'activités de programme.

Le président : Néanmoins, vous évaluez le coût annuel.

Mme MacPherson : Oui. Nous faisons la même chose pour toutes les organisations du CPM. La somme totale qui figure dans la structure d'activités de programme que nous présentons au Parlement pour faire état des résultats est assurément ventilée chaque année pour chacune des organisations du ministère.

Le président : Devons-nous nous adresser aux comptes publics pour avoir un portrait exact? Est-ce la façon d'obtenir ces chiffres?

Mme MacPherson : Je ne crois pas.

Le président : L'autre façon serait de faire venir le greffier du Conseil privé pour le lui demander.

Ms. MacPherson: We establish budgets at the beginning of the year inside the organization. For example, we go through — as we are now — a mid-year review, so it may be reallocated. It is not fixed in stone, but our total amount is certainly fixed.

The Chair: Our purpose in knowing this information is because we vote appropriations each year and want to understand what we are voting for. If we see a big global figure, and you say you can move things all around in there especially between non-partisan activity and partisan activity, it would be helpful for us to know the breakdown.

Ms. MacPherson: I can check. Maybe there is a way to provide that information.

The Chair: Maybe you could investigate that. I know the Treasury Board has been made aware of our concern, and they tell us to talk to Privy Council Office. So here we are talking to you.

Would you pass on our regards and best wishes to the new Clerk of the Privy Council Office and Secretary to the Cabinet, Mr. Wouters? We were hopeful that he could come along so that we could wish him well personally. However, we understand he is a busy person. If you could pass on our regards and wish him the best of luck in that position, we would appreciate it.

Honourable senators, we have used up our time. Thank you very much for being here. On your behalf, we thank Ms. MacPherson and Mr. Roy for their assistance. We look forward to having you return in due course to chat with us again.

I will suggest that we proceed with the future business discussion now so we can all be on our way.

You will want to know about Bill S-227, a private member's bill by Senator Watt. He indicated that he would like to consider the issue of the Province of Quebec being involved in this, as well as the federal government. He would like to think about how he might handle that. We will not move on that until we hear from him. It is a typical process with respect to a private member's bill. He introduced it, and we want him to tell us that he is ready to proceed. With your permission, we will put that one on hold.

However, we have a clarification with respect to the numbers. You recall there was quite a discrepancy between the government's and our estimate. Mr. Nadeau, our researcher, will be able to help us a little with that aspect.

Jean-François Nadeau, Researcher, Library of Parliament: The first clarification is that we compared the figure of \$8.4 million that was the first estimate of the Library of Parliament to the figure of \$30 million that was produced by the Department of Finance. The \$8.4 million estimated by the Library of Parliament was just the cost of improving the Northern Residents

Mme MacPherson : Nous établissons les budgets d'une organisation au début de l'exercice. Par exemple, nous effectuons — comme c'est le cas maintenant — un examen de mi-exercice, si bien que les ressources pourraient être réaffectées. Tout n'est pas coulé dans le béton, mais notre montant total, lui, est immuable.

Le président : Nous aimerions connaître cette information parce que nous devons chaque année voter des crédits et nous aimerions comprendre ce pour quoi nous votons. Si nous pouvions avoir une vue d'ensemble globale, et vous dites que vous pouvez le faire, en particulier pour les activités impartiales et partiales, ça nous aiderait de connaître la ventilation.

Mme MacPherson : Je peux vérifier. Il y a peut-être une façon de vous fournir cette information.

Le président : Vous pourriez peut-être vérifier. Je sais que le Conseil du Trésor connaît nos préoccupations, et il a dit de nous adresser au Bureau du Conseil privé. Nous voilà donc à discuter avec vous.

Voudriez-vous transmettre nos salutations au nouveau greffier du Bureau du Conseil privé et au secrétaire du Cabinet, M. Wouters? Nous espérons qu'il vienne aussi pour que nous puissions personnellement lui transmettre nos vœux. Toutefois, nous comprenons qu'il est un homme très occupé. Si vous pouviez lui transmettre nos salutations et lui souhaiter la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions, ce serait très apprécié.

Mesdames et Messieurs les sénateurs, nous n'avons plus de temps. Je vous remercie d'être venus aujourd'hui. Au nom de tous, j'aimerais remercier Mme MacPherson et M. Roy pour leur présence. Nous sommes impatients de vous ravoir parmi nous pour discuter de nouveau.

Je propose que nous discussions maintenant des travaux à venir avant de retourner vaquer à nos occupations.

Vous voudrez sans doute savoir où en est le projet de loi S-227, présenté par le sénateur Watt. Celui-ci a indiqué qu'il aimerait considérer la participation de la province de Québec, de même que celle du gouvernement fédéral. Il aimerait envisager la façon de gérer le tout. Nous ne prendrons aucune décision à cet égard avant d'avoir entendu ce qu'il a à dire. Il s'agit là d'un processus typique quand vient le temps d'évaluer le projet de loi d'un député. C'est lui qui l'a présenté, et nous voulons que ce soit lui qui nous dise qu'il est prêt à procéder. Avec sa permission, nous laisserons cette question en suspens.

Toutefois, nous avons des clarifications concernant les chiffres. Vous vous souvenez qu'il y avait un écart important entre les chiffres du gouvernement et notre estimation. M. Nadeau, notre attaché de recherche, pourra nous aider un peu là-dessus.

Jean-François Nadeau, attaché de recherche, Bibliothèque du Parlement : Pour commencer, nous avons comparé le chiffre de 8,4 millions de dollars du premier estimé de la Bibliothèque du Parlement au chiffre de 30 millions annoncé par le ministère des Finances. Les 8,4 millions évalués par la Bibliothèque du Parlement ne visaient que l'augmentation des Déductions pour

Deductions, while the \$30 million provided by Finance was including the cost of the Northern Residents Deductions and the cost of removing the GST and the excise tax.

To make the comparison fair, you would have had to compare the \$8.4 million to the first figure of \$15 million that Finance produced. I went back to see how we had calculated that \$8.4 million, which was done before I started in the Library. It was based on older data; since then, we received better data from the 2006 census. I redid the Library's estimate given the data I now have, which would be somewhere between \$11 million and \$12 million, to compare to the figure of \$15 million from Finance. When it comes to the excise tax removal and the exemption of the GST for Nunavik, I come up with a number of \$11 million, compared to the \$15 million.

Senator Ringuette: Does that include the Quebec portion of the GST?

Mr. Nadeau: No, that is just the GST.

If you sum up the two, the Library of Parliament estimate would be \$21 million to \$22 million while the Department of Finance would be \$30 million. Yesterday Sylvain Fleury and I met with the Department of Finance to discuss methodology. Given there is so much uncertainty about these cost estimates, we agreed that anywhere between \$22 million and \$30 million seems to be a reasonable number.

It is difficult to come up with precise estimates of these. We looked through many data sets. It is difficult. We have to make assumptions about who pays what, who claims what type of deduction, how many kids are in the family and so forth.

As a result, Finance would be comfortable with the Library of Parliament saying that it costs \$22 million and the Library of Parliament would be comfortable with Finance saying that it would cost \$30 million.

The Chair: That was only for Nunavik, which is the northern part of Quebec. We had asked for the cost of applying that overall, and we still do not have that estimate.

Mr. Nadeau: That would be much more.

The Chair: We had asked our witnesses to calculate that because you will recall some were asking why we should have a federal program for only one portion of the North. That was discussed.

The other point I wanted you to be aware of concerns Bill C-50 and Bill C-51. Bill C-50 is the Employment Insurance bill, and a motion is before the Senate that would allow us to pre-study that. If that is accepted, we may possibly be starting on that tomorrow evening.

les habitants de régions éloignées, alors que les 30 millions des Finances comprenaient l'augmentation des Déductions pour les habitants de régions éloignées et l'élimination de la TPS et de la taxe d'accise.

Pour avoir une comparaison équitable, il vous faut comparer les 8,4 millions de dollars évalués aux 15 millions annoncés par le ministère des Finances. Je suis retourné voir la façon dont nous avons calculé le 8,4 millions, calcul qui a été fait avant que j'arrive à la Bibliothèque. Il se fondait sur de vieilles données; depuis, nous avons reçu de nouvelles données à la suite du recensement de 2006. J'ai refait les calculs de la Bibliothèque à partir de ces nouvelles données, et j'arrive maintenant à un chiffre qui se situe entre 11 et 12 millions de dollars, comparativement au chiffre de 15 millions annoncé par le ministère des Finances. Pour ce qui est de l'élimination de la taxe d'accise et de l'exemption de TPS pour le Nunavik, j'arrive à un chiffre de 11 millions comparativement à 15 millions.

Le sénateur Ringuette : Est-ce que ça comprend la portion de la TPS pour le Québec?

M. Nadeau : Non, c'est seulement pour la TPS.

Si vous additionnez les deux, la Bibliothèque du Parlement arrive à une évaluation de 21 à 22 millions de dollars alors que le ministère des Finances arrive à 30 millions. Hier, Sylvain Fleury et moi avons rencontré des représentants du ministère des Finances pour discuter de la méthode utilisée. Étant donné qu'il y a beaucoup d'impondérables dans ces estimés des coûts, nous nous sommes entendus pour dire qu'un chiffre se situant entre 22 millions et 30 millions de dollars semblait raisonnable.

C'est difficile d'arriver à un chiffre précis. Nous avons tenu compte d'un grand nombre de jeux de données. C'est difficile. Il faut présumer de qui paie quoi, de qui réclame ce type de déductions, du nombre d'enfants par famille, et ainsi de suite.

Au bout du compte, les Finances sont à l'aise à ce que la Bibliothèque du Parlement annonce un coût de 22 millions de dollars, et la Bibliothèque du Parlement est à l'aise à ce que les Finances annoncent un coût de 30 millions de dollars.

Le président : Cela ne concerne que le Nunavik, c'est-à-dire la partie Nord du Québec. Nous avons demandé le coût total de l'application de cette mesure, mais nous n'avons toujours eu aucune évaluation.

M. Nadeau : Ce serait beaucoup plus.

Le président : Nous avons demandé à nos témoins de calculer ce montant parce que, vous vous souviendrez, certains se demandaient pourquoi nous devrions avoir un programme fédéral uniquement pour une portion du Nord. C'était un sujet de discussion.

L'autre point que je voulais porter à votre attention concerne les projets de loi C-50 et C-51. Le projet de loi C-50 est celui qui touche l'Assurance-emploi, et une motion a été déposée devant le Sénat pour nous permettre d'en faire l'étude préliminaire. Si cette motion est approuvée, nous pourrions vraisemblablement commencer dès demain soir.

On Bill C-51, we are not sure where that is — that is budget implementation act two. It has been introduced in the House of Commons now, and we can assume we will be receiving that in short order. It is to do primarily with the home renovation. There does not appear to be an awful lot of other things in there, which is good news from our point of view.

We should also anticipate receiving Supplementary Estimates (B) fairly soon. We have a number of things staring at us that we will have to react to very quickly when they are received. In the meantime, we have two or three one-offs that we are hoping to work on, and we have a motion before Senate with respect to Bill C-50.

Senator Di Nino: We are not sure whether Bill C-50 comes up today. If it does, do you want to meet tomorrow? Do we have a set of witnesses already?

The Chair: Yes, we have. We are anticipating it, but it will still take cooperation between the parties in the Senate.

Senator Di Nino: Would those include any departmental officials?

The Chair: Yes, so we understand what is in there.

Senator Di Nino: That is fine.

Senator Ringuette: Then we would see from what they say.

The Chair: Yes, what they have said; and once we get a chance to understand what is there, then we can determine what other witnesses we would like to have.

That is all for the now unless you have other questions.

Senator Di Nino: For everyone's knowledge, because it was raining very hard, the three of us were waiting for a bus that came by twice and did not stop twice.

The Chair: Is there a message there?

Senator Di Nino: It was non-partisan, obviously. It is an apology to all of you for us being late.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, September 30, 2009

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred the subject-matter of Bill C-50, An Act to amend the Employment Insurance Act and to increase benefits, met this day at 6:30 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

En ce qui concerne le projet de loi C-51, nous ne sommes pas certains de ce qu'il en est — il s'agit du projet de loi sur l'exécution du budget. Il a été présenté à la Chambre des communes au moment où l'on se parle, et nous prévoyons le recevoir sous peu. Il concerne principalement la rénovation domiciliaire. Il ne semble pas y avoir d'autres choses très importantes, ce qui est une bonne nouvelle pour nous.

Nous prévoyons aussi recevoir très bientôt le Budget supplémentaire des dépenses (B). Beaucoup de choses nous attendent et nous devons réagir très rapidement quand nous les recevrons. En attendant, il y a deux ou trois sujets que nous aimerions aborder, en plus de la motion devant le Sénat concernant le projet de loi C-50.

Le sénateur Di Nino : Nous ne sommes pas certains que le projet de loi C-50 arrivera aujourd'hui. Si c'est le cas, voulez-vous que nous nous réunissions demain? Avons-nous des témoins de prévus pour demain?

Le président : Oui, nous en avons. Nous nous préparons à cela, mais il nous faudra la collaboration des partis constituant le Sénat.

Le sénateur Di Nino : Est-ce qu'il y a des représentants des ministères?

Le président : Oui, donc nous comprenons de quoi il retourne.

Le sénateur Di Nino : C'est bien.

Le sénateur Ringuette : Nous verrons donc selon ce qu'ils ont à dire.

Le président : Oui, ce qu'ils ont à dire; et une fois que nous aurons compris de quoi il est question, nous pourrions déterminer quels autres témoin nous voudrions entendre.

Ce sera tout pour le moment, à moins que vous ayez d'autres questions.

Le sénateur Di Nino : Pour votre information, à cause de la forte pluie, nous attendions tous les trois l'autobus qui ne s'est pas arrêté, et ce, à deux reprises.

Le président : Y a-t-il un message?

Le sénateur Di Nino : C'est un commentaire impartial, évidemment. Nous voulions seulement nous excuser de notre retard.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 30 septembre 2009

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé l'examen de la teneur du projet de loi C-50, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et augmentant les prestations, se réunit aujourd'hui, à 18 h 30, pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[English]

The Chair: Honourable senators, on September 16 of this year the government introduced Bill C-50, An Act to amend the Employment Insurance Act and to increase benefits. That is part of the title. That bill was introduced in the House of Commons. This afternoon, the Senate authorized the Standing Senate Committee on National Finance to conduct a pre-study of the subject matter of this bill.

This evening we will begin that study and consider the next steps that we should take following our meeting this evening.

I would like to introduce our witnesses, who are here from Human Resources and Skills Development Canada; Mr. Paul Thompson, Associate Assistant Deputy Minister, Skills and Employment Branch; Louis Beauséjour, Director General, EI Policy, Skills and Employment Branch; and Philip Clark, Director General, Benefits Processing of Service Canada.

[Translation]

As always, I would ask that you keep your comments as concise and specific as possible so that all committee members have a chance to participate.

We will start with Mr. Thompson's presentation, after which, we will move on to the question period.

Mr. Thompson, the floor is yours.

[English]

Paul Thompson, Associate Assistant Deputy Minister, Skills and Employment Branch, Human Resources and Skills Development Canada: Honourable senators, I am pleased to be here this evening to speak to you about Bill C-50, An Act to amend the Employment Insurance Act and to increase benefits. My colleagues have already been introduced, Louis Beauséjour and Philip Clark, who will assist me in answering any questions that you may have following the opening remarks.

The purpose of this bill is to temporarily provide additional weeks of Employment Insurance regular benefits to long-tenured workers. First, let me explain who we are referring to when we use the term "long-tenured workers." These are experienced workers who have paid EI premiums for years but have made limited use of EI regular benefits. Some of them are unemployed for the first times in their lives.

More specifically, under the first part of the definition, these workers have paid at least 30 per cent of the annual maximum employment insurable premiums for a minimum of seven out of the last 10 years.

[Translation]

This allows claimants to remain eligible even though they had temporary absences from the labour market.

[Traduction]

Le président : Mesdames et messieurs les sénateurs, le 16 septembre dernier, le gouvernement a présenté le projet de loi C-50, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et augmentant les prestations. C'est là une partie du titre. Le projet de loi a été déposé à la Chambre des communes. Cet après-midi, le Sénat a donné l'autorisation au Comité sénatorial permanent des finances nationales de mener une étude préliminaire sur la teneur du projet de loi.

Ce soir, nous allons lancer notre étude. Nous allons aussi nous pencher sur les étapes que nous devrions suivre à la suite de la séance d'aujourd'hui.

J'aimerais vous présenter nos témoins, qui sont tous de Ressources humaines et Développement des compétences Canada : Paul Thomson, sous-ministre adjoint délégué, et Louis Beauséjour, directeur général, Politique de l'assurance-emploi, tous deux de la Direction générale des compétences et de l'emploi. Nous accueillons aussi Philip Clark, directeur général, Traitement des demandes de prestations, de Service Canada.

[Français]

Comme toujours, je vous demande d'être le plus concis et précis possible afin de permettre à tous les membres du comité de participer.

On va commencer avec une présentation de M. Thompson et ensuite nous passerons aux questions et réponses.

Monsieur Thompson, vous avez la parole.

[Traduction]

Paul Thompson, sous-ministre adjoint délégué, Direction générale des compétences et de l'emploi, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : Mesdames et messieurs les sénateurs, je suis heureux d'être ici ce soir pour vous parler du projet de loi C-50, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et augmentant les prestations. Mes collègues, Louis Beauséjour et Philip Clark, vous ont déjà été présentés; ils m'aideront à répondre à vos questions à la suite de la déclaration.

Ce projet de loi a pour but d'octroyer provisoirement des semaines supplémentaires de prestations régulières d'assurance-emploi aux travailleurs de longue date. Tout d'abord, permettez-moi de vous expliquer ce que nous entendons par « travailleurs de longue date ». Ce sont des travailleurs d'expérience qui ont versé des cotisations d'assurance-emploi pendant des années, mais qui n'ont pas eu souvent recours aux prestations régulières d'assurance-emploi. Certains d'entre eux se retrouvent sans emploi pour la première fois de leur vie.

Plus précisément, pour la première partie de la définition, il s'agit de travailleurs qui ont payé au moins 30 p. 100 des cotisations annuelles maximales à l'assurance-emploi au cours d'un minimum de 7 des 10 dernières années.

[Français]

Cette mesure permet aux prestataires d'être admissibles, même s'ils ont été temporairement absents du marché du travail.

[English]

The second part of the definition pertains to EI use and Bill C-50 allows for up to 35 weeks of regular benefits in the past five years. This is in recognition of the fact that workers in some industries have had to use Employment Insurance during temporary shutdowns or layoffs.

[Translation]

There are long-tenured workers all over the country and in every sector of the economy.

[English]

It is estimated that about one-half of Canadians who pay EI premiums are qualified as long-tenured workers. About one-third of those who have lost their jobs since the end of January 2009 and have made an EI claim would qualify as long-tenured workers. The government is proposing to give these workers more weeks of income support while they look for jobs.

Let me take a few minutes to explain how the bill is laid out. I know that is of interest to the committee.

First, the bill deals with the benefit period; that period during which claimants must use their entitlements. This benefit period is normally 52 weeks, but it will be extended under this legislation where necessary to accommodate the additional weeks of EI regular benefits that are being provided to the eligible long-tenured claimants.

[Translation]

Then it sets out the different amounts of additional weeks of employment insurance regular benefits that will be provided to eligible long-tenured claimants and the gradual transition out of the measure. The number of additional weeks is determined by the level and number of years of premium contributions made to the program.

[English]

Specifically, Bill C-50 would provide from five to 20 weeks of additional benefits, depending on how long an individual has been working and paying EI premiums. For example, to be eligible for five weeks of extended benefits, the long-tenured workers must have paid at least 30 per cent of the annual maximum EI premiums for a minimum of seven out of the last 10 calendar years. For every additional year of contributions beyond that, the number of weeks of benefits would increase by three weeks, up to a maximum of 20 additional weeks of benefits.

[Traduction]

La seconde partie de la définition touche le recours à l'assurance-emploi; le projet de loi C-50 permet le versement de prestations régulières jusqu'à un maximum de 35 semaines au cours des 5 dernières années afin de reconnaître le fait que des travailleurs, dans certaines industries, ont dû recourir aux prestations d'assurance-emploi en raison d'une fermeture temporaire ou d'une mise à pied.

[Français]

Il s'agit de travailleurs des longue durée de partout au pays et de tous les secteurs de l'économie.

[Traduction]

On estime qu'environ la moitié des Canadiens qui versent des cotisations d'assurance-emploi sont des travailleurs de longue date. Environ le tiers des travailleurs qui ont perdu leur emploi depuis la fin du mois de janvier 2009 et qui ont présenté une demande de prestations d'assurance-emploi seraient des travailleurs de longue date. Le gouvernement propose d'octroyer à cette catégorie de travailleurs des semaines supplémentaires de soutien du revenu pour la période au cours de laquelle ils se cherchent un emploi.

Permettez-moi de prendre quelques minutes pour vous expliquer comment le projet de loi est conçu. Je sais que cela intéresse le comité.

En premier lieu, le projet de loi traite de la période de prestations, la période au cours de laquelle les prestataires doivent épuiser leurs prestations. Normalement, cette période est d'une durée de 52 semaines; or, elle sera prolongée au besoin, en vertu du projet de loi, pour permettre l'octroi des semaines supplémentaires de prestations régulières d'assurance-emploi versées aux prestataires de longue date qui y ont droit.

[Français]

En second lieu, le projet de loi établit le nombre de semaines supplémentaires de prestation régulière d'assurance-emploi qui seront accordées aux prestataires de longue durée et le retrait graduel de cette mesure. Le nombre de semaines supplémentaires est déterminé en fonction du nombre d'années pendant lesquelles des cotisations ont été versées.

[Traduction]

Pour préciser, le projet de loi C-50 permettrait d'offrir de 5 à 20 semaines supplémentaires de prestations, selon le nombre d'années durant lesquelles la personne a travaillé et a versé des cotisations d'assurance-emploi. Par exemple, pour être admissible à 5 semaines supplémentaires de prestations, un travailleur de longue date doit avoir versé au moins 30 p. 100 des cotisations annuelles maximales d'assurance-emploi pendant un minimum de 7 des 10 dernières années civiles. Pour chaque année additionnelle de cotisations, le nombre de semaines de prestations augmente de 3 semaines, jusqu'à un maximum de 20 semaines supplémentaires de prestations.

[Translation]

The bill then sets out the different amounts of additional weeks of employment insurance regular benefits that are to be provided to eligible long-tenured claimants who reside outside Canada. That is part of a reciprocal agreement with the United States. The gradual transition out of the measure is also addressed.

[English]

Next, it addresses the coming into force of the legislation. It states that the measure starts two Sundays prior to Royal Assent. The bill concludes by listing the sections that will be used once the measure is terminated after September 11, 2010.

Stepping back from the bill itself, it is estimated that about 190,000 workers will be eligible for the assistance provided under Bill C-50. I know this estimate is of interest to the committee. For the committee's information, this number is based on information pertaining to three factors. The first is the current population of long-tenured workers that we are seeing; the second is the expected exhaustion rate amongst long-tenured workers who are receiving benefits; and third, since it is a forecast, it is based on private sector forecasts for the national unemployment rate. Those are the three factors that have gone into that estimate of 190,000 workers.

[Translation]

Among those 190,000 are many workers who have been in the same job or the same industry all their lives and who now face the prospect of having to start all over again.

[English]

Bill C-50 is a temporary measure, designed to provide additional support to long-tenured workers while they look for jobs in a recovering economy. Eligibility for extended benefits for long-tenured workers will continue for new claimants until September 11, 2010. This means that payments of those extended benefits would continue well beyond that, into the fall of 2011.

It is also important to note the extended benefits do not only apply to future claimants but to existing claimants as well. In fact eligibility extends back nine months from the coming into force of the legislation, as early as January 4, 2009.

Also, in order to ensure a smooth and gradual transition out of the measure, the level of benefits provided to new claimants would be gradually reduced in five-week increments, beginning in June of 2011.

[Français]

Ensuite, le projet de loi établit le nombre de semaines supplémentaires de prestation régulière d'assurance-emploi qui seront accordées aux prestataires de longue durée admissibles qui résident à l'étranger. Cela fait partie d'une entente réciproque avec les États-Unis. Le retrait graduel vers cette mesure est aussi abordé.

[Traduction]

Le projet de loi aborde ensuite l'entrée en vigueur de la loi. Il stipule que la mesure entre en vigueur le deuxième dimanche précédant la sanction des nouveaux articles. Finalement, le projet de loi dresse la liste des articles qui seront utilisés lorsque la mesure prendra fin, c'est-à-dire après le 11 septembre 2010.

Pour s'éloigner un peu du projet de loi même, on estime qu'environ 190 000 travailleurs auront droit à l'aide prévue par le projet de loi C-50. Je sais que le comité s'intéresse à cette estimation. À titre d'information pour le comité, ce nombre s'appuie sur des renseignements relatifs à trois facteurs. Le premier est le nombre actuel de travailleurs de longue date; le deuxième est le taux d'épuisement prévu pour les travailleurs de longue date qui reçoivent des prestations; et le troisième, puisqu'il s'agit d'une prévision, s'appuie sur les prévisions du secteur privé en ce qui concerne le taux national de chômage. Voilà les trois facteurs sur lesquels s'appuie l'estimation de 190 000 travailleurs.

[Français]

Parmi ces 190 000 travailleurs, bon nombre d'entre eux ont occupé le même emploi ou travaillé dans la même industrie toute leur vie et doivent maintenant faire face à la perspective d'avoir à recommencer à zéro.

[Traduction]

Le projet de loi C-50 est une mesure temporaire visant à fournir une aide supplémentaire aux travailleurs de longue date pendant qu'ils cherchent un emploi au sein d'une économie en pleine reprise. Les nouveaux prestataires qui sont des travailleurs de longue date seront admissibles à des semaines supplémentaires de prestations jusqu'au 11 septembre 2010, ce qui signifie que les versements de ces prestations prolongées se poursuivront pendant bien plus longtemps, jusqu'à l'automne 2011.

De plus, il importe de souligner que les prestations prolongées ne seront pas seulement offertes aux futurs prestataires, mais aussi aux prestataires actuels. En fait, la période d'admissibilité commence neuf mois avant l'entrée en vigueur de la loi, soit dès le 4 janvier 2009.

De plus, afin d'assurer un retrait graduel et en douceur de la mesure, les prestations supplémentaires accordées aux nouveaux prestataires seraient réduites progressivement par tranches de cinq semaines, à compter de juin 2011.

[Translation]

Mr. Chair, this temporary measure for long-tenured workers builds on other measures introduced under the government's economic action plan.

[English]

There is one initiative in particular that I would like to draw the committee's attention to, which is closely linked to this proposed new measure. The Career Transition Assistance initiative helps the same population of long-tenured workers. This is based on the same definition that I explained earlier in my remarks.

Long-tenured workers who have opted to undertake training are already eligible for extended income support for a period of up to two years while they undertake training to help them make a transition into a new field or a new occupation. In addition, those same workers can get earlier access to Employment Insurance if they pay for their training using part or all of their money from their severance package.

The Economic Action Plan also provides other measures to help all unemployed Canadians, regardless of whether they are long-tenured workers; measures such as providing nationally an extra five weeks of regular benefits and increasing the maximum number of weeks available in regions of high unemployment from 45 weeks to 50 weeks.

The goal of Bill C-50 is to help unemployed workers find a bridge to new employment.

Mr. Chair and members of the committee, my colleagues and I would be happy to answer any questions you have on the bill.

The Chair: I want to clarify that the points concerning the additional five weeks and the issue of paying for training using part of the severance package are not part of Bill C-50.

Mr. Thompson: That is correct. Those are elements from Bill C-10.

The Chair: This committee dealt with Bill C-10. I do not want anyone to be confused that we are dealing with those issues again.

Mr. Thompson: Correct. I merely wanted to say we are using the same definition of eligible workers.

The Chair: I do not recall the definition of "long-tenured worker" being quite as precise in the earlier legislation. In another piece of legislation, the same group, the long-tenured workers, could go into a retraining program. As I understand it, the same group of individuals benefits from this particular piece of legislation; is that correct?

Mr. Thompson: That is correct.

[Français]

Monsieur le président, cette mesure temporaire pour les travailleurs de longue durée s'appuie sur d'autres mesures introduites dans le cadre du Plan d'action économique du gouvernement.

[Traduction]

J'aimerais attirer l'attention du comité sur une mesure en particulier, qui est étroitement liée à la nouvelle mesure proposée. L'initiative d'aide à la transition de carrière appuie le même groupe de travailleurs de longue date, selon la même définition que j'ai expliquée plus tôt.

Les travailleurs de longue date qui ont choisi de suivre une formation ont déjà droit à une prolongation du soutien du revenu pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans, pendant qu'ils suivent la formation, afin de les aider à faire la transition vers un nouveau domaine ou un nouvel emploi. De plus, ils peuvent recevoir des prestations d'assurance-emploi plus rapidement s'ils investissent une partie ou la totalité de leur indemnité de départ dans la formation.

Le Plan d'action économique prévoit également d'autres mesures pour aider tous les Canadiens, qu'ils soient des travailleurs de longue date ou non, des mesures comme celles d'octroyer à l'échelle nationale 5 semaines supplémentaires de prestations régulières d'assurance-emploi et d'augmenter le nombre de semaines offertes de 45 à 50 dans les régions où le taux de chômage est élevé.

Le projet de loi C-50 a pour but d'aider les travailleurs sans emploi à trouver le chemin vers un nouvel emploi.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, mes collègues et moi serions heureux de répondre à vos questions au sujet du projet de loi.

Le président : J'aimerais préciser que les cinq semaines additionnelles et la question d'utiliser une partie de l'indemnité de départ pour payer la formation ne font pas partie du projet de loi C-50.

M. Thompson : C'est exact. Ces éléments font partie du projet de loi C-10.

Le président : Notre comité a étudié le projet de loi C-10. Je ne veux pas que certains pensent que nous nous penchons de nouveau sur les mêmes questions.

M. Thompson : C'est exact. Je voulais simplement dire que nous employons la même définition pour déterminer les travailleurs admissibles.

Le président : Si je me rappelle bien, le terme « travailleur de longue date » n'était pas défini aussi précisément dans la dernière loi. Dans le cadre d'une autre mesure législative, le même groupe, les travailleurs de longue date, pouvait participer à un programme de recyclage. Si je comprends bien, c'est ce même groupe qui bénéficiera de la nouvelle mesure législative. Est-ce exact?

M. Thompson : Oui.

Senator Finley: Mr. Thompson, thank you for the presentation.

I would like to address forestry workers specifically. There have been many comments about whether or not forestry workers are covered by this legislation, and if they are, do they benefit equally to other long-tenured workers. I make these comments because of some of the seasonality that is in the forestry industry.

Could you tell me how the bill will help forestry workers and what else the government could be doing for these workers?

Mr. Thompson: The regional distribution of long-tenured workers is aligned more or less with the distribution of the labour force, so we see this eligible population dispersed across the country. We expect it to be dispersed across all sectors as well, and all these different sectors would be able to make use of these extended benefits.

It is targeted to those people who have made limited use of EI in the past, and to those who have had experience in their industry for at least seven of the 10 years. That definition will result in a pretty inclusive population. As I indicated, about one-third of our claimants will be eligible for this measure. It is a fairly inclusive definition of long-tenured.

This is one government measure and colleagues from other ministries could indicate the other measures the government has taken to support forestry in particular. I would not claim to be able to speak to those initiatives.

Senator Finley: I am also intrigued by one comment that you made about the 30 per cent of the annual maximum. What does the 30 per cent actually represent? Why was it set at 30 per cent?

Mr. Thompson: Thirty per cent represents what a full-time worker, at minimum wage, would contribute to insurance premiums over the course of a year.

Senator Finley: What sort of dollar figure are we talking about?

Louis Beauséjour, Director General, Employment Insurance Policy, Skills and Employment Branch, Human Resources and Skills Development Canada: I think it is around \$ 16,000.

Mr. Thompson: I am sure that we can give the committee a precise number before the end of the meeting.

Senator Finley: If you would, please.

Critics of the bill have been pushing what is being called a 45-day work year. Could you tell me why this was not considered? Is this a fiscally responsible process? Is it feasible? I assume anything is feasible if you are willing to pay enough money for it.

Could you tell me, as you designed this enhanced bill, whether the 45-day work year was considered to be a realistic option and, if not, why not?

Le sénateur Finley : Merci de votre exposé, monsieur Thompson.

J'aimerais parler précisément des travailleurs forestiers. On a entendu beaucoup de commentaires à ce sujet, à savoir s'ils sont inclus dans la mesure législative et, le cas échéant, s'ils en bénéficient autant que les travailleurs de longue date. Je fais ces remarques en raison du caractère en partie saisonnier du secteur forestier.

Pourriez-vous me dire comment le projet de loi appuiera les travailleurs forestiers? Qu'est-ce que le gouvernement pourrait faire d'autre pour eux?

M. Thompson : La répartition régionale des travailleurs de longue date correspond plus ou moins à la répartition de la main-d'œuvre; la population admissible est donc dispersée dans tout le pays. Nous nous attendons à ce qu'elle soit aussi dispersée dans tous les secteurs, et tous les différents secteurs pourraient avoir recours aux prestations prolongées.

Le projet de loi vise les gens qui n'ont pas eu beaucoup recours à l'assurance-emploi dans le passé et qui ont travaillé dans leur secteur pendant au moins 7 années sur les 10. Cette définition donnera un groupe de personnes assez vaste. Comme je l'ai dit, environ un tiers de nos prestataires seront admissibles. La définition de « longue date » est assez vaste.

Il s'agit ici d'une seule mesure gouvernementale; mes collègues des autres ministères pourraient parler des autres mesures que le gouvernement a prises pour appuyer le secteur forestier en particulier. Je ne prétendrais pas pouvoir me prononcer sur ces initiatives.

Le sénateur Finley : Votre commentaire au sujet du 30 p. 100 des cotisations annuelles maximales m'intrigue aussi. Qu'est-ce que le 30 p. 100 représente vraiment? Pourquoi avez-vous choisi 30 p. 100?

M. Thompson : Ce pourcentage représente la contribution annuelle aux prestations d'assurance-emploi d'un travailleur à temps plein qui gagne le salaire minimum.

Le sénateur Finley : Nous parlons de quelle somme?

Louis Beauséjour, directeur général, Politique de l'assurance-emploi, Direction générale des compétences et de l'emploi, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : Je crois que c'est environ 16 000 \$.

M. Thompson : Je suis certain que nous pouvons fournir un chiffre exact au comité d'ici la fin de la séance.

Le sénateur Finley : S'il vous plaît.

Ceux qui s'opposent au projet de loi insistent sur ce qu'ils appellent une année de travail de 45 jours. Pourriez-vous me dire pourquoi cela n'a pas été pris en considération? Le processus en question est-il responsable sur le plan financier? Est-il faisable? Je présume que tout est faisable lorsqu'on est prêt à payer le prix.

Pourriez-vous me dire si l'année de travail de 45 jours était considérée comme une option réaliste dans la conception du projet de loi amélioré? Sinon, pourquoi pas?

Mr. Thompson: I am not in a position to speak to the government's policy decision around that element of the bill, but the objective of this piece of legislation is to deal with those people who would otherwise be exhausting their benefits: The population of workers who have contributed for a significant amount of time and are finding themselves running out of EI benefits. That is a problem that could be growing in the coming months as the economy continues to move towards recovery.

The other issues you are referring to deal with a different policy question of access to EI; what is the required number of hours to qualify for Employment Insurance. That is not the policy objective of this piece of legislation.

Senator Finley: I was asking if your department had considered that as a possibility.

Mr. Thompson: As members of the committee know, a working group examined options over the summer, and part of their mandate was to look at questions around access to Employment Insurance. The policy objective of this piece of legislation, which I am speaking to today, is to deal with more of the exhaustion of benefits, not the entry threshold.

Senator Finley: What is the estimated cost of this enhancement?

Mr. Thompson: The total cost is estimated at \$935 million.

Senator Finley: Have you done an estimate of the cost of the so-called 45-day work year?

Mr. Thompson: One has to be very careful, because Employment Insurance tends to be a fairly complicated program and there are many different assumptions that can underlie any specific policy proposal. There are many variants. I think any comments on costing would need to relate to a very specific question as to the program parameters in question. There are different levels of access and different levels of duration associated with hours worked.

Senator Finley: Based on 360 work hours per year.

Mr. Thompson: That is the entry threshold. It would depend on the duration, the number of weeks of benefits associated with the 360 hours of work. There are various proposals that have been floated from different quarters around how many weeks are associated with any given entry threshold.

Senator Finley: Why is this a temporary measure?

Mr. Thompson: This is in keeping with the spirit of the entire Economic Action Plan, which is intended to provide assistance to Canadians during a time when the economy is going through a downturn, and the benefits are provided at a particular time when evidence is showing that long-tenured workers are having difficulty finding re-employment.

There is a period of need and limited duration so the program will revert to its normal parameters once the economy is expected to improve.

M. Thompson : Je ne suis pas bien placé pour parler de la décision politique du gouvernement au sujet de cet élément du projet de loi, mais l'objectif de la mesure législative est d'aborder la question des personnes qui, autrement, épuiserait leurs prestations : les travailleurs qui contribuent depuis de nombreuses années et qui se trouvent à court de prestations d'assurance-emploi. Cette situation pourrait empirer au cours des prochains mois, au fur et à mesure que l'économie poursuit sa reprise.

Les autres points que vous avez mentionnés touchent une question de politique différente : celle de l'accès à l'assurance-emploi, du nombre d'heures nécessaire pour avoir droit à l'assurance-emploi. Ce n'est pas l'objectif de politique de cette mesure législative.

Le sénateur Finley : Ma question était de savoir si votre ministère avait considéré cela comme une possibilité.

M. Thompson : Comme les membres du comité le savent, un groupe de travail a étudié différentes options au cours de l'été, et une partie de leur mandat était de se pencher sur l'accès à l'assurance-emploi. L'objectif de politique de la mesure législative dont je vous parle aujourd'hui est de traiter davantage de l'épuisement des prestations, et non du seuil d'admissibilité.

Le sénateur Finley : Quel est le coût estimatif de l'amélioration?

M. Thompson : On estime que le coût total sera de 935 millions de dollars.

Le sénateur Finley : Avez-vous estimé le coût de ce qu'on appelle l'année de travail de 45 jours?

M. Thompson : Il faut faire très attention parce que le programme d'assurance-emploi a tendance à être assez compliqué, et de nombreuses hypothèses différentes peuvent sous-tendre toute proposition de politique donnée. Les variantes sont nombreuses. Je pense que tout commentaire sur l'établissement des coûts devrait être lié à une question très précise sur les paramètres d'un programme en particulier. Il y a différents niveaux d'accès et de durée selon les heures de travail.

Le sénateur Finley : Selon 360 heures de travail par année.

M. Thompson : C'est le seuil d'admissibilité. Cela dépendrait de la durée, du nombre de semaines de prestations associé aux 360 heures de travail. De nombreuses propositions ont été lancées par différentes sources sur le nombre de semaines lié à n'importe quel seuil d'admissibilité donné.

Le sénateur Finley : Pourquoi la mesure est-elle temporaire?

M. Thompson : Cela est conforme à l'esprit de l'ensemble du Plan d'action économique, dont le but est de fournir de l'aide aux Canadiens pendant le ralentissement économique; les prestations sont offertes à un moment précis, au cours duquel il est prouvé que les travailleurs de longue date ont de la difficulté à se trouver de nouveaux emplois.

Nous connaissons une période difficile dont la durée devrait être limitée; le programme retournera donc à ses critères habituels au moment où l'on s'attend à ce que la situation économique s'améliore.

The Chair: Mr. Thompson, you mentioned the coming-into-force clause in the bill. You explained that there are various categories when an individual makes a claim for Employment Insurance. For long-tenured employees, you are looking at how long they have worked with virtually no claims over the past number of years.

You indicated that you go back to January of this year. That retroactivity I understand. The coming into force is retroactive to the second Sunday before the day the act receives Royal Assent. Can you explain why and how that fits into someone making an EI claim?

Mr. Thompson: Certainly. Often when changes are made to Employment Insurance, they apply to new claimants and the old rules apply to the existing claimants. The approach taken with this legislation was different. The extended benefits are offered to people currently on claim, going back nine months prior to the coming into force of the legislation, no earlier than January 4.

The Chair: Of this year?

Mr. Thompson: Yes, of 2009. The second reference you made to the coming into force two Sundays prior to Royal Assent refers to what weeks are payable. Under Employment Insurance, before receiving payment an individual has to submit a card indicating their activities over the past two weeks regarding employment and income. This is saying that the two weeks prior to Royal Assent being given to the bill would be a payable period for Employment Insurance and the entitlements are prospective rather than retrospective. There will be no back payment of multiple weeks of Employment Insurance.

[Translation]

Senator Robichaud: Are you thus eliminating the two-week waiting period?

Mr. Thompson: No, that is still in place. This is only to extend benefits for this group of long-tenured workers. There is no connection to the existing measures for the two-week waiting period.

Mr. Beauséjour: These people already had their waiting period when they applied.

Mr. Thompson: In January.

Senator Robichaud: Yes, but for those who apply later, you are saying that the extension will start two weeks before royal assent. Will these people already have applied by then or will they apply at that time?

Mr. Thompson: I am talking about those who will have applied in January and who may have already exhausted their benefits. They will now be eligible for this extension, which will begin two weeks before royal assent.

Le président : Monsieur Thompson, vous avez mentionné la disposition sur l'entrée en vigueur du projet de loi. Vous avez expliqué qu'il y a différentes catégories à considérer lorsqu'une personne présente une demande d'assurance-emploi. Pour les employés de longue date, vous regardez combien de temps ils ont travaillé en ne présentant presque pas de demandes au cours des dernières années.

Vous avez dit que vous retournez à janvier dernier. Je comprends cette rétroactivité. L'entrée en vigueur est rétroactive au deuxième dimanche précédant la sanction de la loi. Pouvez-vous expliquer pourquoi et comment cela touche une personne qui présente une demande d'assurance-emploi?

M. Thompson : Certainement. Souvent, lorsque des changements sont apportés au programme d'assurance-emploi, ils s'appliquent seulement aux nouveaux prestataires, et les anciens règlements s'appliquent aux prestataires actuels. Nous avons pris une approche différente dans le cadre de cette mesure législative. La prolongation des prestations est offerte aux personnes qui ont fait demande jusqu'à neuf mois avant l'entrée en vigueur de la loi, soit à partir du 4 janvier.

Le président : De cette année?

M. Thompson : Oui, de 2009. Le deuxième point que vous avez soulevé sur le fait que la loi entrera en vigueur le deuxième dimanche précédant sa sanction touche les semaines assurables. Avant de recevoir des prestations d'assurance-emploi, une personne doit présenter une carte sur laquelle sont inscrites ses activités relatives à l'emploi et au revenu pour les deux dernières semaines. Cela veut dire que les deux semaines précédant la sanction de la loi seraient une période pour laquelle on pourrait recevoir des prestations d'assurance-emploi, et que les droits sont prospectifs et non rétrospectifs. Il n'y aura pas d'arrérages de semaines multiples d'assurance-emploi.

[Français]

Le sénateur Robichaud : Éliminez-vous par le fait même la période d'attente de deux semaines?

M. Thompson : Non, cette mesure est encore en place. C'est seulement pour la prolongation des prestations pour cette population de travailleurs de longue durée. Il n'y a pas de lien entre les mesures existantes pour la période d'attente de deux semaines.

M. Beauséjour : Ces gens ont déjà eu leur période d'attente au moment où ils ont fait une demande.

M. Thompson : En janvier.

Le sénateur Robichaud : Oui, mais pour ceux qui feront une demande plus tard, vous dites que la prolongation débutera deux semaines avant la sanction royale. Ces gens auront-ils déjà fait une demande ou feront-ils une demande à ce moment-là?

M. Thompson : Je parle des gens qui auront soumis leur demande en janvier et qui, peut-être, ont déjà épuisé leurs prestations. Ils seront maintenant admissibles pour cette prolongation qui débutera deux semaines avant la sanction royale.

Mr. Beauséjour: That is along the exact same lines as the addition of five weeks in Bill C-10. It is the same provision.

The Chair: I did not understand why when Bill C-10 was being considered. That is why I am asking again.

[English]

Senator Callbeck: Thank you very much for coming this evening. Under this program, long-term workers are eligible if they applied after January 4, 2009 and it goes until September 11, 2010. Is that right?

Mr. Thompson: Yes.

Senator Callbeck: In other words, if someone applied last December, they will not be eligible?

Mr. Thompson: The legislation allows eligibility no earlier than January 4.

Senator Callbeck: There is nothing there for long-tenured workers who applied before January?

Mr. Thompson: They would not be eligible for the extended benefit.

Senator Callbeck: What is the reasoning for that exclusion?

Mr. Thompson: As I said, many of the measures are prospective. This measure made an effort to reach back into the past. For operational reasons, the further you go into the past the more difficult it becomes to implement the extension. More and more people have potentially exhausted their benefits and gone on to different things. They are no longer clients in our system, and it is operationally difficult to go back and reactivate their claims. These operational considerations were brought to bear on the measure. The extension as far back as January 9 is a longer reach-back than I believe we have ever done before on a measure like this.

Senator Callbeck: You use the figure of 190,000 people, which has been disputed in newspapers. I think I have seen estimates as low as 60,000-some people. That is within that period?

Mr. Thompson: Yes, that is the number of people we expect to benefit over the life of this measure.

Senator Callbeck: When did the Career Transition Assistance program start?

Mr. Thompson: That was introduced as part of Budget 2009, part of the Economic Action Plan. Some further design work had to be done, so the regulations to put that measure in place were not passed until the very end of May, and implementation of that measure started in June.

Senator Callbeck: Who is eligible for assistance?

M. Beauséjour : C'est exactement dans le même esprit que l'ajout des cinq semaines du projet de loi C-10. Il s'agit de la même provision.

Le président : Je n'ai pas compris pourquoi lors de l'étude du projet de loi C-10. C'est pourquoi je posais la question à nouveau.

[Traduction]

Le sénateur Callbeck : Merci beaucoup de votre présence ce soir. Dans le cadre de ce programme, les travailleurs de longue date sont admissibles s'ils ont présenté leur demande après le 4 janvier 2009, et cela va jusqu'au 11 septembre 2010. C'est bien cela?

M. Thompson : Oui.

Le sénateur Callbeck : Autrement dit, une personne qui a fait demande en décembre dernier ne sera pas admissible?

M. Thompson : Selon la mesure législative, pour être admissible, la demande ne doit pas avoir été faite avant le 4 janvier.

Le sénateur Callbeck : Il n'y a rien de prévu pour les travailleurs de longue date qui ont fait demande avant janvier?

M. Thompson : Ils n'auraient pas droit à la prolongation des prestations.

Le sénateur Callbeck : Quels sont les motifs de cette exclusion?

M. Thompson : Comme je l'ai dit, une grande partie des mesures sont prospectives. Avec celle-ci, nous avons fait un effort de retourner en arrière. Pour des raisons opérationnelles, plus on retourne loin en arrière, plus il est difficile d'appliquer la prolongation. De plus en plus de gens ont potentiellement épuisé leurs prestations et sont passés à autre chose. Ils ne sont plus dans notre système, et il est difficile, sur le plan opérationnel, de retourner en arrière et de réactiver leurs demandes. Ces considérations opérationnelles ont influé sur la mesure. À ma connaissance, nous ne sommes jamais remontés aussi loin dans le cadre d'une mesure que nous le faisons dans le cadre de celle-ci.

Le sénateur Callbeck : Vous parlez de 190 000 personnes, chiffre que les journaux ont contesté. Je pense que j'ai vu des estimations aussi basses qu'environ 60 000 personnes. Ce nombre est pour la période donnée?

M. Thompson : Oui, c'est le nombre de personnes qui, selon nos prévisions, bénéficieront de la mesure pour toute sa durée.

Le sénateur Callbeck : Quand a commencé le programme d'aide à la transition de carrière?

M. Thompson : Ce programme faisait partie du budget de 2009 et du Plan d'action économique. Il a fallu poursuivre le travail de conception; la réglementation visant la mise en œuvre de la mesure a donc seulement été adoptée à la toute fin du mois de mai, et la mise en œuvre a commencé en juin.

Le sénateur Callbeck : Qui peut recevoir de l'aide?

Mr. Thompson: It includes the same definition of EI claimants. We have systems in place that identify qualified claimants if they qualify under this definition of long-tenured worker. They are immediately made aware of their eligibility for this Career Transition Assistance with up to two years of additional benefits.

To date we have sent out over 370,000 letters to eligible claimants who are long-tenured workers. Eligibility was retroactive to January 24, 2009. Already over 370,000 people meet this definition and have been made aware of this support for training.

Senator Callbeck: However, if they applied last December, they are not eligible for this program.

Mr. Thompson: Are you referring to the Career Transition Assistance?

Senator Callbeck: Yes.

Mr. Thompson: That had a reach-back to January for new claimants.

Senator Callbeck: That is what I say. If they applied last fall, there is nothing here for them.

Mr. Thompson: Not in this legislation. This is a measure from Budget 2009. That measure had a January start date. If you wanted to pursue training, that decision needed to be made fairly close to the beginning of your benefit period, because the training is intended to be long-term. There is a slightly different set of circumstances around the start and the eligibility for that measure.

The Chair: For clarification, 370,000 long-tenured people in the system have been notified that they are eligible for these programs. They are people in receipt of EI.

Mr. Thompson: They are on Employment Insurance. They have not yet exhausted their benefits necessarily.

The Chair: Is that from January 4, 2009?

Mr. Thompson: January through to today.

The Chair: Thank you. The figure I copied down is 370,000.

Mr. Thompson: It is over 370,000.

The Chair: Do you want to stay with 370,000, or do you want to go up to 375,000 or 380,000?

Mr. Thompson: It is slightly higher. Over 370,000 is the number I would like to put on the record at this time.

Senator Ringuette: What is the maximum weekly EI benefit?

Mr. Thompson: It is \$447.

M. Thompson : La définition de prestataires d'assurance-emploi est la même. Nous avons des programmes qui identifient les prestataires admissibles s'ils répondent à la définition de travailleurs de longue date. On les informe immédiatement de leur admissibilité au programme d'aide à la transition de carrière, qui donne droit à un maximum de deux ans de prolongation des prestations.

Jusqu'à maintenant, nous avons envoyé plus de 370 000 lettres aux prestataires admissibles qui sont des travailleurs de longue date. L'admissibilité est rétroactive au 24 janvier 2009. Déjà, 370 000 personnes répondent à la définition et elles ont reçu des renseignements sur l'appui offert pour la formation.

Le sénateur Callbeck : Toutefois, si elles ont fait demande en décembre dernier, elles ne sont pas admissibles au programme.

M. Thompson : Parlez-vous de l'aide à la transition de carrière?

Le sénateur Callbeck : Oui.

M. Thompson : Cela remontait à janvier pour les nouveaux prestataires.

Le sénateur Callbeck : C'est ce que je dis. S'ils ont fait demande l'automne dernier, il n'y a rien pour eux dans tout cela.

M. Thompson : Pas dans cette mesure, qui faisait partie du budget de 2009 et qui commençait en janvier. Si une personne voulait suivre de la formation, elle devait prendre cette décision presque au début de sa période de prestations, car l'intention est que la formation soit à long terme. Les circonstances relatives au début et à l'admissibilité ne sont pas exactement les mêmes pour cette mesure.

Le président : Pour préciser, 370 000 travailleurs de longue date qui sont dans le système ont été informés qu'ils sont admissibles aux programmes. Ce sont des gens qui reçoivent de l'assurance-emploi.

M. Thompson : Oui, ils reçoivent de l'assurance-emploi. Ils n'ont pas encore nécessairement épuisé leurs prestations.

Le président : Est-ce à partir du 4 janvier 2009?

M. Thompson : De janvier jusqu'à aujourd'hui.

Le président : Merci. Le nombre que j'ai noté est de 370 000.

M. Thompson : C'est plus de 370 000.

Le président : Voulez-vous garder 370 000 ou voulez-vous monter à 375 000 ou 380 000?

M. Thompson : C'est un peu plus que cela. Le nombre que j'aimerais donner pour le compte rendu à ce point-ci est de plus de 370 000.

Le sénateur Ringuette : Quel est le montant maximal des prestations hebdomadaires?

M. Thompson : Il est de 447 \$.

Senator Ringuette: I am looking at the third report on the Economic Action Plan on page 50 where you say that as of September, more than 300,000 claimants have benefited from the extra five weeks. Here you are saying that as of September, there were 300,000 claimants, and you have just mentioned that we are looking at 370,000.

The Chair: That was 370,000 long-tenured people, but the five weeks did not concern the long-tenured workers. They are apples and oranges.

Senator Ringuette: As of September, there were 300,000 EI claimants, and you have just mentioned that there are 370,000 long-tenured workers eligible for EI.

Mr. Thompson: Yes.

The Chair: I think his precise comment was that it was more than 370,000.

Senator Ringuette: It is more.

Mr. Thompson: Would like me to explain the relationship between those two figures?

Senator Ringuette: Yes, please.

Mr. Thompson: The number you are referring to from the progress report on the Economic Action Plan is the number of individuals who received the extra five weeks of benefits that were provided. Those would have been people who would have otherwise exhausted their entitlement and made use of the additional five weeks.

The second number, the over 370,000 number, pertains to the number of new claimants, once they apply, who are identified as long-tenured workers who receive the letter indicating they are eligible for this special measure of extended benefits for training.

Senator Ringuette: How many of the 300,000 who received the five weeks would be within the 370,000?

Mr. Thompson: I do not have that number readily available. I do not know if we could derive it.

Senator Ringuette: How many total EI recipients do we have right now, this week?

Mr. Thompson: My Service Canada colleagues have information on the current number of recipients.

Philip Clarke, Director General, Benefits Processing, Service Canada: We can look it up and get back to you.

Mr. Thompson: The number fluctuates dramatically from week to week and month to month.

Senator Ringuette: In the last month, was it 300,000, 370,000, or 670,000?

Mr. Clarke: I will look into that, senator, and get back to you before the close of the meeting. I am sorry that I do not have the number.

Senator Ringuette: Will you have that number before the end of this meeting?

Le sénateur Ringuette : À la page 50 du troisième rapport sur le Plan d'action économique, il est écrit qu'en septembre, plus de 300 000 prestataires avaient bénéficié de cinq semaines supplémentaires de prestations. Ici on dit 300 000 prestataires, et là vous venez juste de parler de 370 000.

Le président : Les 370 000 prestataires sont des travailleurs de longue durée et cela n'a rien à voir avec les cinq semaines. Ce sont deux choses différentes.

Le sénateur Ringuette : En septembre, il y avait eu 300 000 prestataires, et vous venez de dire que 370 000 travailleurs de longue durée sont admissibles à des prestations.

M. Thompson : C'est exact.

Le président : Je crois qu'il a précisé que c'était plus de 370 000.

Le sénateur Ringuette : En effet.

M. Thompson : Aimerez-vous que je vous explique le lien entre ces deux nombres?

Le sénateur Ringuette : Oui, s'il vous plaît.

M. Thompson : Le nombre dont vous parlez, qui provient du rapport sur le Plan d'action économique, correspond au nombre de personnes qui ont bénéficié des cinq semaines de prestations supplémentaires. Ces personnes auraient autrement épuisé leurs prestations et ont profité de cinq semaines supplémentaires.

Le deuxième nombre, plus de 370 000, est le nombre de nouveaux prestataires qui, ayant été identifiés comme des travailleurs de longue durée, ont reçu une lettre leur indiquant qu'ils sont admissibles à une mesure spéciale leur permettant de recevoir des prestations prolongées pour suivre une formation.

Le sénateur Ringuette : Combien des 300 000 prestataires qui ont reçu cinq semaines font partie des 370 000?

M. Thompson : Je n'ai pas cette information. Je ne sais pas si on peut faire le calcul.

Le sénateur Ringuette : À combien s'élève le nombre total de prestataires à l'heure actuelle, cette semaine?

M. Thompson : Mes collègues de Service Canada ont de l'information sur le nombre actuel de prestataires.

Philip Clarke, directeur général, Traitement des demandes de prestations, Service Canada : Nous pouvons vérifier et vous revenir avec l'information.

M. Thompson : Le nombre varie beaucoup d'une semaine à l'autre, et d'un mois à l'autre.

Le sénateur Ringuette : Le mois dernier, est-ce qu'il était de 300 000, de 370 000, ou de 670 000?

M. Clarke : Je vais vérifier, sénateur, et vous revenir avec un nombre avant la fin de la séance. Je m'excuse de ne pouvoir vous le fournir à l'instant.

Le sénateur Ringuette : Serez-vous en mesure de nous le fournir avant la fin de la séance?

Mr. Clarke: Yes.

Senator Ringuette: I am still on page 50 of this economic report. As of September, more than 300,000 claimants have benefited from up to five extra weeks of benefits at a cost of \$446 million. An extra five weeks of benefits represents an additional \$2,235.00 in EI benefits.

From your number, \$446 million, you are saying that the 300,000 claimants that received extra weeks have received their maximum EI benefit of \$447 a week. Has everyone received the maximum? The 300,000 claimants that have received up to a maximum of five weeks, have they received all of them, because that is what you are saying. If you look at the numbers that are stated here on page 50, you are saying that all of them have received the maximum weekly benefits of \$447.

Mr. Thompson: That does not strike me as a reasonable proposition.

Senator Ringuette: That is what I read in the economic statement that the Prime Minister of Canada presented in Saint John, New Brunswick.

Mr. Thompson: I do not have the statement before me right now.

Senator Ringuette: I would like clarification on what you claim has been paid out, the number of claimants and the 190,000 workers in your current estimate. I find all of these figures questionable. I want to rationalize what was said so that we can see the reality.

With respect to the proposed bill, I have a question about some industries. Most of the laid-off forestry workers would not be eligible for the additional weeks because most of them were laid off prior to January. There were some in Quebec, but that is a small percentage of the national figure.

There are provisions for shutdown for market reasons or for maintenance reasons of certain sectors in the employment act. There was an agreement that instead of the benefit weeks being seen as EI weeks, they would have been seen as weeks that would compensate the current salary. I am looking at the auto sector, and you know that aspect of the act very well. When an auto sector worker was laid off for five to 10 weeks because of the market situation, or because of the need to do maintenance, or to upgrade a plant, an EI provision would top off his or her salary instead of it being considered an EI benefit. Therefore, it was more than \$447 per week.

What will happen to these workers? Will the weeks they have been laid off due to maintenance, et cetera, be considered weeks that they received benefits? I do not think it was referred to as benefits in the act.

M. Clarke : Oui.

Le sénateur Ringuette : Je suis toujours à la page 50 du rapport économique. En septembre, plus de 300 000 prestataires avaient reçu jusqu'à cinq semaines de prestations supplémentaires, ce qui a coûté 446 millions de dollars. Cinq semaines de prestations supplémentaires représentent un montant additionnel de 2 235 \$ pour le ou la prestataire.

Ce nombre, 446 millions de dollars, signifie donc que les 300 000 prestataires qui ont reçu des semaines de prestations supplémentaires ont reçu le montant maximal de prestations de 447 \$ par semaine. Est-ce qu'ils ont tous reçu le montant maximal? Les 300 000 prestataires qui ont reçu jusqu'à cinq semaines de prestations supplémentaires l'ont tous reçu, c'est ce que vous dites. Si vous regardez les nombres qui sont mentionnés à la page 50, vous dites qu'ils ont tous reçu le montant maximal de prestations de 447 \$ par semaine.

M. Thompson : Cela ne me semble pas réaliste.

Le sénateur Ringuette : C'est comme cela que j'interprète ce que dit l'énoncé économique présenté par le premier ministre du Canada à Saint John au Nouveau-Brunswick.

M. Thompson : Je n'ai pas l'énoncé sous les yeux.

Le sénateur Ringuette : J'aimerais avoir des précisions sur le montant qui, d'après vous, a été versé, sur le nombre de prestataires et sur le nombre prévu de 190 000 travailleurs. Je trouve tous ces chiffres douteux. Je veux simplifier ce qui a été dit afin d'avoir un portrait clair de la réalité.

En ce qui concerne le projet de loi, j'ai une question à propos de quelques industries. La plupart des travailleurs forestiers n'auront pas droit aux semaines de prestations supplémentaires parce qu'ils ont été mis à pied avant janvier. Certains sont au Québec, mais c'est un petit pourcentage du chiffre national.

La Loi sur l'assurance-emploi contient des dispositions qui s'appliquent aux fermetures pour des raisons de marché ou d'entretien dans certains secteurs. Il y avait une entente voulant que ces semaines de prestations ne soient pas considérées comme des semaines d'assurance-emploi, mais comme des semaines de compensation du salaire. Je pense ici au secteur de l'automobile, et vous connaissez très bien ces dispositions de la loi. Lorsqu'un travailleur de l'automobile était mis à pied pendant cinq à dix semaines pour des raisons relatives au marché ou à l'entretien, ou pour la modernisation d'une usine, une disposition de l'assurance-emploi permettait de leur verser l'équivalent de leur salaire, et cela n'était pas considéré comme des prestations. Le montant versé était donc supérieur à 447 \$ par semaine.

Qu'est-ce qui se passera dans le cas de ces travailleurs? Est-ce que les semaines où ils ont été mis à pied pour des raisons d'entretien, et cetera, seront considérées comme des semaines de prestations? Je ne pense pas qu'on parlait de prestations dans la loi dans ce cas.

Mr. Thompson: I think your question pertains to the second part of the definition of long-tenured workers, which requires no more than 35 weeks of prior EI use. Just to make sure I understand the question, your suggestion is that some of this type of EI use for retooling or for temporary shutdown —

Senator Ringuette: I do not think it was considered as an EI benefit. I think it was interpreted as a top-off.

Mr. Thompson: In arriving at this determination of a 35-week limit on prior EI use, we certainly did take into account our historical experience with sectors like the automotive sector, which makes occasional use of EI for retooling. This definition allows for seven weeks, on average, over the last five years. That is on average, so it could be more in one year or less in another for the types of shutdowns to which you refer, whereby a factory may undertake retooling or may have an interruption in their supply for a short period of time.

Senator Ringuette: Could you provide specific information concerning my questions on this sector? I am interested in the seven weeks in the last five years.

Mr. Thompson: It is thirty-five weeks in the last five years of EI use.

Senator Ringuette: Thirty-five weeks of EI use. That is high. That could work.

I would like to receive more information concerning that sector. If it is seven weeks per year, that is low. Again, I am not certain that they are referred to as EI benefits in the act; I think it was a top-off formula.

Mr. Beauséjour: When the plants are shut down, people can apply for EI and they can receive EI benefits, which are considered EI benefits.

Senator Ringuette: They did not have a waiting period, which was a special deal for the autoworkers. I want to have the specific information pertaining to that sector.

Mr. Thompson: We will undertake to do some further follow-up on the specifics pertaining to those types of situations.

Senator Ringuette: Is the Career Transition Assistance the same program as the federal-provincial training agreement with Ontario? I seem to recall that Ontario had a similar initiative that is a mirror image of what you are proposing in this bill.

Mr. Thompson: There are connections between the Career Transition Assistance initiative and the relationship we have with provinces around training. As you may know, there are transfers of funds under labour market development agreements to provinces that can be dedicated to training EI-eligible claimants.

M. Thompson : Je pense que votre question concerne la deuxième partie de la définition de travailleurs de longue durée, qui veut que les travailleurs ne doivent pas avoir reçu plus de 35 semaines de prestations. Pour être sûr de bien comprendre la question, vous dites que ce type de prestations qui étaient versées pour des raisons de réoutillage ou de fermeture temporaire...

Le sénateur Ringuette : Je ne pense pas que cela était considéré comme des prestations. Je pense que cela était considéré comme un complément.

M. Thompson : Pour arriver à ce nombre maximal de 35 semaines de prestations, nous avons bien sûr pris en considération notre expérience passée avec des secteurs comme celui de l'automobile où on a recours occasionnellement à l'assurance-emploi pour des raisons de réoutillage. La définition permet sept semaines, en moyenne, par année au cours des cinq dernières années. Il s'agit d'une moyenne. Il se peut donc qu'il y en ait eu plus une année et moins l'autre pour les types de fermetures auxquelles vous avez fait référence, soit lorsqu'une usine suspend ses activités pendant une courte période pour des raisons de réoutillage ou d'approvisionnement.

Le sénateur Ringuette : Pouvez-vous me donner des réponses précises pour ce secteur? J'aimerais en savoir plus au sujet des sept semaines au cours des cinq dernières années.

M. Thompson : C'est 35 semaines au cours des cinq dernières années de prestations.

Le sénateur Ringuette : Trente-cinq semaines. C'est beaucoup. Cela pourrait fonctionner.

J'aimerais avoir plus d'information au sujet de ce secteur. Si c'est sept semaines par année, c'est peu. Je répète que je ne suis pas certaine qu'on parlait de prestations dans la loi dans ce cas; je pense qu'il s'agissait d'un complément.

M. Beauséjour : Lorsqu'une usine ferme, les travailleurs peuvent demander des prestations d'assurance-emploi et recevoir des prestations qui sont considérées comme telles.

Le sénateur Ringuette : Il n'y avait pas de période d'attente. C'était une entente spéciale pour les travailleurs de l'automobile. J'aimerais avoir des renseignements précis au sujet de ce secteur.

M. Thompson : Je vais faire du suivi pour avoir plus de détails au sujet de ce genre de situation.

Le sénateur Ringuette : Est-ce que le programme d'aide à la transition de carrière est la même chose que l'accord de formation fédéral-provincial avec l'Ontario? Si je me rappelle bien, l'Ontario a mis en place une initiative semblable à ce qui est proposé dans le projet de loi.

M. Thompson : Il existe des liens entre le programme d'aide à la transition de carrière et les ententes que nous avons conclues avec les provinces en matière de formation. Comme vous le savez sans doute, les ententes sur le développement du marché du travail prévoient que les fonds versés aux provinces peuvent être utilisés pour donner de la formation aux personnes admissibles à l'assurance-emploi.

This measure allows claimants on training who meet the long-tenured worker definition to be paid income support for up to two years. Then the province could step in and provide additional training support for tuition and other training expenses on top of the income support. It complements measures delivered by provinces, including measures such as the Second Career Strategy, which is the Government of Ontario strategy.

Senator Ringuette: It is a mirror image of that program.

Mr. Thompson: They are complementary.

[Translation]

Senator Robichaud: Help me to understand this: to be eligible, a person must have worked at least 7 out of 10 calendar years and paid 30 per cent of maximum annual premiums into the system. Is that not right?

Someone in a low-paying job must work for the entire year to contribute 30 per cent of premiums, whereas someone in a high-paying job has to work only 30 per cent of the year. Is that correct?

[English]

Mr. Thompson: Eligibility is determined on whether the claimant meets the minimum threshold.

[Translation]

It is 30 per cent of the annual premium threshold. It is not a matter of the number of hours worked.

Senator Robichaud: I see what you are saying, but if we compare someone who makes \$8 an hour and someone who makes \$30 an hour, the person who makes \$8 an hour will have to work the entire year to reach the maximum annual premium threshold of 30 per cent in order to qualify, whereas the person who makes \$30 an hour will have to work just 30 weeks in order to qualify for employment insurance benefits.

Mr. Thompson: It is the level of eligibility for the measures. It is the contribution rate.

Senator Robichaud: I am trying to make you see that the person who makes less will have to work all the time, whereas the person who makes more will not have to work as much. The way I see it, it is still the little guy who pays the price.

Explain to me how someone who works 30 per cent of every year and who pays the maximum annual premiums can qualify when they have not exceeded the 35 week limit in the past 5 years? I do not understand. What does the person who pays 30 per cent of the maximum annual premiums do for the rest of the year?

Mr. Beauséjour: That is why the definition has two parts. Basically, it targets people who have paid into the system for a number of years. The 30-per cent threshold is designed to help low-income earners to qualify.

Cette mesure permet aux prestataires qui suivent une formation et qui répondent à la définition de travailleurs de longue durée de recevoir un soutien au revenu pendant une période pouvant aller jusqu'à deux ans. La province peut même offrir un supplément pour couvrir les frais de scolarité et d'autres dépenses liées à la formation. Cette mesure sert de complément aux mesures offertes par les provinces, comme la Stratégie deuxième carrière mise en place par le gouvernement de l'Ontario.

Le sénateur Ringuette : C'est un programme semblable.

M. Thompson : Ils sont complémentaires.

[Français]

Le sénateur Robichaud : Aidez-moi à comprendre ce qui suit : une personne qualifiée aurait dû travailler au moins sept années civiles sur dix et avoir payé 30 p. 100 des cotisations annuelles maximales; n'est-ce pas?

Une personne qui travaille à un salaire peu élevé devra, quant à elle, travailler toute l'année pour arriver à 30 p. 100 des cotisations, alors que celle qui travaille à salaire élevé a seulement besoin de travailler 30 p. 100 de l'année; est-ce bien cela?

[Traduction]

M. Thompson : Pour déterminer l'admissibilité, on vérifie si le demandeur a atteint le seuil minimum.

[Français]

C'est 30 p. 100 du seuil des cotisations annuelles. Ce n'est pas une question du nombre d'heures travaillées.

Le sénateur Robichaud : Je comprends ce que vous dites, mais si on compare quelqu'un qui travaille à huit dollars de l'heure et un autre qui travaille à 30 dollars de l'heure; celui qui travaille à huit dollars de l'heure, pour arriver au seuil de 30 p. 100 de la cotisation annuelle maximale, sera obligé de travailler toute l'année pour se qualifier, alors que celui qui reçoit le maximum pour se qualifier au régime d'assurance-emploi n'aura besoin de travailler que 30 semaines.

M. Thompson : C'est le niveau d'admissibilité aux mesures. C'est le niveau de contribution.

Le sénateur Robichaud : J'essaie de vous faire comprendre que la personne qui travaille au salaire minimum devra travailler tout le temps, tandis que l'autre qui fait un bon salaire n'aura pas besoin de travailler autant. Je trouve que c'est encore le petit qui doit payer la note.

Expliquez-moi comment une personne qui travaille 30 p. 100 de chaque année et qui paye des cotisations annuelles maximales pourrait se qualifier alors qu'elle n'a pas dépassé le maximum de 35 semaines au cours des cinq dernières années? Je ne comprends pas. La personne qui cotise pour 30 p. 100 des cotisations maximales annuelles, que fait-elle le reste de l'année?

M. Beauséjour : C'est pour cette raison que la définition comporte deux points. Essentiellement, cela visait des gens qui ont contribué depuis plusieurs années. Le niveau de 30 p. 100 vise à permettre aux gens à bas salaire d'être en mesure de se qualifier.

The second part of the measure, which limits the use of employment insurance, is designed to ensure that people have a more long-term attachment to employment. Thus, the person with a higher paying job who works only 30 per cent of the year should not receive more than 35 weeks of employment insurance benefits, just like the person in a low-paying job.

Senator Robichaud: Does that mean you are disqualifying a lot of people? We are talking about 30 per cent and 35 weeks in the past 5 years, so that means they should not have received more than 7 weeks of employment insurance benefits each year. I do not understand how these people managed to get by.

Mr. Thompson: The goal is to have measures that target long-tenured workers who work during that time and who use employment insurance frequently. That is the objective of the definition and the reason for it.

There is another measure that I mentioned: the five weeks of benefits.

Senator Robichaud: That is another program.

Mr. Thompson: Yes, and it is already in place. It is not a targeted measure; it is aimed at all employment insurance claimants. This covers a more specific, more targeted group.

Senator Robichaud: I may understand some day.

[English]

Senator Di Nino: This is not an easy program to understand, it is quite complex. Let me see if I can put it in my own words to shed some light on it, at least on my own behalf.

The measures contained in this bill, if I understand it correctly, provide additional weeks of EI benefits to those who have paid into the EI program for a long period of time and have not needed to claim or have claimed very little of it, referred to as “long-tenured workers.” Is that correct?

Mr. Thompson: That is correct.

Senator Di Nino: To pick up on my colleague’s point, if someone has been taking advantage — or “needed” I think is a better word, because that is what it is; it is a need — needed this program over the five-year period and received 15 weeks or 20 weeks of EI a year, that person does not qualify. The claimant does not qualify because he or she has gone over that, but they have the benefit from the EI program already, so they have already received sufficient benefit.

I am not trying to put words in your mouth, but you are saying this is a program designed for a specific number of Canadians who, having worked for a long period of time — in other words, the older workers. We may want to use that term, although that is not the term you used. That is just for me to understand. They have been working for a long period of time and have not needed to draw EI. However, now they find themselves, particularly if

La deuxième partie de la mesure, qui limite l’utilisation de l’assurance-emploi, vise à s’assurer que les gens aient un attachement au travail à plus long terme. Dans cette optique, la personne qui aurait un plus gros salaire et qui travaillerait seulement 30 p. 100 de l’année ne devrait pas bénéficier de plus de 35 semaines de prestations d’assurance-emploi, tout comme les gens à plus faibles salaires.

Le sénateur Robichaud : Cela signifie que vous en disqualifiez un grand nombre? On parle de 30 p. 100 et de 35 semaines au cours des cinq dernières années; cela veut dire qu’ils n’auraient pas dû bénéficier de plus de sept semaines de prestations d’assurance-emploi chaque année. Je ne comprends pas alors comment ces gens ont fait pour vivre.

M. Thompson : L’objectif est de cibler les mesures visant les travailleurs de longue durée qui travaillent durant cette période et qui utilisent souvent l’assurance-emploi. C’est l’objectif et la raison pour laquelle il y a une définition.

Il y a une autre mesure que j’ai expliquée, qui est la période de cinq semaines de prestations.

Le sénateur Robichaud : C’est un autre programme.

M. Thompson : Oui, et c’est déjà en place. Ce n’est pas une mesure ciblée. Cette mesure vise tous les prestataires d’assurance-emploi, elle s’adresse à un groupe plus défini, plus ciblé.

Le sénateur Robichaud : Je finirai peut-être par comprendre.

[Traduction]

Le sénateur Di Nino : Ce programme n’est pas facile à comprendre; il est fort complexe. Voyons si je peux le décrire dans mes propres mots et y jeter un peu de lumière, ne serait-ce qu’en mon nom.

Si j’ai bien compris, les mesures contenues dans ce projet de loi offrent des semaines supplémentaires d’AE aux personnes qui ont contribué au programme pendant une longue période de temps, qui n’ont jamais eu besoin de recevoir des prestations ou qui en ont reçues très peu, et que l’on appelle « travailleurs de longue date ». Est-ce exact?

M. Thompson : C’est exact.

Le sénateur Di Nino : Pour reprendre l’argument de mon collègue, si quelqu’un a profité — ou « a eu besoin » serait une meilleure expression, car c’est ce dont il s’agit; c’est un besoin — de ce programme au cours des cinq dernières années et a reçu 15 ou 20 semaines de prestations d’AE par année, cette personne ne remplit pas les conditions requises. Le demandeur n’est pas admissible parce qu’il ou elle a dépassé la limite, mais il ou elle bénéficie du programme d’AE et a donc déjà reçu suffisamment de prestations.

Je n’essaie pas de vous faire dire des choses que vous n’avez pas dites, mais vous affirmez que ce programme a été conçu à l’intention d’un nombre précis de Canadiens qui ont travaillé pendant une longue période de temps — en d’autres termes, des travailleurs plus âgés. Nous devrions peut-être utiliser ce terme, même si ce n’est pas celui dont vous vous êtes servi. C’est simplement pour m’aider à comprendre. Donc, ils ont travaillé

they are in the age group of 50-year-olds and 60-year-olds, where employment may be difficult or take longer to find. This is a program designed to meet that need. Is that correct?

Mr. Thompson: That is correct. It is very much oriented to those who have lost their jobs as a result of the downturn and are in circumstances you have referred to, such as having paid in for some time.

Senator Di Nino: That is a different program than those who need to access the program on a regular basis for a period of time much greater than the threshold being established for this one, right?

Mr. Thompson: Correct.

Senator Di Nino: What is the maximum number of weeks one can claim now?

Mr. Thompson: It is 50 weeks, including the five-week extension.

Senator Di Nino: It was 45 weeks, and this government increased it to 50 weeks. Now the maximum is 50 weeks.

Senator Robichaud: It can depend on the number of weeks one worked to qualify.

Mr. Thompson: The maximum number, yes.

Senator Di Nino: We are just talking about the maximum number, just to understand the program. The maximum number, depending on the formula designed to create a certain amount of fairness, one gets minimum five weeks to maximum 20 weeks, which means that the benefits to these individuals would increase by a minimum of 10 per cent to as much as 40 per cent, if I am doing my calculations accurately. Do not argue with me and numbers because I was a banker for four decades. However, I do make mistakes. Am I correct?

Mr. Thompson: Yes. There is a slight nuance in that some might have a lesser claim, depending on the region, the unemployment rate and so on. One's entitlement could be somewhat less. The maximum right now ranges from 41 weeks in the areas of lowest unemployment up to 50 weeks. Those people at the top end of the entitlement would be getting from five to 20 weeks.

Senator Di Nino: The percentages would be about the same.

Mr. Thompson: Yes.

Senator Di Nino: I am trying to suggest to you that those, in effect, who would have the largest advantage, the biggest increase, would get about 40 per cent more than normal for this period of time, which is for the temporary program. Is that correct?

pendant une longue période de temps et n'ont pas eu besoin de recevoir des prestations d'AE. Cependant, ils se trouvent maintenant dans une situation où la recherche d'un emploi est difficile ou exige davantage de temps, en particulier s'ils sont dans la cinquantaine ou la soixantaine. Ce programme est donc conçu pour répondre à ce besoin. Est-ce exact?

M. Thompson : C'est exact. Il est axé surtout sur les personnes qui ont perdu leur emploi en raison de la crise économique et dont les circonstances sont telles que vous les avez décrites, à savoir qu'ils ont payé des cotisations pendant un certain temps.

Le sénateur Di Nino : Ce programme diffère de celui qui s'adresse aux personnes qui ont besoin d'accéder au programme régulièrement et pendant une période beaucoup plus longue que le seuil établi pour le programme qui nous occupe. Exact?

M. Thompson : Exact.

Le sénateur Di Nino : Quel est le nombre maximal de semaines de prestations que quelqu'un peut recevoir en ce moment?

M. Thompson : C'est 50 semaines, y compris la prolongation de cinq semaines.

Le sénateur Di Nino : C'était 45 semaines, mais le gouvernement l'a fait passer à 50 semaines. Maintenant, le maximum est de 50 semaines.

Le sénateur Robichaud : Ce chiffre peut varier en fonction du nombre de semaines pendant lesquelles on a travaillé.

M. Thompson : Le nombre maximal, oui.

Le sénateur Di Nino : Nous parlons seulement du nombre maximal, simplement pour comprendre le programme. Selon la formule conçue pour injecter un certain degré d'équité dans le processus, on obtient un minimum de cinq semaines et un maximum de 20 semaines, ce qui veut dire que les prestations de ces personnes augmenteraient au moins de 10 p. 100 et au plus de 40 p. 100, si mes calculs sont exacts. Ne discutez pas de chiffres avec moi, car j'ai été banquier pendant quatre décennies. Toutefois, il m'arrive de commettre des erreurs. Ai-je raison dans ce cas-ci?

M. Thompson : Oui. Il existe une légère nuance en ce sens que certaines personnes pourraient avoir droit à moins de semaines en fonction de leur région, de son taux de chômage, et cetera. Le nombre de semaines auxquelles une personne a droit pourrait être un peu moindre. En ce moment, le maximum varie de 41 semaines, dans les régions où le taux de chômage est faible, à 50 semaines. Les personnes qui ont droit au plus grand nombre de semaines recevraient de 5 à 20 semaines.

Le sénateur Di Nino : Les pourcentages resteraient à peu près les mêmes.

M. Thompson : Oui.

Le sénateur Di Nino : J'essaie de vous faire remarquer que les personnes qui, en fait, en tireraient le plus grand avantage, la plus grande augmentation, recevraient environ 40 p. 100 de prestations de plus dans le cadre de ce programme temporaire qu'elles en auraient reçues habituellement pour la même période de temps. Est-ce exact?

Mr. Thompson: That is correct.

Senator Di Nino: With respect to the 30 per cent threshold, I think you have touched upon this a little bit. Let me clarify it once again.

The way I read this is that 30 per cent was established so that those who earn the lower annual incomes, which I think is about \$16,000 if you do the math — again, I might have a slight advantage because I am comfortable with doing math. I will put it in those terms. I think it is about \$16,000. If that threshold were a little higher, the higher it goes, the more people you would eliminate from the program, right?

Mr. Thompson: Correct.

Senator Di Nino: I saw it as a measure to include those who may be working at the lower end of the income spectrum. I see that more as a positive rather than a negative.

Mr. Thompson: Correct. The eligibility was not determined on average payments. We took the lowest possible minimum wage and used that as the basis.

Senator Di Nino: As well, when we are talking about EI premiums, those who earn a higher salary pay a higher premium, and those who earn a lower salary pay a lower premium. Am I correct?

Mr. Thompson: Yes, up to the maximum. Only \$42,000 is insurable, yes.

Senator Di Nino: Someone who is earning \$16,000 a year would pay a lower premium than someone who is at the maximum. Do you have an idea of what that is? Can you tell me what that would be?

Mr. Beauséjour: The premium is \$173.

Senator Di Nino: I have to do my calculations again.

Mr. Beauséjour: For low-income people, it would be about \$150 on \$16,000 worth of income.

Senator Di Nino: The comment made by my dear friend Senator Robichaud is not quite correct in the sense that it is not that the one who is earning less would be at a disadvantage. It would be 30 per cent of a much smaller number, and the maximum would be 30 per cent of a much higher number.

Senator Ringuette: No. It does not work that way.

Mr. Thompson: You pay EI premiums work to the maximum insurable, which is \$42,000.

The Chair: Is that sorted out now, Senator Di Nino?

Senator Robichaud: You brought up the point about the maximum annual premiums. Does that amount depend on where one is situated on the salary scale? Is it of the total one would pay

M. Thompson : C'est exact.

Le sénateur Di Nino : En ce qui concerne le seuil de 30 p. 100, je pense que vous avez abordé ce sujet brièvement. Permettez-moi, une fois encore, d'apporter quelques éclaircissements.

La façon dont j'interprète cela est la suivante : le seuil de 30 p. 100 a été établi afin que les personnes qui touchent les revenus annuels les plus faibles, qui s'élèvent, je pense, à environ 16 000 \$ si l'on fait le calcul — encore une fois, j'ai peut-être un léger avantage parce que je suis à l'aise avec les chiffres. Je l'exprimerai donc en ces termes. Je pense que c'est approximativement 16 000 \$. Si ce seuil était plus élevé ou, plutôt, plus ce seuil est élevé, plus vous excluriez de gens du programme. Exact?

M. Thompson : Exact.

Le sénateur Di Nino : Je l'ai considéré comme une mesure visant à inclure les personnes dont la rémunération se situe peut-être dans la partie inférieure de l'échelle des revenus. Je pense que c'est plus positif que négatif.

M. Thompson : C'est exact. L'admissibilité n'a pas été déterminée en fonction des paiements moyens. Nous avons utilisé le salaire le plus faible qui soit comme base.

Le sénateur Di Nino : En outre, lorsque nous parlons des cotisations à l'AE, nous comprenons que les personnes qui touchent les salaires les plus élevés paient les cotisations les plus élevées, et les personnes qui touchent les salaires les moins élevés paient les cotisations les moins élevées. Est-ce exact?

M. Thompson : Oui, jusqu'à ce que le maximum ait été atteint. Seulement 42 000 \$ sont assurables, oui.

Le sénateur Di Nino : Quelqu'un qui touche 16 000 \$ par année paierait une cotisation moins élevée qu'une personne dont le salaire atteint le maximum. Avez-vous une idée du montant dont il est question? Pouvez-vous me dire à quoi cette cotisation s'élèverait?

M. Beauséjour : La cotisation est de 173 \$.

Le sénateur Di Nino : Je dois refaire mes calculs.

M. Beauséjour : Pour les personnes à faible revenu, la cotisation s'élèverait à 150 \$ pour un revenu de l'ordre de 16 000 \$.

Le sénateur Di Nino : La remarque que mon cher collègue, le sénateur Robichaud, a formulée n'est pas tout à fait exacte en ce sens que ce n'est pas la personne qui touche le moins de revenus qui serait désavantagée. Il s'agirait de 30 p. 100 d'un chiffre beaucoup plus petit, et le maximum correspondrait à 30 p. 100 d'un chiffre beaucoup plus grand.

Le sénateur Ringuette : Non. Cela ne fonctionne pas ainsi.

M. Thompson : Vous payez des cotisations d'AE tant que vous n'avez pas atteint le maximum assurable, soit 42 000 \$.

Le président : Est-ce clair maintenant, sénateur Di Nino?

Le sénateur Robichaud : Vous avez soulevé la question des cotisations annuelles maximales. Ce montant dépend-il de l'endroit où l'on se situe dans l'échelle salariale? S'agit-il du

if at the top of the scale? I think that is the answer Senator Di Nino was seeking.

Senator Di Nino: No.

Mr. Thompson: The current premium rate is \$1.73 per \$100 of insurable earnings. They are paid at the same proportion up to the maximum insurable earnings in the neighbourhood of \$42,000.

Senator Di Nino: Those who earn less will pay less, obviously.

Mr. Thompson: They pay the same percentage.

Senator Di Nino: Same percentage, but actual dollars paid would be less.

Mr. Thompson: Actual dollars paid would be less.

Senator Di Nino: You made a comment that surprised me. You said the maximum benefit is \$447. That is the same as 10 years or 15 years ago; is that correct?

Mr. Thompson: No. It has grown with the maximum insurable earnings, the maximum benefit.

Senator Di Nino: Do you know the maximum benefit in 1995?

Mr. Thompson: Not off the top of my head. I would have to get that figure.

Senator Di Nino: Could you get that for us? It does not make sense. I believe that the maximum weekly benefit 10-15 years ago was about \$440. That it has grown so little surprises me. Maybe you can give us a response on that question.

Mr. Beauséjour: The maximum earnings had been frozen for a number of years, and it has been increased for the last two or three years.

Senator Di Nino: It was only frozen for a couple of years.

Mr. Beauséjour: We will get the numbers. It was frozen for a number of years.

The Chair: Could you try to get the information for us instead of speculating.

Mr. Beauséjour: Yes.

Senator Di Nino: I am happy with that. Thank you.

Senator Ringuette: You said tonight many times that you will get us the different information we have requested. You were before us in June regarding another bill, and we asked you then for information that you were supposed to provide, and we received that information yesterday, three months later. I hope your response will be faster this time.

total qu'une personne cotiserait si elle se trouvait au sommet de l'échelle des salaires? Je pense que c'est la réponse que le sénateur Di Nino cherchait.

Le sénateur Di Nino : Non.

M. Thompson : Le taux de cotisation actuel s'élève à 1,73 \$ par 100 \$ de rémunération assurable. Ils paient proportionnellement la même chose jusqu'à concurrence de la rémunération assurable maximale qui avoisine 42 000 \$.

Le sénateur Di Nino : Ceux qui gagnent moins d'argent paient moins, évidemment.

M. Thompson : Ils paient le même pourcentage.

Le sénateur Di Nino : Le même pourcentage, mais le montant exact serait inférieur.

M. Thompson : Le montant déboursé serait inférieur.

Le sénateur Di Nino : Vous avez formulé une observation qui m'a surpris. Vous avez dit que la prestation maximale s'élevait à 447 \$. C'est le même montant qui était versé il y a 10 ou 15 ans, n'est-ce pas?

M. Thompson : Non. La prestation maximale a augmenté au rythme de la rémunération assurable maximale.

Le sénateur Di Nino : Savez-vous quelle était la prestation maximale en 1995?

M. Thompson : Non, pas par cœur. Il faudrait que j'obtienne ce chiffre.

Le sénateur Di Nino : Pourriez-vous nous le communiquer? Cela n'a pas de sens. Je crois qu'il y a 10 ou 15 ans, la prestation hebdomadaire maximale s'élevait à environ 440 \$. Le fait qu'elle a augmenté aussi peu me surprend. Peut-être, pourriez-vous répondre à cette question.

M. Beauséjour : La rémunération maximale a été gelée pendant un certain nombre d'années, et a été haussée au cours des deux ou trois dernières années.

Le sénateur Di Nino : Elle a été gelée pendant deux ou trois années seulement.

M. Beauséjour : Nous obtiendrons les chiffres. Elle a été gelée pendant un certain nombre d'années.

Le président : Pourriez-vous essayer de nous trouver ces renseignements au lieu de parler hypothétiquement?

M. Beauséjour : Oui.

Le sénateur Di Nino : Cela me satisfait. Merci.

Le sénateur Ringuette : Vous avez mentionné à plusieurs reprises, ce soir, que vous nous feriez parvenir divers renseignements que nous avons demandés. Vous avez comparu devant nous en juin à propos d'un autre projet de loi, et nous vous avons demandé à ce moment-là de nous faire parvenir des renseignements que vous étiez censé nous fournir. Nous avons reçu ces renseignements hier, trois mois plus tard. J'espère que vous répondrez plus rapidement cette fois-ci.

The Chair: Of course, in June there are other factors involved and the bill was passed rather quickly, so you might have thought that the information was not as pertinent. We are doing a pre-study on this bill and the information is very pertinent to us because we will have to deal with the bill very soon.

[Translation]

Senator Carignan: I want to clarify a point that Senator Robichaud made when he suggested that a low-income earner is at a disadvantage compared with a higher income earner because the person with the higher income reaches the 30 per cent annual premium threshold faster. That is what I am getting at.

My question is about the 35-week period. The conditions are cumulative. So you have to have paid at least 30 per cent of the maximum annual premium for a minimum of 7 out of 10 calendar years and not have collected more than 35 weeks of employment insurance benefits in the past 5 years.

That 35-week period adds a condition that cancels out the idea that there is an inequity between lower and higher income earners, as Senator Robichaud was suggesting. Although someone who makes more may reach the 30 per cent threshold faster, that person will not be able to qualify for the measure if they have exceeded the 35-week limit.

Mr. Thompson: That is true in the case of a higher income person who paid more than 30 per cent of the annual premium and who received more than 35 weeks of benefits. That person would not qualify for this measure. It all depends on what the person did during the period when they were not working.

Senator Carignan: This additional condition would cancel out any inequity that may arise.

Mr. Thompson: That is true for those who collected employment insurance benefits during the period when they were not working. Both conditions are cumulative.

Senator Carignan: The purpose of my question was to clarify things.

Senator Robichaud: Someone who paid 30 per cent of the annual premium and who collected more than 35 weeks of employment insurance benefits in the past 5 years would not be eligible. Is that right?

Mr. Beauséjour: That is correct. Regardless of the contribution rate, a worker who collected employment insurance benefits for 35 weeks would not qualify for this measure. And that condition applies to all employment insurance claimants.

Senator Robichaud: May I continue?

The Chair: Senator Gerstein still has to go; he has not yet had his turn in the first round.

Le président : Bien entendu, en juin, d'autres facteurs intervenaient, et le projet de loi a été adopté plutôt rapidement. Par conséquent, vous avez peut-être pensé que ces renseignements ne seraient pas pertinents. Nous procédons en ce moment à une étude préalable au projet de loi, et nous trouvons ces renseignements très pertinents car nous devons étudier le projet de loi très bientôt.

[Français]

Le sénateur Carignan : J'aimerais clarifier un point soulevé par le sénateur Robichaud et qui laisse sous-entendre qu'une personne à faible revenu est désavantagée par rapport à une personne ayant un revenu plus élevé parce que la personne ayant le revenu plus élevé atteint plus rapidement le niveau de cotisations annuelles de 30 p. 100. C'est un peu le sens de mon commentaire.

Ma question porte sur la période de 35 semaines. Les conditions sont cumulatives. On doit donc avoir versé au moins 30 p. 100 de cotisations annuelles maximales pendant au moins sept années civiles sur dix et ne pas avoir bénéficié de plus de 35 semaines d'assurance-emploi au cours des cinq dernières années.

Cette période de 35 semaines ajoute une condition qui élimine la notion d'iniquité dont parlait le sénateur Robichaud par rapport à une personne dont le salaire est plus élevé. Peut-être qu'une personne qui gagne plus atteindra le 30 p. 100 de cotisations annuelles plus rapidement, mais elle ne pourra pas bénéficier de la mesure si elle excède la période de 35 semaines.

M. Thompson : C'est vrai dans le cas d'une personne avec un revenu plus élevé qui aurait payé plus de 30 p. 100 de cotisations annuelles et qui aurait utilisé plus de 35 semaines. Cela signifie qu'elle ne serait pas admissible à cette mesure. Tout dépend de ce que l'individu a fait pendant la période où il ne travaillait pas.

Le sénateur Carignan : Cette condition supplémentaire viendrait annuler l'effet d'iniquité qui pourrait se produire.

M. Thompson : C'est vrai pour les individus qui auraient bénéficié de prestations d'assurance-emploi pendant la période où ils ne travaillaient pas. Les deux conditions sont cumulatives.

Le sénateur Carignan : Ma question en était une de clarification.

Le sénateur Robichaud : Une personne qui aurait cotisé 30 p. 100 de cotisations annuelles et qui aurait bénéficié de prestations d'assurance-emploi pendant plus de 35 semaines au cours des cinq dernières années ne serait pas admissible. Est-ce bien le cas?

M. Beauséjour : Effectivement. Peu importe le niveau de contribution, un travailleur qui a touché des prestations d'assurance-emploi pendant 35 semaines ne se qualifie pas pour cette mesure. Et cette condition s'applique à tous les prestataires d'assurance-emploi.

Le sénateur Robichaud : Est-ce que je peux continuer?

Le président : Il reste le sénateur Gerstein qui n'a pas encore participé au premier tour de questions.

[English]

Senator Gerstein: I am most interested in the preface that Senator Ringuette made when she started to pose her very good questions, and that was to put this in a proper perspective. To put something into proper perspective, I find I have to remove myself and move back a little to look at a larger picture.

Am I correct that during the 1990s, in effect 1994 to 1997, the Liberal government cut EI benefits? It started in 1994 with Bill C-17, in which the minimum number of weeks to qualify in high-unemployment areas was increased. It became harder for persons to qualify. The benefit rate was reduced. The Budget Implementation Act, Bill C-31, in which — I believe Senator Di Nino was asking the question — maximum insurable earnings were reduced to \$750 a week from \$815 a week, followed this in 1996. Then Bill C-12, the Employment Insurance Act of 1996, in which again there were higher standards applied in order to receive benefits, followed this. Interestingly enough, Senator Eggleton, Senator Ringuette and Senator Robichaud were all in the House of Commons at this time.

That is the starting point. Starting with that point, we now come to 2009. In 2009, our government has acted, in my view, extremely responsibly to help those hardest hit in the global recession. They extended benefits by five weeks, work sharing was expanded, EI premiums were frozen, and substantial amounts were given to training — \$500 million for training long-tenured workers that helped 40,000 Canadians back.

I ask you, within this context of trying to understand a perspective: Would you agree that there has been a reversal of trend in terms of how we are now paying benefits to the unemployed?

The Chair: Do you feel qualified or do you desire to answer that somewhat difficult question?

Mr. Thompson: I am not in a position to speak to the history of the EI program, but the purpose of this legislation, as with the purpose of the other measures in the Economic Action Plan, is to respond to a very significant economic challenge facing the country. It is designed to provide additional EI benefits to Canadians at a time when they are needed. That is really the purpose of this legislation.

Senator Gerstein: We hear a reversal of fortune. This is a reversal of trend. I am not surprised with your answer. I was interested to see, for example, Chief Economist of the TD Bank, Don Drummond, say that this legislation is quite powerful, particularly in the current context. My premier, Dalton

[Traduction]

Le sénateur Gerstein : Je m'intéresse surtout au préambule que le sénateur Ringuette a prononcé avant de poser ses excellentes questions, et je tenais à le replacer dans un contexte approprié. À mon avis, pour replacer quelque chose dans un contexte approprié, je dois me retirer du tableau et reculer un peu pour avoir une vue d'ensemble.

Ai-je raison de dire que, dans les années 1990, en fait, de 1994 à 1997, le gouvernement libéral a réduit les prestations d'AE? Cela a commencé en 1994 dans le cadre du projet de loi C-17 qui a accru le nombre minimal de semaines requis pour être admissible à l'AE dans les régions où le taux de chômage était élevé. Il était plus difficile de remplir les conditions requises pour avoir droit à des prestations. Le taux de prestation a également été réduit. A suivi, en 1996, la loi d'exécution du budget, le projet de loi C-31, dans laquelle — je pense que le sénateur Di Nino a posé cette question — la rémunération assurable maximale est passée de 750 \$ à 815 \$ par semaine. Puis, il y a eu le projet de loi C-12, la Loi sur l'assurance-emploi de 1996, qui, une fois de plus, a haussé les conditions requises pour l'admissibilité aux prestations. Il est intéressant de noter que le sénateur Eggleton, le sénateur Ringuette et le sénateur Robichaud siégeaient tous à la Chambre des communes à cette époque-là.

Cela constitue le point de départ. À partir de là, nous en venons à 2009. En 2009, notre gouvernement a agi, à mon sens, de manière extrêmement responsable en aidant les personnes qui étaient touchées le plus durement par la récession mondiale. Ils ont prolongé les prestations de cinq semaines, élargi le programme de travail partagé, gelé les cotisations à l'AE, et affecté des sommes importantes à la formation — 500 millions de dollars ont été investis dans la formation des travailleurs de longue date et ont profité à 40 000 Canadiens.

Dans cette tentative de comprendre une démarche, je vous pose la question suivante : conviendriez-vous que nous avons inversé la tendance en ce qui a trait à la façon dont nous versons maintenant des prestations aux sans-emploi?

Le président : Pensez-vous avoir les compétences requises pour répondre à cette question plutôt difficile, ou avez-vous le désir d'y répondre?

M. Thompson : Je ne suis pas en mesure de discuter de l'histoire du programme de l'AE, mais cette mesure législative, comme toutes les autres mesures du Plan d'action économique, vise à combattre un problème économique substantiel auquel notre pays est confronté. Elle est conçue pour offrir aux Canadiens des prestations d'AE supplémentaires lorsque c'est nécessaire. C'est vraiment le but de cette mesure législative.

Le sénateur Gerstein : On entend parler d'un retournement du sort, mais il s'agit plutôt d'un retournement de la tendance. Votre réponse ne me surprend pas. J'ai remarqué avec intérêt que, par exemple, l'économiste en chef de la Banque TD, Don Drummond, avait déclaré que cette mesure législative était très puissante, en

McGuinty referred to it as a step in the right direction. Ken Luenza — someone was asking questions about the auto workers — indicated his support of us moving in this direction.

I thank you very much for the clarification of getting a better perspective on what is happening with EI.

The Chair: That is the kind of argument we hear at second and third reading, but it was nice for you to experience it here. We are here to try to understand what is contained in the bill so we can make a better-informed speech at second and third reading.

Senator Callbeck: When I questioned you before, I said the program ended in September 2010. However, in reading the information here, I see that you have to apply for your benefit by June 5, 2010. Is that right?

Mr. Thompson: I referred in my remarks to the fact that we have a phase-out period for fairness and to ensure a smooth transition back to the regular benefits regime. The amount of extended benefits will gradually diminish over a period of months between June and September so that as of June, the number of extended weeks will be five weeks less than the previous month. They would gradually reduce five weeks per month, so that by September the extended benefit would revert back to the normal entitlement.

Senator Callbeck: So you could apply in July and get some benefits.

Mr. Thompson: Yes, but it would not be the five to 20 weeks at that point.

Senator Callbeck: How did you arrive at the conditions that a person would have to have paid 30 per cent of the maximum premium for seven out of 10 years, and could not have drawn out more than 35 weeks of regular benefits over five years?

Mr. Thompson: One of the objectives of the legislation is to make sure it applies to those sectors impacted by the downturn. As I was saying earlier, we took into account our experience over the last few years with sectors such as manufacturing, sectors that have made periodic use of Employment Insurance for temporary shutdowns and retooling. We arrived at the amount of an average of seven weeks over five years, and in our judgment, that limit appropriately captured those types of circumstances.

Senator Callbeck: Did you really just look at the manufacturing?

particulier dans le contexte actuel. Mon premier ministre provincial, Dalton McGuinty, en a parlé comme d'un pas dans la bonne direction. Ken Luenza — quelqu'un a posé des questions à propos des travailleurs de l'automobile — a indiqué qu'il appuyait la voie dans laquelle nous nous engageons.

Je vous remercie beaucoup des précisions que vous avez apportées et qui nous ont donné un meilleur aperçu de l'AE.

Le président : C'est le genre d'arguments que nous entendons habituellement au cours de la deuxième et troisième lecture, mais il est bien que vous en fassiez l'expérience ici. Nous sommes réunis ici afin de tenter de comprendre ce que contient le projet de loi. Ainsi, notre discours sera plus éclairé lors de la deuxième et troisième lecture.

Le sénateur Callbeck : Lorsque je vous ai questionné plus tôt, j'ai mentionné que le programme prendrait fin en septembre 2010. Cependant, en lisant les renseignements que j'ai ici, je vois qu'il faut présenter une demande de prestations d'ici le 5 juin 2010. Est-ce exact?

M. Thompson : J'ai fait allusion dans ma déclaration au fait que le programme comporte une période d'élimination progressive pour des raisons d'équité et pour assurer un retour sans heurt au régime de prestations régulières. La durée des prestations prolongées diminuera graduellement de juin à septembre, de sorte qu'à partir du mois de juin, les prestations prolongées compteront cinq semaines de moins que celles du mois précédent. Elles diminueront de cinq semaines chaque mois afin que, d'ici le mois de septembre, le nombre de semaines auquel les prestataires ont droit soit de retour à la normale.

Le sénateur Callbeck : Donc, on pourrait présenter une demande et recevoir certaines prestations.

M. Thompson : Oui, mais, à ce stade, il ne s'agirait plus des 5 à 20 semaines du début.

Le sénateur Callbeck : Comment avez-vous déterminé les conditions, à savoir que la personne devrait avoir versé 30 p. 100 des cotisations annuelles maximales pendant 7 des 10 dernières années, et qu'elle ne devrait pas avoir reçu plus de 35 semaines de prestations régulières au cours des 5 dernières années?

M. Thompson : Un des objectifs de la mesure législative consiste à veiller à ce qu'elle s'applique aux secteurs touchés par le ralentissement économique. Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons tenu compte de notre expérience des dernières années auprès de secteurs comme celui de la fabrication, secteurs qui ont utilisé périodiquement l'assurance-emploi pour gérer les fermetures temporaires et les périodes de réoutillage. Nous avons calculé une moyenne de sept semaines de prestations par année pendant les cinq dernières années, et nous jugeons que cette limite cerne adéquatement ce genre de circonstances.

Le sénateur Callbeck : Avez-vous vraiment examiné seulement le secteur manufacturier?

Mr. Thompson: That sector makes use of this type of shutdown; however, I would say that looking forward, it is difficult to predict with any certainty where the future applications from any given sector will come from.

Senator Callbeck: I am interested in the 35 weeks. In Atlantic Canada, we have so many seasonal workers. Thirty-five weeks is very low. You say you really just looked at the manufacturing sector.

Mr. Thompson: That was one of the factors underlying the choice.

Senator Callbeck: What were the other factors?

Mr. Thompson: We looked at average EI use across the whole country. As I indicated in my remarks, our definition is fairly inclusive. Roughly one-half of all the people who contribute to EI would be eligible for this measure and about one-third of the people currently coming onto EI would be eligible for this measure. It does have a degree of targeting around it, but it is a fairly inclusive definition.

Senator Callbeck: Do you have a breakdown of claimants from the provinces and regions?

Mr. Thompson: You refer to the estimated 190,000 people who will benefit.

Senator Callbeck: Right.

Mr. Thompson: We unfortunately do not have a breakdown by sector or by industry because it is based on a national unemployment forecast.

Senator Callbeck: I mean by a region or province.

Mr. Thompson: Again, it is based on a national unemployment forecast and the precision of provincial unemployment rate forecasts are not to the point where one could credibly disaggregate that 190,000 into what province these applicants will come from. We derived it on a national basis and that is where the degree of confidence was around that figure, not on adding up individual forecasts of provincial unemployment rates.

Senator Ringuette: I want to make sure you have the history right about EI. Changes to the system started in 1990 under the Mulroney government, and that is why in 1993 there were only two Tory members left in the House of Commons.

I am sorry, sir. Could you put that on the record, please?

Senator Finley: It could be the same for you guys next time around.

The Chair: Let us carry on with this.

Senator Ringuette: You can give it, but you cannot take it.

M. Thompson : Ce secteur a recours à ce genre de fermetures; cependant, je dirais qu'il est difficile de prédire avec certitude les secteurs d'où proviendront les applications à venir.

Le sénateur Callbeck : La question des 35 semaines m'intéresse. Dans les provinces de l'Atlantique Canada, nous avons un grand nombre de travailleurs saisonniers. Trente-cinq semaines ne représentent pas un nombre très élevé. Vous dites que vous avez vraiment examiné seulement le secteur manufacturier.

M. Thompson : C'est un des facteurs qui a guidé notre choix.

Le sénateur Callbeck : Quels étaient les autres facteurs?

M. Thompson : Nous avons examiné l'utilisation moyenne de l'assurance-emploi dans tout le pays. Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration, notre définition n'est pas tellement discriminatoire. À peu près la moitié des personnes qui contribuent à l'AE seraient admissibles à cette mesure, et environ le tiers des personnes qui reçoivent actuellement des prestations d'AE y auraient droit. Ce programme est ciblé dans une certaine mesure, mais il n'est pas tellement discriminatoire.

Le sénateur Callbeck : Avez-vous une ventilation des prestataires des provinces et des régions?

M. Thompson : Vous faites allusion aux 190 000 personnes qui, selon nos estimations, bénéficieront de la mesure.

Le sénateur Callbeck : Exact.

M. Thompson : Malheureusement, nous ne disposons pas d'une ventilation par secteur ou par industrie, parce que ce chiffre est fondé sur une prévision du taux de chômage à l'échelle nationale.

Le sénateur Callbeck : Je veux dire par région ou par province.

M. Thompson : Je le répète, ce chiffre est fondé sur une prévision du taux de chômage à l'échelle nationale, et les taux de chômage prévus à l'échelle provinciale ne sont pas assez précis pour que l'on puisse décomposer ce chiffre de façon crédible et déterminer les provinces d'où proviendront ces 190 000 demandeurs. Nous avons établi ce chiffre à l'échelle nationale; c'est de lui que découle notre degré de confiance, et non pas de la somme de chacun des taux de chômage prévus à l'échelle provinciale.

Le sénateur Ringuette : Je veux m'assurer que vous avez bien compris l'histoire de l'AE. Les changements apportés au régime ont débuté en 1990 sous le gouvernement Mulroney, et c'est pourquoi, en 1993, il n'y avait plus que deux députés conservateurs à la Chambre des communes.

Désolée, monsieur. Pourriez-vous vous assurer que cela figure au compte rendu?

Le sénateur Finley : C'est une aventure qui pourrait également vous arriver la prochaine fois.

Le président : Poursuivons, s'il vous plaît.

Le sénateur Ringuette : Vous attaquez, mais vous ne savez pas encaisser.

Senator Finley: Sure, I can.

Senator Ringuette: I have received this table from our research. Does this information come from the department? The table shows four different groups, depending on the time they apply for EI benefits. For instance, the first group starts in January 2009.

Mr. Thompson: I am familiar with that table.

Senator Ringuette: For instance, group 3, which would apply next year, because this is a two-year thing, having made the 30 per cent contribution, for nine out of the 12 years, is entitled to only one week.

Mr. Thompson: I described this phase-out approach earlier for the vast majority of time that the measure is in place. What is referred to here as group 1, it is more of a time period. It is a group of claimants over a period of time. This would be the claimants from January 2009 to June 2010. That is the vast majority of the time period that the measure is in place. The benefit extension ranges from 5 weeks to 20 weeks. The remaining groups are for one-month periods to ensure a smoother transition back to the normal benefit entitlement to avoid a situation where a claimant in August was entitled to 20 weeks more than the same claimant is a few days later, in fact. We wanted to ensure fairness and a gradual transition out of the extended benefit. That is the rationale behind the table.

Senator Ringuette: Does that take into consideration over a two-year period the 190,000 workers that you referred to earlier?

Mr. Thompson: The estimate of 190,000 workers refers to those claimants reaching back to January 4 and extending new claimants until September 11, 2010.

Mr. Beauséjour: That takes into account the phase-out.

Senator Ringuette: How did you get to the \$935 million over two years?

Mr. Thompson: How did we get to that number? I would say it is a number that spreads over several fiscal years as well, because these are paid benefits. I would note that for claimants in September 2010 who get this benefit extension, it would be paid well into 2011. There is a long period of time over which that payment is made.

Senator Ringuette: We are looking at about 18 months in reality.

Mr. Thompson: Then the benefit period for those claimants extends beyond that.

Le sénateur Finley : Bien sûr que je le sais.

Le sénateur Ringuette : J'ai reçu ce tableau tiré de notre recherche. Ces renseignements proviennent-ils du ministère? Le tableau montre quatre groupes distincts, fondés sur la date à laquelle les demandes de prestations d'AE ont été présentées. Par exemple, le premier groupe débute en janvier.

M. Thompson : Je connais ce tableau.

Le sénateur Ringuette : Par exemple, les membres du groupe 3, qui présenteraient leurs demandes l'année prochaine — parce que cet exemple s'étale sur deux ans — et qui ont payé 30 p. 100 de leurs cotisations annuelles maximales pendant 9 des 12 dernières années, ont droit à une semaine seulement.

M. Thompson : J'ai décrit plus tôt comment cette période d'élimination progressive se déroulerait pendant la majeure partie du temps où la mesure serait en vigueur. Lorsqu'on parle du groupe 1, on fait plutôt allusion à une période de temps. Il s'agit d'un groupe de prestataires pendant une période de temps. Celui-ci correspondrait aux prestataires pendant la période allant de janvier 2009 à juin 2010. C'est la majeure partie du temps pendant laquelle la mesure est en vigueur. La durée de la prolongation des prestations varie de 5 à 20 semaines. Les autres groupes représentent des périodes d'un mois destinées à garantir un retour sans heurt aux prestations régulières et à éviter qu'une personne présentant une demande de prestations en août ait droit, en fait, à 20 semaines de prestations de plus que la même personne présentant sa demande quelques jours plus tard. Nous voulons nous assurer que le programme est équitable et que les prestations prolongées disparaissent graduellement. C'est la logique derrière ce tableau.

Le sénateur Ringuette : Cette période de deux ans prend-elle en considération les 190 000 travailleurs auxquels vous avez fait allusion plus tôt?

M. Thompson : Les quelque 190 000 travailleurs sont les personnes qui reçoivent des prestations depuis le 4 janvier et les personnes qui présenteront des demandes jusqu'au 11 septembre 2010.

M. Beauséjour : Cela tient compte de la période d'élimination progressive.

Le sénateur Ringuette : Comment êtes-vous arrivés au montant de 935 millions de dollars sur deux ans?

M. Thompson : Comment avons-nous obtenu ce chiffre? Je dirais que ce montant s'étale sur plusieurs exercices parce qu'il s'agit de versements de prestations. Je vous ferais remarquer que, pour les personnes qui présenteraient une demande de prestations en septembre 2010 et qui obtiendraient une prolongation de leurs prestations, l'année 2011 serait bien entamée avant qu'elles ne cessent de toucher ces prestations. Ces paiements s'étalent sur une longue période de temps.

Le sénateur Ringuette : Nous parlons, en réalité, d'une période d'environ 18 mois.

M. Thompson : La période de prestations pour ces personnes va plus loin que ça.

Senator Ringuette: The \$935 million is over that 18- to 24-month period. How did you arrive at that number?

Mr. Beauséjour: We made an estimate of average weekly earnings. We also estimated the average new additional weeks of benefit, for these 190,000 individuals, and we arrived at \$935 million.

Senator Ringuette: Mr. Thompson, in your responsibility as Associate Assistant Deputy Minister, Skills and Employment Branch, does your branch signify to Immigration Canada whether there are skilled Canadian workers available in certain trades and so forth? Which branch is that, if it is not yours?

Mr. Thompson: We work closely with Citizenship and Immigration Canada on a number of issues. We are working on the Foreign Credential Recognition Program that was part of Budget 2009. We have ongoing discussions around the Temporary Foreign Worker Program, which is another program within our branch as well. There is ongoing dialogue with Citizenship and Immigration Canada on broader labour market discussions.

Senator Ringuette: You are aware that the last statistics showed 207,000 temporary foreign visas. Of those 207,000 foreign workers, one-half are without recognized skills.

I want to bring to your attention, because this is very important, that yesterday, on the site jobbank.gc.ca, there was an advertisement for 40 vacancies, education not required, licensed certificate membership courses not required, in construction, in the area of farm work, with the requirement that the applicant speak Arabic and Russian. I will not name the employer.

There is a need for 40 workers here in Canada. Those workers do not have to have certification, except maybe the requirement to speak Arabic and Russian. I am going to follow this item very specifically, and if there is a temporary visa for foreign workers while we have Canadians looking for jobs, something will happen.

[Translation]

Senator Robichaud: I am trying to understand the scope of this bill. I understand that we are trying to help people who are in need given the current economic situation. But I would have expected the economic situation to have the same impact on seasonal workers as everyone else.

Have you done any calculations to determine how a certain number of weeks could have been added for seasonal workers who normally receive lower wages than what is offered in some industries?

Le sénateur Ringuette : Ces 935 millions de dollars sont prévus pour toute la période, qui durera de 18 à 24 mois. Comment êtes-vous arrivés à ce chiffre?

M. Beauséjour : Nous avons estimé les revenus hebdomadaires moyens. Nous avons également estimé le coût moyen des nouvelles semaines de prestations supplémentaires que réclameraient ces 190 000 personnes, et nous avons obtenu ainsi le chiffre de 935 millions de dollars.

Le sénateur Ringuette : M. Thompson, en tant que sous-ministre délégué de la Direction générale des compétences et de l'emploi, savez-vous si votre direction générale indique à Immigration Canada la présence ou l'absence de travailleurs canadiens compétents dans certains métiers, et cetera? Si vous ne le faites pas, quelle direction générale s'en charge?

M. Thompson : Nous travaillons étroitement avec Citoyenneté et Immigration Canada afin de régler un certain nombre de questions. Nous travaillons en ce moment au Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers, qui faisait partie du budget 2009. Nous discutons présentement du Programme des travailleurs étrangers temporaires qui relève également de notre direction générale. Nous avons des échanges continus avec Citoyenneté et Immigration Canada à propos de divers enjeux plus vastes qui sont liés au marché du travail.

Le sénateur Ringuette : Vous êtes conscient que, d'après les dernières statistiques, le Canada a délivré 207 000 visas temporaires à des travailleurs étrangers, dont la moitié ne possédaient aucune compétence reconnue.

Je veux attirer votre attention — parce que c'est très important — sur le fait qu'hier, le site guichetemplois.gc.ca annonçait 40 postes à pourvoir dans les secteurs de la construction et du travail agricole qui ne nécessitaient aucune étude, aucun cours pour obtenir un certificat d'autorisation, mais qui exigeaient que les candidats parlent l'arabe et le russe. Je ne nommerai pas l'employeur.

On a besoin de 40 travailleurs ici, au Canada, et ces travailleurs n'ont pas besoin d'être autorisés, mais doivent parler l'arabe et le russe. Je vais suivre cette question de très près et, si je découvre qu'on a délivré des visas temporaires à des travailleurs étrangers alors que des Canadiens sont à la recherche d'emplois, quelque chose se produira.

[Français]

Le sénateur Robichaud : J'essaie de comprendre la portée de ce projet de loi. Je comprends que des efforts sont faits pour aider les personnes dans le besoin parce que la situation économique est ainsi. Mais j'aurais cru que les travailleurs saisonniers subissaient les mêmes effets de cette situation économique que tout le monde.

Avez-vous fait des calculs pour savoir comment on aurait pu ajouter un certain nombre de semaines aux travailleurs saisonniers qui travaillent à des salaires normalement moins élevés que celui offert par certaines industries?

Mr. Thompson: I mentioned that the purpose of this bill is to assist a targeted group. There are other measures. The government has launched a number of pilot projects in regions with a higher unemployment rate, one of which is a different method to calculate benefits using the 14 best weeks.

Before, there was a measure that set out five extra weeks. Those benefits were available in certain regions of the country; that is still part of a pilot project. So there are a number of measures that were put in place for this kind of situation. I have already explained the purpose of those measures.

Senator Robichaud: Did that provide the same level of support to the groups you just mentioned as to those affected by this bill? Is it comparable?

Mr. Beauséjour: It is hard to say whether it is comparable or not. Seasonal workers still have access to other programs such as training programs under part II, programs delivered by the provinces and other types of support that are provided to all workers, including seasonal ones.

[English]

Senator Ringuette: Our seasonal industry is 25 per cent of our GDP. You do not seem to understand that the employers that create that 25 per cent of GDP need these employees each year. You seem to think that they should move to other sectors. What will these seasonal employers do?

Mr. Thompson: I do not think anyone is making any claims of what the workers should do. I am just explaining the provisions of this piece of legislation, indicating that there were other measures taken in the past that were aimed more at seasonal workers.

As Mr. Beauséjour has indicated, other measures in the Economic Action Plan were made broadly available to all Canadians, even those who are not eligible for Employment Insurance, through certain training investments.

Quite a range of investments has been made in training and income support for different populations. This measure has a more targeted benefit to a certain category of workers.

Senator Ringuette: The United States introduced a program that provides for any laid-off worker. Regardless of their contribution to what they call the “quarters,” if they are laid off, they are allowed four years of compensation plus two years of training, in whatever program. There is no 30 per cent of that as a condition of having not received more than 35 weeks in the last five years of EI compensation. There is no prerequisite at all in their program to assist laid-off workers.

The Chair: We are moving, I think quite unfairly, into the area of policy. All of us are concerned about the economic situation. We are dealing with this piece of legislation and this government’s reaction and attempt to deal with this situation. You may or may

M. Thompson : J’ai mentionné que le but de ce projet de loi est d’appuyer une population cible. Il y a d’autres mesures. Par exemple, le gouvernement a plusieurs projets pilotes dans les régions ayant un niveau de chômage plus élevé. Il y a, par exemple, une méthode différente pour le calcul des prestations en utilisant les 14 meilleures semaines.

Auparavant, il y avait une mesure de 5 semaines supplémentaires. Ces prestations étaient disponibles dans certaines régions du pays; cela fait encore partie d’un projet pilote. Il y a donc plusieurs mesures qui étaient mises en place pour ce genre de situation. J’ai déjà expliqué le but de ces mesures.

Le sénateur Robichaud : Est-ce que cela offrait le même confort aux groupes dont vous venez de parler et à ceux qui sont concernés par ce projet de loi? Est-ce que c’est comparable?

M. Beauséjour : Il est difficile de pouvoir confirmer si c’est comparable ou non. Les travailleurs saisonniers ont quand même accès aux autres programmes tels les programmes de formation fournis en vertu de la partie II, qui sont délivrés par les provinces, qui ont aussi d’autres types de supports fournis à tous les travailleurs, incluant les travailleurs saisonniers.

[Traduction]

Le sénateur Ringuette : Notre industrie saisonnière représente 25 p. 100 de notre PIB. Vous ne semblez pas comprendre que les employeurs qui génèrent 25 p. 100 du PIB ont besoin de ces employés chaque année. Vous semblez penser que ces travailleurs devraient changer de secteur. Que feront alors ces employeurs saisonniers?

M. Thompson : Je ne pense pas que quelqu’un prétend savoir ce que les travailleurs devraient faire. J’explique simplement les dispositions de cette mesure législative, et j’indique que d’autres mesures ont été prises dans le passé qui visaient davantage les travailleurs saisonniers.

Comme M. Beauséjour l’a mentionné, d’autres mesures du Plan d’action économique ont été offertes à tous les Canadiens, même à ceux qui ne sont pas admissibles à l’assurance-emploi, dans le cadre de certains investissements dans la formation.

Tout un éventail de fonds ont été investis dans la formation et le soutien du revenu de divers groupes. La mesure qui nous occupe bénéficie à une catégorie plus ciblée de travailleurs.

Le sénateur Ringuette : Les États-Unis ont lancé un programme qui pourvoit aux besoins des travailleurs mis à pied. Peu importe leur contribution à ce que les Américains appellent les « quarters », s’ils ont été mis à pied, ils ont droit à quatre ans de rémunération et à deux ans de formation dans n’importe quel programme. Il n’y a pas de 30 p. 100 de ceci ou de cela, ou de condition stipulant qu’ils ne doivent pas avoir reçu plus de 35 semaines de prestations d’AE au cours des cinq dernières années. Leur programme d’aide aux travailleurs mis à pied ne comporte aucune condition préalable.

Le président : Je pense que nous nous engageons maintenant dans la sphère politique, et c’est complètement injuste. Nous sommes tous préoccupés par la situation économique. Mais, nous examinons en ce moment cette mesure législative, la réaction du

not agree with the policy decision, but we want to understand what the government is doing. That is why these witnesses are here today. Unless there are any other specific questions on the bill before us, I think we will adjourn this meeting.

Mr. Thompson: My colleague can put a number on the record in response to an earlier comment.

Mr. Clarke: To your question, Senator Ringuette, around the number of active claims, in August 2009, we had 1.553 million active claims.

Senator Ringuette: Thank you very much. That was quick.

The Chair: Thank you for being here. As Senator Ringuette pointed out earlier, because of the urgency of this particular piece of legislation, if you could get back to us as quickly as absolutely possible with respect to those undertakings that you have given, that would be very much appreciated.

Mr. Thompson: We will undertake to do so.

(The committee adjourned.)

gouvernement et sa tentative pour régler la situation. Vous pouvez être en accord ou en désaccord avec la décision politique, mais nous voulons comprendre ce que fait le gouvernement. C'est la raison pour laquelle ces témoins comparaissent aujourd'hui. À moins qu'il n'y ait d'autres questions liées précisément au projet de loi, je pense que nous leverons la séance.

M. Thompson : Pour répondre à une des remarques formulées plus tôt, mon collègue peut vous fournir un chiffre afin qu'il figure au compte rendu.

M. Clarke : En ce qui concerne votre question, sénateur Ringuette, à propos du nombre de demandes actives en août 2009, nous en avons 1,553 million.

Le sénateur Ringuette : Merci beaucoup. Vous avez fait vite.

Le président : Je vous remercie d'être venus. Comme le sénateur Ringuette l'a indiqué plus tôt, étant donné l'urgence de la mesure législative en question, nous vous serions très reconnaissants si vous pouviez nous fournir des réponses aussitôt que possible en ce qui concerne les engagements que vous avez pris.

M. Thompson : Nous nous efforcerons de le faire.

(La séance est levée.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Tuesday, September 29, 2009

Privy Council Office:

Marilyn MacPherson, Assistant Deputy Minister (Corporate Services);
Yvan Roy, Deputy Secretary to the Cabinet and Counsel.

Wednesday, September 30, 2009

Human Resources and Skills Development Canada:

Paul Thompson, Associate Assistant Deputy Minister, Skills and
Employment Branch;
Louis Beauséjour, Director General, Employment Insurance Policy,
Skills and Employment Branch.

Service Canada:

Philip Clarke, Director General, Benefits Processing.

TÉMOINS

Le mardi 29 septembre 2009

Bureau du Conseil privé :

Marilyn MacPherson, sous-ministre adjointe (Services ministériels);
Yvan Roy, sous-secrétaire du Cabinet et conseiller juridique.

Le mercredi 30 septembre 2009

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Paul Thompson, sous-ministre adjoint délégué, Direction générale
des compétences et de l'emploi;
Louis Beauséjour, directeur général, Politique de l'assurance-
emploi, Direction générale des compétences et de l'emploi.

Service Canada :

Philip Clarke, directeur général, Traitement des demandes de
prestations.